

N° 6 – 10 AVRIL 2025
2025

BULLETIN OFFICIEL

Courses à obstacles

Avis et communiqués	III
Décisions	V
Résultats (n° 253 à 326):	

samedi 15 mars 2025

AUTEUIL	1
SENNONNES-POUANCE	4

dimanche 16 mars 2025

LOUDÉAC	5
LYON-PARilly	6
MESLAY	7
MONT-DE-MARSAN	9
NANCY-BRABOIS	11

mercredi 19 mars 2025

TOULOUSE	12
----------------	----

samedi 22 mars 2025

ANGERS	13
LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON	14
MOULINS	15
STRASBOURG	18

dimanche 23 mars 2025

AUTEUIL	19
BLAIN-BOUVRON-LE GAVRE	22
DURTAL	23
FOUGÈRES	24

lundi 24 mars 2025

COMPIÈGNE	25
-----------------	----

Index des chevaux cités dans ce numéro 27

FRANCE GALOP

Département Technique
15 Bld de Douaumont
75017 Paris

ISSN 2999-0041

France Galop - Imprimeur
Dépôt légal: avril 2025
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions IV

Liste des oppositions

(Mise à jour le 11 mars 2025)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Oliver MATKOVIC	Stéphane CERULIS	Non-paiement factures de frais de pension
Nicolas LEMEUNIER	STE ENT Mathieu BRASME	Non-paiement factures de frais de pension
Rashed Saeed Mohamed Abdulla ALMAZROUEI	Mme Jean-François BERNARD	Non-paiement factures de frais de pension
Vincent ZAZURCA	STE ENT Gabriel LEENDERS	Non-paiement factures de frais de pension
Paolo BOSCHI	Stéphane Richard SIMON	Non-paiement factures de frais de pension
Ivana KANTKOVA	STE ENT Antoine de WATRIGANT	Non-paiement factures de frais de pension
Nicholas WILLIS	STE ENT François MONFORT	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel PIERI	STE ENT Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Nelva DE ALMEIDA	Carla O'HALLORAN	Non-paiement factures de frais de pension
Stéphanie GACHELIN	STE ENT Massimo CESANDRI	Non-paiement factures de frais de pension
SCUDERIA BLACK STAR	Gianluca BIETOLINI	Non-paiement factures de frais de pension
Jérôme GUILLET	STE ENT Alain COUETIL	Non-paiement factures de frais de pension
Carole TRANCHANT	Christophe CHEMINAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST ENT Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST ENT Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	STE ENT J. BERTAN DE BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	STE COURSES NANCY-BRABOIS	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER-SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
Ildefonso LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – non-paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non-paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non-paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non-paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non-paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANIEL	Non-paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non-paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non-paiement factures de frais de pension
Raynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non-paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non-paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non-paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELLS	Eric LIBAUD	Non-paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non-paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non-paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non-paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non-paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCault	Franck FIQUET	Non-paiement factures de frais de pension

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des décisions antérieures concernant des comportements non acceptables de M. David COTTIN au visa des articles 194 et 224 du Code des Courses au Galop :

- **Le 24 août 2010**, M. David COTTIN a fait l'objet d'une décision de la part des Commissaires de France Galop, le sanctionnant par une interdiction de monter pour avoir eu un comportement fautif consistant en une altercation verbale et physique avec un confrère au sein du vestiaire, altercation reconnue ;
- **Le 22 mai 2022**, M. David COTTIN a été sanctionné par les Commissaires de courses en fonction sur l'hippodrome d'AUTEUIL par une amende en raison de propos injurieux tenus à l'égard d'un agent de sécurité à son arrivée sur l'hippodrome ;

Le 6 février 2025, un collaborateur de France Galop a été contraint d'envoyer un courrier à M. David COTTIN lui mentionnant notamment :

- avoir été informé du ton condescendant et fort peu agréable avec lequel il s'autorise à parler à des collaborateurs de France Galop ;
- que tout nouveau ton inadapté, irrespectueux, désagréable avec ses équipes pourra donner lieu à un rapport détaillé transmis aux Commissaires de France Galop pour d'éventuelles suites disciplinaires ;
- qu'il insiste sur le fait que les équipes ne se permettent pas de lui parler sur un ton désagréable en jugeant son travail de leur côté, donc il serait de bon ton que la réciproque soit vraie ;

Le 8 mars 2025, le collaborateur de France Galop en charge de l'exploitation de l'hippodrome d'AUTEUIL a communiqué aux Commissaires de France Galop divers documents relatifs à sa saisine par le Directeur d'exploitation adjoint de la société PARIS SOCIETY, société en charge de la restauration sur l'hippodrome, d'un incident survenu le 2 mars 2025 à AUTEUIL impliquant M. David COTTIN, incluant notamment :

- Le rapport du Directeur d'exploitation adjoint de la société PARIS SOCIETY signé, puis cosigné par des employés présents à la brasserie KARLY FLIGHT le dimanche 2 mars 2025, mentionnant notamment :
 - qu'une altercation virulente a eu lieu entre un collaborateur de la société PARIS SOCIETY et l'entraîneur David COTTIN ;
 - que vers 18h45, M. David COTTIN est venu à la brasserie KARLY FLIGHT et a commandé 2 bouteilles de Champagne ;
 - qu'à 19h00, un employé est allé lui demander s'il pouvait l'encaisser, que M. David COTTIN lui a répondu qu'il n'avait pas sa carte bleue et paierait la prochaine fois ;
 - que, par la suite, M. David COTTIN a également déclaré audit Directeur d'exploitation adjoint qu'il paierait une prochaine fois ;
 - que le Directeur d'exploitation adjoint lui a répondu que ce n'est pas comme cela que ça fonctionne, que M. David COTTIN lui a déclaré « *Tu ne sais pas qui je suis toi* », qu'il lui a alors répondu « *Oui, vous êtes M. COTTIN* » ;
 - que le Directeur d'exploitation adjoint lui a rappelé que l'année dernière, la

- société PARIS SOCIETY a mis 1 mois pour être payée d'une facture au salon des propriétaires ;
- que M. David COTTIN lui a dit : « *Mais tu es qui toi ? Tu te prends pour qui ? Tu n'es qu'un larbin* » ;
 - que le Directeur adjoint lui a demandé de se calmer et de ne pas parler de la sorte ;
 - que M. David COTTIN l'a qualifié de « *clochard* » et de « *moins que rien* » ;
 - qu'il lui a dit que vu son comportement, il ne serait plus admis à la brasserie KARLY FLIGHT ;
 - que M. David COTTIN a alors répondu que ce n'était pas « *une merde comme moi qui allait l'empêcher de venir* » et affirmé plusieurs fois que « *la clientèle du KARLY FLIGHT était une clientèle de clochards, de tolards, de pauvres* » ;
 - que devant l'attitude de M. David COTTIN qui devenait de plus en plus menaçante, rapprochant son visage énervé de plus en plus prêt, il a senti son intégrité physique en danger ;
 - qu'il a demandé à la sécurité de bien vouloir le faire sortir, se faisant insulter par M. David COTTIN depuis 30 minutes ;
 - qu'à 19h30, la sécurité a évacué M. David COTTIN fermement, car il continuait à l'insulter, se mettant à deux pour le retenir ;
 - que la terrasse du KARLY FLIGHT était à moitié remplie et le personnel témoin ;
- Un courrier daté du 5 mars 2025 du Directeur des Opérations du Pôle restauration de la société PARIS SOCIETY au sein duquel ledit Directeur indique au collaborateur de France Galop en charge de l'exploitation de l'hippodrome d'AUTEUIL mentionnant que :
- suite à l'altercation de dimanche soir à AUTEUIL entre M. David COTTIN et son Directeur d'exploitation adjoint, M. David COTTIN n'est plus autorisé à être physiquement présent dans leurs espaces opérés, à savoir la brasserie KARLY FLIGHT et le salon des propriétaires de l'hippodrome d'AUTEUIL ;
 - son devoir en tant qu'employeur est de protéger l'intégrité physique de ses employés, ce que M. David COTTIN a remis en cause tant physiquement que verbalement et qu'il se voit donc contraint de prendre cette décision à son encontre ;
- Un rapport du 2 mars 2025 de la responsable d'équipe mentionnant notamment :
- avoir été témoin de l'incident entre le Directeur d'exploitation adjoint de la société PARIS SOCIETY et M. David COTTIN ;
 - que M. David COTTIN a oralement exprimé refuser de payer son addition après avoir commandé et consommé du champagne ;
 - que le Directeur d'exploitation adjoint lui a répondu que ce n'était pas possible, car l'année passée des incidents similaires avaient déjà eu lieu avec lui, allant jusqu'à le chercher sur l'hippodrome pour encaisser une addition non réglée de 3 semaines ;
 - que M. David COTTIN, visiblement éméché, a déclaré au Directeur d'exploitation adjoint sur un ton très agressif : « *Vous êtes des larbins* », « *des grosses merdes* », « *des clochards* » ;
 - que ce n'est pas la première fois que M. David COTTIN a des comportements problématiques envers le personnel de restauration ;
 - qu'elle-même a été victime d'une altercation avec lui quelques semaines avant, ayant refusé de lui servir une dernière bouteille de champagne après la fermeture des caisses et du salon ;
 - qu'à l'occasion de cette altercation, M. David COTTIN avait notamment déclaré : « *Heureusement que je ne gère pas mon business comme vous gérez le vôtre, vous ne savez pas qui je suis* » ;
 - que concernant l'incident survenu le 2 mars 2025, des « *doigts d'honneur* » ont même été faits par M. David COTTIN ;
- Un rapport du 6 mars 2025 d'une serveuse employée à la brasserie KARLY FLIGHT le 2

mars 2025 mentionnant notamment que :

- M. David COTTIN, visiblement alcoolisé, s'est approché du Directeur d'exploitation adjoint afin d'insister pour ne pas régler son addition ;
- le Directeur d'exploitation adjoint lui a rappelé qu'il avait déjà eu un retard de paiement de plusieurs semaines et lui a exprimé son souhait que l'addition soit réglée ;
- M. David COTTIN a élevé la voix et gesticulé avant de retourner à sa table, où il a continué à boire le Champagne impayé ;
- que M. David COTTIN a fait des « doigts d'honneur » au Directeur d'exploitation adjoint ;
- que M. David COTTIN s'est dirigé vers le Directeur d'exploitation adjoint pour le menacer et l'insulter ;
- Un rapport d'incident du 2 mars 2025 de la société de sécurité chargée de l'hippodrome d'AUTEUIL, mentionnant notamment :
 - qu'à 19h20, M. David COTTIN a insulté le Directeur d'exploitation adjoint de la société PARIS SOCIETY agissant comme restaurateur de la brasserie KARLY FLIGHT qui lui demandait de payer sa commande, car il est connu pour être un très mauvais payeur et a déjà eu plusieurs contentieux à ce sujet ;
 - que le restaurateur de la brasserie KARLY FLIGHT a demandé aux agents de sécurité de ladite société de sortir M. David COTTIN après avoir été une nouvelle fois réprimandé par ce dernier qui l'a qualifié de : « *clochard* », « *larbin* », « *moins que rien* » etc. ;
 - qu'à 19h30, les agents de sécurité de ladite société ont raccompagné fermement, mais dans le calme M. David COTTIN au niveau de la porte propriétaire ;
 - que lesdits agents de sécurité se sont assurés que M. David COTTIN ne puisse plus rentrer dans l'enceinte de l'hippodrome en plaçant un agent au niveau de l'entrée propriétaire ;

Après avoir dûment convoqué la Société d'Entraînement David COTTIN et M. David COTTIN à se présenter à la séance du 19 mars 2025 pour l'examen contradictoire de ce dossier ;

Après avoir entendu M. David COTTIN, assisté de son conseil, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations orales, possibilité non utilisée ;

Le courrier adressé par le conseil de M. David COTTIN en date du 14 mars 2025 accompagné de ses pièces jointes mentionne notamment :

- que par courrier du 4 mars 2025, le Directeur d'exploitation adjoint de la société PARIS SOCIETY a fait état d'une altercation verbale avec David COTTIN résultant du refus de ce dernier de régler ses consommations, n'ayant pas sa carte bancaire sur lui et que ce collaborateur affirme que M. David COTTIN se serait emporté et aurait tenu des propos insultants à son encontre, ainsi qu'à l'égard de la clientèle du restaurant ;
- qu'en réalité, si M. David COTTIN reconnaît avoir réagi de manière inappropriée et excessive, cela fait suite à une remarque formulée à voix haute par le Directeur d'exploitation adjoint devant l'ensemble des personnes présentes portant sur une ancienne dette envers le restaurant et que par la suite des propos injurieux ont été tenu par ledit Directeur d'exploitation adjoint de la brasserie, comme en témoignent les attestations jointes ;
- qu'en tout état de cause, bien que les versions des faits diffèrent, M. David COTTIN admet que son comportement était inapproprié et tient à présenter ses excuses au Directeur d'exploitation adjoint, ainsi qu'à l'établissement en question ;
- qu'il souhaite également assurer aux Commissaires de France Galop qu'il a pleinement conscience du caractère excessif de sa réaction et qu'un tel comportement ne se reproduira plus à l'avenir ;

Une attestation d'une cliente de la brasserie KARLY FLIGHT le 2 mars 2025 a été produite par M. David COTTIN, mentionnant notamment :

- qu'elle était assise à une table en terrasse au KARLY FLIGHT lorsqu'elle a vu M. David

- COTTIN se lever de sa table (proche de la sienne) pour s'éloigner et parler à un serveur dont le ton montait ;
- que le serveur particulièrement agressif envers M. David COTTIN indiquait qu'il ne souhaitait plus le servir et qu'il n'était « *qu'un clochard* » ;
 - que cette dernière expression a été répétée à plusieurs reprises par le serveur devant l'ensemble des clients du restaurant et qu'il a ensuite été rejoint par ses autres collègues qui tentaient de le calmer ;
 - que M. David COTTIN a rejoint sa table et le service de sécurité est arrivé demandant à l'ensemble des personnes de la table de M. David COTTIN de quitter les lieux ;
 - qu'alors que ladite cliente et ses amis avaient commandé deux bouteilles de champagne, ils ont décidé de quitter les lieux face au comportement disproportionné du serveur et l'ambiance qui en a découlée ;

Une attestation d'une autre cliente du KARLY FLIGHT présente le 2 mars 2025 a été produite par David COTTIN mentionnant notamment :

- qu'elle était assise à la table juste à côté de celle de M. David COTTIN ;
- qu'elle a entendu un des serveurs hausser le ton à l'encontre de la table de M. David COTTIN où se trouvaient une dizaine de personnes et que cet échange a immédiatement retenu son attention ;
- que le serveur s'en prenait directement à M. David COTTIN, déclarant sur un ton désagréable qu'il n'allait pas resservir cette table et qu'il était « *un mauvais payeur* » ;
- qu'une autre personne assise à sa table s'est ensuite manifestée en proposant de régler la future consommation, car M. David COTTIN n'avait pas sa carte bleue avec lui et que le serveur a de nouveau refusé ;
- qu'elle a alors été très étonnée d'entendre de tels propos de la part du serveur qui lui ont semblé forts déplacés en présence des autres clients du restaurant ;
- que M. David COTTIN s'est alors levé pour discuter avec le serveur et clarifier la situation, puis s'est écarté de la table afin que tout le monde n'entende pas leur conversation, mais que cependant la discussion n'a pas semblé aboutir et David COTTIN est retourné s'asseoir à sa table, visiblement agacé ;
- que le serveur est alors revenu près de la table et a déclaré très fort, sur un ton agressif, et face à toute la clientèle assise à la terrasse du restaurant, soit plus de 50 personnes : « *Vous n'êtes qu'un clochard, Monsieur COTTIN* » et que le serveur a ensuite appelé la sécurité pour tenter d'expulser toute la table, puis les autres tables, dont la sienne, alors que ses amis et elle venaient tout juste de commander deux bouteilles de champagne, il était à peine 19 heures ;
- qu'elle trouve inadmissible d'insulter des socioprofessionnels en les qualifiant de « *clochards* », en élevant la voix et en méprisant des clients réguliers qui participent grandement au chiffre d'affaires de ce restaurant ;
- que ce comportement est d'autant plus choquant que même si cela n'a duré que quelques minutes, ce n'est pas la première fois qu'elle assiste à des altercations entre les serveurs et des clients et que tout laisse à désirer dans cet établissement : le service, le comportement d'une partie du personnel, la qualité de la nourriture, tout comme les prix pratiqués ;
- qu'elle tient à souligner que cet incident a été particulièrement inapproprié, surtout dans un établissement fréquenté par de grands propriétaires, qui, elle l'imagine, peuvent être pour certains des clients de M. David COTTIN ;

Une attestation d'une troisième cliente du KARLY FLIGHT présente le 2 mars 2025, produite par M. David COTTIN, mentionne notamment :

- apporter des éléments de contexte dans l'espoir de clarifier les faits et d'expliquer la situation sous un angle plus complet ;
- que l'incident en question est survenu suite au refus du serveur de permettre à David COTTIN - qui n'avait exceptionnellement pas sa carte bancaire sur lui - de régler les consommations commandées lors de sa prochaine visite (probablement de l'ordre de 8 jours au vu de la fréquence des courses sur l'hippodrome d'AUTEUIL à cette

- période) ;
- que le ton est rapidement monté à l'initiative du serveur qui n'a laissé aucune option ou flexibilité pour trouver une solution ou arranger l'un de ses clients ;
 - qu'ensuite, le serveur a décidé de retirer de leur table les deux bouteilles de champagne qu'ils avaient déjà commandées, sans raison et alors que celles-ci étaient déjà partiellement consommées ;
 - qu'à son retour, le serveur a affirmé que les deux bouteilles n'avaient pas été réglées, alors qu'une de ces bouteilles avait déjà été payée par une personne de leur table ;
 - qu'ils ne devaient donc plus qu'une seule bouteille et que les bouteilles ayant été retirées encore à moitié pleines, soit l'équivalent d'une bouteille complète, les comptes étaient finalement à l'équilibre ;
 - que c'est à ce moment que les choses ont pris une tournure encore plus regrettable, puisque le serveur, visiblement agité, a commencé à insulter « *David COTTIN et sa bande* », les qualifiant - entre autres - de « *clochards* » ;
 - que ce sont les insultes et l'attitude condescendante du serveur qui ont exacerbé le conflit et qu'enfin, dans la foulée, le serveur a appelé la sécurité pour expulser non seulement David COTTIN, mais aussi l'ensemble du groupe, y compris ceux qui n'étaient pas impliqués dans le conflit, ainsi que tous les clients qui étaient encore présents sur place ;
 - que tout le monde a donc dû quitter le restaurant dans des conditions inacceptables et que de plus, il est important de souligner que nombre d'entre eux sont des clients réguliers du restaurant, malgré une qualité de service médiocre, de notoriété courante ;
 - que néanmoins, la brasserie KARLY FLIGHT étant le seul établissement de ce type sur l'hippodrome, cela ne laisse que très peu de possibilités aux clients de s'en détourner ;
 - qu'en l'occurrence, ce même jour, elle et d'autres personnes savent notamment que les serveurs ont tenté de faire payer une deuxième fois la table d'un entraîneur qu'ils connaissent très bien et qui avait déjà réglé ses consommations ;
 - qu'il n'est pas non plus rare que le ton monte entre certains clients et les serveurs, au regard de la manière dont le restaurant les considère (prix élevés, temps de service, amabilité...), et qu'il conviendrait donc de mettre les choses en perspective et que la brasserie KARLY FLIGHT prenne également ses responsabilités quand il en convient ;
 - qu'elle espère une prise en compte de ces éléments pour évaluer la situation de manière juste et équitable ;

Une attestation d'un jockey présent au KARLY FLIGHT aux environs de 18h45 en date du 2 mars 2025 est produite par David COTTIN et mentionne notamment :

- qu'un des serveurs du restaurant s'adressait à David COTTIN en lui disant qu'il « *n'allait pas les resservir* » et qu'il était « *mauvais payeur* » ;
- que David COTTIN lui a alors dit qu'il n'avait pas sa carte bleue aujourd'hui, mais qu'un de ses amis allait régler la commande qu'ils allaient passer ;
- que le serveur a encore monté d'un ton et s'est adressé à toute la table « *Je ne vous resservirai pas* », « *Vous êtes des clochards* » ;
- que David COTTIN, qui était directement visé, a dû se sentir humilié devant ses amis, son personnel et ses propriétaires, ainsi que toute la terrasse du restaurant, et s'est donc levé pour parler avec le serveur à l'écart et clarifier la situation, et que cela a duré très peu de temps ;
- que David COTTIN est retourné s'asseoir à sa table, voyant que la discussion ne menait à rien ;
- que le serveur a donc fait signe à la sécurité de venir pour les « *dégager* », puis il est revenu à côté de la table et a dit sur un ton très élevé « *Vous n'êtes qu'un clochard Monsieur Cottin* » ;
- que d'autres membres du personnel du KARLY FLIGHT sont venus voir leur collègue pour lui dire de « *se calmer* » et que la sécurité est arrivée et a demandé à toute leur table de quitter les lieux ;
- qu'ils sont ensuite venus vers eux pour leur demander la même chose, alors que ledit jockey venait à peine d'arriver ;

- que le comportement de ce serveur l'a choqué, bien que, malheureusement, ce ne soit pas la première fois qu'il est témoin de « la façon plus que désagréable » de certains membres du personnel du KARLY FLIGHT avec des professionnels des courses ;
- qu'il trouve regrettable l'image que ce restaurant renvoie ;
- de ne pas oublier que le KARLY FLIGHT vit grâce aux professionnels des courses et aux propriétaires ;
- qu'il imagine que David COTTIN et son entourage déjeunent régulièrement dans ce restaurant et contribuent à son fonctionnement ;

En séance, le conseil de M. David COTTIN a indiqué, en ajout de son courrier :

- qu'il s'agissait d'une réaction de la part de son client ;
- qu'il a agi en réaction à ce qu'il a ressenti comme un propos non agréable ;
- qu'il n'y a qu'à lire les attestations transmises par David COTTIN ;
- que ce dernier conteste être à l'origine de l'altercation ;

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE demande que M. David COTTIN mentionne les mots qu'il a employé avec transparence ;

M. David COTTIN a alors indiqué :

- avoir perdu son porte-cartes ce jour-là ;
- qu'au salon des propriétaires où il va souvent, cela se passe bien, mais que l'employé en question a été agressif envers lui ;
- qu'à toutes les réunions il est dans le salon propriétaires sans soucis ;
- qu'il s'est senti mis mal à l'aise quand l'employé lui a dit « *Surtout pas vous vous êtes un mauvais payeur* » et que c'est l'employé qui l'a traité de « *clochard* » ;

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE demande s'il reconnaît les mots ;

M. David COTTIN répond :

- qu'il était monté en pression, mais que cela n'a pas duré 30 minutes et ne sait pas exactement les mots qu'il a employé ;
- qu'il regrette l'emportement réciproque en question ;
- que la note impayée dont il parle, c'est un oubli ;
- que les courses, c'est une famille au sein de laquelle on se bat ensemble pour que cela marche, mais que le collaborateur du KARLY FLIGHT l'a tout de suite traité de clochard ;
- que c'est dommage d'en arriver là dans ce dossier ;

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE indique qu'il regrette l'absence de réponse très précise concernant les mots exacts employés et demande à M. David COTTIN s'il assume les mots mentionnés dans le dossier, ce à quoi ce dernier répond :

- qu'il fait partie de la clientèle du KARLY FLIGHT, donc qu'il ne va pas dire que c'est une clientèle de clochards ;
- qu'il a peut-être dit « *Tu sais qui je suis* », mais que c'est normal, parce qu'il vient à toutes les réunions donc la connaissance de son identité permettait d'être sûr que la note serait payée ;
- qu'il pensait que l'employé pouvait leur rendre service en acceptant un règlement ultérieur ce jour-là au vu de sa fréquence régulière de présence dans cet établissement ;
- que devant ses clients ou futurs clients, la façon dont l'employé lui a parlé lui a paru humiliante, car devant tout le KARLY FLIGHT et devant ses amis aussi ;

M. Robert FOURNIER SARLOVEZE demande si tout cela donne une bonne image de lui, notamment de s'énerver comme cela ;

M. David COTTIN répond alors que non, qu'il en est conscient, mais qu'il s'est senti agressé ;

M. David COTTIN et son conseil ont indiqué ne rien avoir à ajouter à une question posée par le Président en ce sens ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Vu l'ensemble des éléments du dossier et les courriers de procédure ;

Vu les articles 22, 39, 194, 213, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

M. David COTTIN a commencé par refuser de payer ses consommations de champagne le 2 mars 2025 à AUTEUIL après la réunion de courses en indiquant au personnel de restauration de la brasserie KARLY FLIGHT qu'il paierait une prochaine fois, ce qui ressort des éléments concordants présents au dossier quand bien même certains évoquent la possibilité de régler ses consommations par un de ses accompagnateurs, et que David COTTIN indique qu'il aurait payé de toutes façons lors d'une venue ultérieure ;

Dans un deuxième temps, énervé, ce qu'il reconnaît, et visiblement alcoolisé selon les témoignages concordants présents au dossier, et alors que le responsable de la brasserie KARLY FLIGHT lui demandait de régler sa note mentionnant notamment des incidents de paiement antérieurs, il a tenu des propos d'une particulière agressivité à vocation insultante, dédaigneuse et dévalorisante à l'encontre dudit responsable dans l'enceinte de l'hippodrome d'AUTEUIL sur un ton menaçant et en utilisant des termes tels que « *clochard, larbin, bon à rien* » ;

M. David COTTIN a également adopté une attitude physique de menace, le responsable de la brasserie évoquant une proximité et une menace physique en même temps que les insultes qu'il recevait sur la durée, ce qui ressort des témoignages et rapports concordants présents au dossier, ainsi que la mention de « doigts d'honneurs » effectués par David COTTIN ;

Le chef d'exploitation de la brasserie KARLY FLIGHT a alors fait part, a posteriori, et par écrit, de sa décision d'interdire à M. David COTTIN l'accès à ses sites de restauration et réception sur l'édit hippodrome à l'avenir suite à cette altercation verbale et physiquement menaçante à l'égard d'un de ses collaborateurs, ce qu'il indiquait ne pas pouvoir tolérer en qualité d'employeur ;

Le comportement décrit dans l'ensemble des pièces versées au dossier est absolument intolérable et inacceptable de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop, quand bien même celle-ci n'apprécie pas la qualité du service dans la brasserie en cause où personne ne l'oblige d'ailleurs à aller avec son entourage et quand bien même il a été déçu de l'attitude d'un serveur, ce qui aurait pu être mentionné autrement et a posteriori aux responsables de ces questions chez France Galop ;

Un tel comportement est d'autant plus inacceptable qu'en l'espèce :

- il a déjà été rappelé très récemment à cet entraîneur (février 2025) d'adopter des comportements adaptés et respectueux dans le cadre de son activité hippique ;
- il avait déjà été sanctionné en 2022 par une amende de 1.000 euros pour avoir tenu un propos injurieux envers un membre du personnel de sécurité de l'hippodrome d'AUTEUIL ;

Les Commissaires de France Galop ne sauraient tolérer, en aucun cas et sous aucune forme, les comportements très irrespectueux, menaçants et insultants à l'égard des prestataires en fonction sur les hippodromes et à l'égard du personnel officiant dans le cadre des courses hippiques, que ce soit sur les hippodromes ou dans les locaux de France Galop ;

L'article 224 du Code des Courses au Galop prévoit en effet que constitue une faute disciplinaire tout comportement contraire à la probité, à l'honneur ou à la délicatesse et mettant en cause l'image des courses ;

Le comportement décrit de manière concordante dans les différentes pièces au dossier laisse apparaître :

- une atteinte avérée à l'image des courses par le comportement inacceptable de M. David COTTIN dans des enceintes d'un hippodrome sous l'influence de l'alcool selon plusieurs témoignages reçus et analogues ;

- une récidive en matière d'injures et de comportement inacceptable dans le cadre des activités hippiques de David COTTIN envers du personnel présent sur les hippodromes ou dans les bureaux, notamment en dénigrant, en injuriant et en étant menaçant envers le personnel ;
- une attitude agressive réitérée et non isolée au vu des témoignages reçus, une employée faisant état d'un incident intervenu précédemment à celui du 2 mars 2025 au salon des propriétaires lorsqu'elle était en fonction et avait fermé le bar à champagne, ce qui avait déplu à M. David COTTIN qui avait adopté une attitude indélicate envers le personnel présent avec des propos dédaigneux sur leur travail et en leur rappelant « *qui il est* » ;
- une absence de règlement de ses consommations d'alcool dans les délais demandés par le service de restauration de la brasserie et du salon des propriétaires de l'hippodrome d'AUTEUIL avec un exemple de facture impayée au moment demandé par ces établissements ;

Les comportements ainsi décrits par des témoignages concordants ne sauraient être tolérés de la part d'une personne titulaire d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop, a fortiori quand cette personne a déjà été sanctionnée récemment pour son comportement injurieux ;

Il y a cependant lieu de prendre acte des éléments fournis par M. David COTTIN dans le cadre du présent dossier afin de tenter de justifier son énervement, ainsi que de sa reconnaissance d'un comportement inadapté, de ses excuses et de sa conscience que son comportement a été excessif et de son engagement qu'il ne le réitérera pas ;

Aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, cette faute disciplinaire inacceptable de M. David COTTIN doit être sanctionnée par :

- une amende de 2.000 euros au vu de sa faute disciplinaire en matière d'indélicatesse et au vu d'une amende de 1.000 euros déjà reçue en 2022, à savoir il y a moins de 5 ans ;
- une interdiction d'accès aux enceintes non publiques des hippodromes, à savoir aux enceintes réservées notamment à des titulaires d'une carte d'accès professionnelle sur l'ensemble des hippodromes organisant des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 2 mois à compter de la notification de la présente décision ;

PAR CES MOTIFS :

Décident de sanctionner M. David COTTIN en sa qualité de personne physique et d'associé de la Société d'Entraînement David COTTIN par :

- une amende de 2.000 euros au vu de sa faute disciplinaire en matière d'indélicatesse et au vu d'une amende de 1.000 euros déjà reçue en 2022, à savoir il y a moins de 5 ans ;
- une interdiction d'accès aux enceintes non publiques des hippodromes, à savoir aux enceintes réservées notamment à des titulaires d'une carte d'accès professionnelle sur l'ensemble des hippodromes organisant des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop pour une durée de 2 mois à compter de la notification de la présente décision.

Paris, le 19 mars 2025

Mme C. du BREIL - M. G. HOVELACQUE - M. R. FOURNIER SARLOVEZE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP
SAINT-BRIEUC - 3 MARS 2024 - PRIX DE TREMUSON

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Gérald HOVELACQUE ;

Le hongre LILLOU, arrivé 1er du Prix de TREMUSON couru le 3 mars 2024 sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC, a été soumis à un prélèvement biologique à l'issue de la course, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop et effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

L'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de LIDOCAÏNE et de 3'-HYDROXYLIDOCAINE dans le prélèvement ;

L'entraîneur Serge FOUCHER, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de ne pas faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées, publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et demandé des explications au propriétaire M. Gérard LABOUREAU et à l'entraîneur Serge FOUCHER pour l'examen contradictoire de ce dossier, tout en leur proposant d'être entendus par les Commissaires de France Galop s'ils le souhaitaient, et en leur rappelant leur droit de ne pas apporter d'explications ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu les articles 85, 198, 201, 216 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop en date du 11 mars 2025 mentionnant notamment que :

- le 23 mars 2024, le hongre LILLOU était déclaré partant sur l'hippodrome d'ANGERS et la notification s'est faite sur l'hippodrome d'ANGERS avant sa prochaine course ;
- toutefois, l'entraîneur Serge FOUCHER a pris la décision de faire courir LILLOU le 23 mars 2024 sur l'hippodrome d'ANGERS lors du Prix GEORGES DU BREIL, duquel il s'est classé 6ème ;
- concernant le déroulement de la journée de courses le 3 mars 2024 sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC, l'entraîneur Serge FOUCHER a indiqué que :
 - LILLOU a voyagé seul dans le camion, et il s'est arrivés assez tard sur l'hippodrome, car il était engagé dans la dernière course ;
 - son garçon de voyage ne se souvient pas si le box était ouvert ou cadenassé quand il a rentré le cheval, mais qu'il y avait pas mal de monde devant la rangée de box à tourner et virer ;
 - sa compagne qui conduisait le camion et son garçon de voyage sont allés boire un café à l'autre bout de l'hippodrome, car il faisait très froid, LILLOU est donc resté un moment sans surveillance ;
 - après la course, le garçon de voyage a fait marcher LILLOU jusqu'à sa récupération en le faisant boire de temps en temps dans le seau devant le box, où peut-être d'autres chevaux ont pu boire, puis il est allé au salivarium avant de rentrer directement à SENONNES ;
- M. Serge FOUCHER a interrogé son garçon de voyage ainsi que le jockey qui montait LILLOU le jour de la course afin de savoir s'ils étaient sous traitement oral ou topique à base de LIDOCAINE, qu'ils ont confirmé que non ;
- M. Serge FOUCHER a rajouté qu'il utilise rarement des produits vétérinaires, le peu

qu'il utilise est avec ordonnances, et a transmis l'intégralité de ses ordonnances depuis début 2024 :

- deux ordonnances en date du 30 janvier 2024 et 5 février 2024 pour des castrations avec administration de LIDOCAINE de deux chevaux à son effectif d'élevage qui sont dans un barn séparé et loin de son effectif d'entraînement ;
- une ordonnance en date du 7 février 2024 pour une poulinière qui a reçu un traitement à base de LIDOCAINE pour une vulvoplastie, mais l'entraîneur M. Serge FOUCHER a confirmé que cet acte a été effectué dans un autre barn séparé et loin de celui où se situe le hongre LILLOU ;
- M. Serge FOUCHER ne détient aucun médicament à base de LIDOCAINE dans sa pharmacie, à l'exception d'une bouteille vide, extrêmement poussiéreuse et périmée d'EKYFLOGYL (médicament topique contenant de la LIDOCAINE), ce qui a été vérifié dans ses écuries le 18 avril 2024 ;
- l'analyse du box sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC effectuée le 24 mai 2024 où se situait le hongre LILLOU le 3 mars 2024, jour de la course, montre l'absence de LIDOCAINE ;
- l'analyse des prélèvements sanguins et urinaires réalisés le 23 mars 2024 sur le hongre LILLOU lors de la notification sur l'hippodrome d'ANGERS montre la présence de LIDOCAINE ;
- la présence de LIDOCAINE dans l'organisme du cheval ce jour-là témoigne de la persistance d'un contact avec la substance sans toutefois que cela ne dépasse la limite de screening harmonisé pour cette molécule et ne permet pas d'établir que le cheval aurait été positif en course ;
- au vu du résultat des prélèvements effectués le 23 mars 2024 sur l'hippodrome d'ANGERS, des prélèvements ont été effectués dans les écuries de M. Serge FOUCHER à SENONNES le 18 avril 2024 :
 - l'analyse des prélèvements sanguins et urinaires réalisés le 18 avril 2024 sur le hongre LILLOU dans les écuries de M. Serge FOUCHER montre l'absence de LIDOCAINE ;
 - l'analyse des échantillons du camion de transport de M. Serge FOUCHER montre l'absence de LIDOCAINE ;
 - l'analyse des échantillons de la mangeoire du box du hongre LILLOU chez M. Serge FOUCHER montre l'absence de LIDOCAINE ;
- compte tenu des éléments recueillis sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC, une contamination sur l'hippodrome paraît fort peu probable ;
- la présence de LIDOCAINE dans les deux prélèvements effectués lors de la notification sur l'hippodrome d'ANGERS le 23 mars 2024 ne peut pas résulter d'une contamination sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC, soit 21 jours après ;
- une persistance d'exposition à la LIDOCAINE dont l'origine n'a pas été déterminée semble plus probable ;
- l'accueil par M. Serge FOUCHER ainsi que son personnel d'écurie était très coopératif et a facilité l'obtention des prélèvements ;

Vu les articles 85, 198, 201, 216 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Le résultat de l'analyse du prélèvement biologique effectué sur le hongre LILLOU révèle la présence de LIDOCAINE et de 3'-HYDROXYLIDOCAINE dans le prélèvement, ce qui n'est pas contesté, l'entraîneur Serge FOUCHER ne s'expliquant pas la situation ;

La seule présence desdites substances caractérise l'infraction au Code des Courses au Galop et le hongre LILLOU doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

La nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substance prohibée dans les organismes des chevaux implique également de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf

exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

En l'espèce, il y a lieu de prendre acte des explications, des conclusions d'enquête et des analyses mettant en évidence la positivité du hongre LILLOU le 3 mars 2024 ;

Il y a donc lieu, au vu notamment de :

- la positivité du prélèvement biologique ;
- la substance en cause dans le présent dossier et des conclusions d'enquête, notamment du suivi positif ;

de distancer le hongre LILLOU de la 1ère place du Prix de TREMUSON couru le 3 mars 2024 sur l'hippodrome de SAINT-BRIEUC ;

de sanctionner l'entraîneur Serge FOUCHER, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable du hongre LILLOU, de son entraînement, de son entretien, de la gestion de ses soins et du personnel de son établissement, pour sa première infraction en la matière, par une amende de 3.000 euros pour avoir fait courir un cheval positif à une substance prohibée lors d'une course sans apporter d'éléments pouvant l'exonérer de sa responsabilité ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont décidé de :

- distancer le hongre LILLOU de la 1ère place du Prix de TREMUSON ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er KINDER DES ONGRAIS ;

aucun autre cheval n'étant à l'arrivée ;

- sanctionner l'entraîneur Serge FOUCHER par une amende de 3.000 euros.

Paris, le 19 mars 2025

Mme C. du BREIL - M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

AUTEUIL - 17 NOVEMBRE 2024 - PRIX LA HAYE JOUSSELIN

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Koen HUYBERS ;

Le hongre GRANDEUR NATURE, arrivé 2ème de la course susmentionnée, a été soumis à l'issue de l'épreuve, conformément aux dispositions de l'article 200 du Code des Courses au Galop, à un prélèvement biologique effectué dans les conditions prescrites par le règlement ;

L'analyse de ce prélèvement biologique, effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques, a conclu à la présence de BECLOMETASONE ;

L'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE, informé de la situation, a fait connaître à la Fédération Nationale des Courses Hippiques sa décision de demander une analyse de contrôle ;

Cette substance appartient à la catégorie des substances prohibées de Catégorie I publiée en annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir ouvert l'enquête prescrite par l'article 201 du Code des Courses au Galop et

dûment appelé M. Nicolas de LAGENESTE, représentant du Haras de SAINT-VOIR propriétaire de GRANDEUR NATURE, et l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE, à se présenter le mercredi 26 mars 2025 pour l'examen contradictoire de ce dossier et après avoir constaté leur non-présentation ;

Après avoir examiné les éléments du dossier et les explications dudit entraîneur transmises dans le cadre de l'enquête ;

Vu les conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop, en date du 11 mars 2025, mentionnant notamment que :

- l'analyse de la première partie du prélèvement effectué sur ce hongre a mis en évidence la présence de BECLOMETASONE dans le prélèvement sanguin ;
- le Commissaire Instructeur a ouvert une enquête en application des articles 198 et suivants du Code des Courses au Galop ;
- M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, entraîneur dudit hongre, a été informé de cette situation le 19 décembre 2024 ;
- M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE a fait connaître le 19 décembre 2024 sa décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

Il ressort de l'enquête effectuée que :

- le hongre GRANDEUR NATURE a été déclaré en sortie provisoire au Haras de SAINT-VOIR le 18 décembre 2024, la veille de la notification, et n'était donc pas présent dans les écuries de l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE le 19 décembre 2024 ;
- M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE a certifié ne pas avoir administré consciemment un traitement à base de BECLOMETASONE au hongre GRANDEUR NATURE ;
- à l'issue du transport du hongre GRANDEUR NATURE sur l'hippodrome de PARISLONGCHAMP la veille de la course, le 17 novembre 2024, il s'est avéré que le salarié de l'entraîneur a douché et séché le cheval en utilisant de l'alcool à brûler le soir du 16 novembre 2024 ;
- l'usage d'alcool à brûler pour sécher les chevaux en période hivernale est une pratique non-prohibée ;
- l'analyse du prélèvement sanguin réalisé le 20 décembre 2024 sur le hongre GRANDEUR NATURE au Haras de SAINT-VOIR montre l'absence de BECLOMETASONE ;
- l'analyse de l'échantillon de la mangeoire du box où se situait ledit hongre avant la course dans les écuries de l'entraîneur réalisé lors de la notification le 19 décembre 2024 montre l'absence de BECLOMETASONE ;
- l'analyse du bidon d'alcool à brûler avec le numéro de lot 226.09.2408.21, qui était ouvert chez l'entraîneur et envoyé par celui-ci en date du 21 janvier 2025 montre la présence de GLYCOPYRROLATE, d'esters de BECLOMETASONE et de FORMOTEROL ;
- l'analyse du bidon d'alcool à brûler avec le numéro de lot 226.09.2408.21, qui était fermé et scellé, envoyé par l'entraîneur le 24 janvier 2025, montre la présence de GLYCOPYRROLATE, d'esters de BECLOMETASONE et de FORMOTEROL ;
- l'analyse du flacon d'alcool à brûler, fermé et scellé avec le numéro de lot 308.01.2514.55 en provenance du fabricant le 24 janvier 2025, ouvert en présence d'un huissier, montre la présence de GLYCOPYRROLATE, d'esters de BECLOMETASONE DIPROPRIONATE et de FORMOTEROL ;
- l'analyse de la seconde partie du prélèvement réalisé le 17 novembre 2024 sur l'hippodrome d'AUTEUIL par le LGC, Laboratoire de NEWMARKET, confirme la présence de BECLOMETASONE ;
- il est ainsi établi que la présence de BECLOMETASONE dans le prélèvement sanguin du hongre GRANDEUR NATURE le 17 novembre 2024 provient de l'utilisation d'un produit industriel ;
- l'accueil par M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE ainsi que ses salariés était très coopératif ;

Vu les articles 85, 198, 201 et l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique du représentant du Haras de SAINT VOIR reçu le 17 mars 2025

mentionnant notamment :

- qu'un prélèvement a été effectué sur GRANDEUR NATURE chez son entraîneur juste avant son départ, soit la veille de la course le 16 novembre 2024, et que ce prélèvement n'a pas mis en évidence de substance interdite ;
- que GRANDEUR NATURE a donc séjourné à l'hippodrome de PARISLONGCHAMP du samedi après-midi au dimanche matin, sous surveillance des caméras dont les enregistrements sur cette période auraient été visionnés ;
- qu'il admet qu'avoir disputé une course publique avec la présence d'une substance prohibée, le BECLOMETHASONE (détectée sur prélèvement après la course suite à sa douche et son séchage par l'alcool effectué le matin à PARISLONGCHAMP), constitue une infraction au Code des courses au galop ;
- que cependant il pourrait être intéressant d'avoir un avis scientifique qui puisse déterminer si la faible quantité trouvée est susceptible ou non d'améliorer une performance sportive, GRANDEUR NATURE n'ayant pas fait de « survaleur » ;
- que cette affaire va nuire à l'image des courses, que cela aurait pu être évité en prenant l'option de la discréption, puisqu'en l'espèce ce cas n'est pas forcément de nature à être qualifié de dopage et que la responsabilité de l'entraîneur va être dure à prouver ;
- que quand bien même l'utilisation d'alcool pour sécher les chevaux est une hérésie aux dires de la science vétérinaire, et même plutôt néfaste au bien-être du cheval devant fournir un effort sportif, l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE ne pouvait soupçonner la présence de ces molécules dans des alcools du commerce fabriqués dans le cadre de nouveaux usages d'économie circulaire avec incorporation de solvants recyclés issus de l'industrie pharmaceutique ;
- que les conséquences du distancement de GRANDEUR NATURE seront très lourdes pour son entreprise, le propriétaire étant le seul sanctionné et qu'il va devoir vendre plusieurs chevaux ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE et sa pièce, en date du 20 mars 2024, mentionnant notamment :

- que des recherches ont été établies afin de savoir d'où provenait cette substance, car il certifie ne pas avoir administré consciemment un traitement à base de BECLOMETASONE ;
- qu'après la demande d'envoi de bidon d'alcool à brûler pour contrôle, il a bien été constaté la présence de BECLOMETASONE ;
- que de ce fait, la présence de BECLOMETASONE dans le prélèvement sanguin du hongre GRANDEUR NATURE en date du 17 novembre 2024 provient bien du produit industriel ;

Vu le courrier de M. Nicolas de LAGENESTE, représentant du Haras de SAINT-VOIR en date du 24 mars 2025, mentionnant qu'il tient à présenter ses excuses, car il ne va pas lui être possible d'être présent pour l'examen du dossier étant retenu par des obligations professionnelles et réitérant sa confiance dans le jugement de ce dossier ;

I. Sur la présence d'une substance prohibée dans le prélèvement du hongre GRANDEUR NATURE

L'analyse du prélèvement biologique effectué le 17 novembre 2024 sur le hongre GRANDEUR NATURE à l'issue du Prix LA HAYE JOUSSELIN a conclu à la présence de BECLOMETASONE ;

Différents prélèvements ont été effectués au sein de l'établissement de l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE, et notamment sur des bidons d'alcool à brûler, révélant la présence de BECLOMETASONE dans les flacons et bidons d'alcool à brûler utilisés dans cette écurie pour sécher les chevaux après leur douche ;

Il ressort des explications dudit entraîneur qu'un membre de son personnel a fait usage de l'alcool à brûler industriel en question à des fins de séchage de GRANDEUR NATURE la veille de sa course ;

La seule présence de ladite substance caractérise l'infraction au Code des Courses au Galop, puisque ladite substance n'est pas une substance à seuil impliquant de quantifier sa présence ;

Ledit hongre doit en conséquence être distancé dans le respect de l'égalité des chances ;

II. Sur la responsabilité de l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE

La nécessité de préserver l'égalité des chances et de lutter contre les infractions au Code des Courses au Galop en matière de présence de substances prohibées dans les organismes des chevaux implique de sanctionner les gardiens des chevaux en charge de leur entraînement, de leur entretien, de la gestion de leurs soins et de leur hébergement, sauf exonération de responsabilité suffisamment avérée ;

Il convient, en l'espèce, de prendre acte :

- des explications et des éléments communiqués par l'édit entraîneur concernant l'usage par un membre de son personnel d'un bidon d'alcool à brûler industriel contenant la substance prohibée, en l'espèce du BECLOMETASONE, la veille de la course, sur le cheval en cause ;
- des nombreuses analyses effectuées dans le cadre de l'enquête, notamment sur des bidons d'alcool à brûler adressés sous scellés par l'entraîneur et sous scellés par le fabricant industriel et ouverts en présence d'un huissier ;
- des résultats desdites analyses expliquant la présence de la substance dans les bidons d'alcool à brûler produit de manière industrielle ;

Les Commissaires de France Galop prennent également en considération que :

- l'usage d'alcool à brûler pour sécher les chevaux en période hivernale était une pratique non-prohibée de manière claire et officielle avant la découverte de plusieurs cas au cours du second semestre 2024 et que cet usage s'est inscrit dans les habitudes de certains entraîneurs durant des années que ce soit dans certains établissements d'entraînement, ou sur les hippodromes avant ou après les courses ;
- les conclusions d'enquête du Service Contrôles de France Galop mettent en évidence l'absence de BECLOMETASONE dans la mangeoire occupée par GRANDEUR NATURE avant la course, mais la présence de cette substance dans les bidons d'alcool à brûler usités par l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE, ainsi que dans un bidon en provenance du fabricant lui-même, envoyé sous scellé et ouvert en présence d'un huissier ;
- face à la récurrence des cas concernés, la Fédération Nationale des Courses Hippiques a, s'agissant de cette pratique, été contrainte de publier plusieurs communiqués à l'intention des socioprofessionnels des courses hippiques, notamment titulaires d'autorisations délivrées par France Galop ;
- lesdits communiqués ont été publiés les 10 janvier, 21 janvier et 30 janvier 2025 et avaient pour vocation d'informer lesdits socioprofessionnels de l'existence de cas positifs au BECLOMETASONE du fait du séchage des chevaux par usage d'alcool à brûler, les enjoignant à cesser immédiatement cette pratique ;
- la communication de la Fédération Nationale des Courses Hippiques a également mentionné la présence de BECLOMETASONE dans des lots contrôlés d'alcool à brûler commercialisés et non destinés à un tel usage, fabriqués dans le cadre de nouveaux usages d'économie circulaire avec incorporation de solvants recyclés, en partie issus de l'industrie pharmaceutique, par communiqués des 21 janvier et 30 janvier 2025 ;

Il ressort ainsi des différents éléments susvisés :

- que la positivité du hongre GRANDEUR NATURE au BECLOMETASONE est due à la pratique de séchage avec alcool à brûler antérieure aux communiqués de la Fédération Nationale des Courses Hippiques visant à l'arrêt immédiat de cette pratique ;
- que, dès lors, l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE peut ne pas être tenu responsable de la situation en l'absence d'une faute suffisamment caractérisée de sa part au sens du Code dans la gestion de son effectif, et notamment dans la gestion des soins

- d'hygiène apportés à GRANDEUR NATURE ;
- qu'il est cependant nécessaire d'observer qu'il n'est pas opportun d'utiliser des produits non destinés à un usage équin dans le cadre de la profession réglementée d'entraîneur pour soigner et s'occuper de l'hygiène des chevaux dont l'entraîneur est le gardien, puisqu'une telle pratique le met nécessairement en danger, ainsi que la régularité des courses ;

Il y a donc lieu, au vu notamment :

- de la positivité du prélèvement biologique du hongre GRANDEUR NATURE à l'issue de sa course et des éléments du dossier ;
- de la substance en cause, le BECLOMETASONE ;
- du rapport d'enquête, mentionnant une pratique de séchage des chevaux après les avoir douchés, pratique largement répandue, et dont le rappel de sa prohibition a été récemment rendu nécessaire, après la découverte de la positivité de GRANDEUR NATURE notamment ;
- du caractère accidentel de la positivité de GRANDEUR NATURE, le garçon de voyage ayant utilisé l'alcool dans lequel la substance est présente pour sécher le cheval après l'avoir lavé et des résultats nombreux et concordants concernant la présence de cette substance dans des bidons d'alcool à brûler d'origine industrielle ;
- de distancer le hongre GRANDEUR NATURE de la 2ème place du Prix LA HAYE JOUSSELIN ;
- de rappeler à l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE la nécessité de n'utiliser que des produits à usage équin dans le cadre de l'alimentation, des soins et de l'hygiène des chevaux qui sont sous sa garde, afin d'éviter toute prise de risque sur la probité du résultat des courses et sur la régularité de celles-ci, étant observé que la spécificité scientifique du cas et les éléments d'enquête permettent cependant de ne pas le sanctionner à titre personnel ;

PAR CES MOTIFS

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des articles 85, 198, 201 et de l'annexe 5 du Code des Courses au Galop ont :

- distancé le hongre GRANDEUR NATURE de la 2ème place du Prix LA HAYE JOUSSELIN

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er GRAN DIOSE ; 2ème JUNTOS GANAMOS ; 3ème IN LOVE ; 4ème PLACENET ;

- rappelé à l'entraîneur Arnaud CHAILLE-CHAILLE la nécessité de n'utiliser que des produits à usage équin dans le cadre de l'alimentation, des soins et de l'hygiène des chevaux qui sont sous sa garde, afin d'éviter toute prise de risque sur la probité du résultat des courses et sur la régularité de celles-ci, étant observé que la spécificité scientifique du cas et les éléments d'enquête permettent cependant de ne pas le sanctionner à titre personnel.

Paris, le 26 mars 2025

R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENCQUESAING - M. K. HUYBERS
Le Président de séance pour la Commission

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 82 du Code des Courses au Galop sous la Présidence de M. Koen HUYBERS ;

Saisis par la Société d'Entraînement Ludovic GADBIN d'une demande d'inscription sur la liste des oppositions prévue par l'article 82 dudit Code à l'encontre de M. Damien LECROQ, en raison du non-paiement de factures ;

Après avoir dûment appelé ce dernier à se présenter à la réunion fixée au 26 mars 2025 pour l'examen contradictoire de cette demande et constaté la non-présentation de l'intéressé ;

Après avoir examiné les éléments du dossier ;

Vu le courrier de ladite Société d'Entraînement en date du 6 mars 2025, accompagné de ses pièces, mentionnant le défaut de paiement des factures de pension d'entraînement de la pouliche GANSTA LOVE pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2024 ;

Vu le courrier adressé par France Galop en date du 18 mars 2025 visant à connaître les explications ou suites que M. Damien LECROQ souhaitait donner à ce dossier ;

Après en avoir délibéré ;

Sur le fond ;

Vu les courriers de procédure ;

Les Commissaires de France Galop ont constaté, le 26 mars 2025, l'absence de paiement effectif de la somme due, ainsi que l'absence de justification, malgré le délai octroyé ;

Il y a donc lieu de :

- maintenir le blocage du compte France Galop de M. Damien LECROQ à concurrence de la somme due ;
- suspendre l'ensemble des autorisations lui ayant été délivrées, conformément aux dispositions de l'article 82 dudit Code, à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, notamment via un protocole d'accord annoncé par les parties depuis de nombreux jours, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé ;

PAR CES MOTIFS

Décident :

- de maintenir le blocage du compte France Galop de M. Damien LECROQ à concurrence de la somme due ;
- de suspendre l'ensemble des autorisations ayant été délivrées à M. Damien LECROQ à compter du 14ème jour qui suit la notification de la présente décision ;

étant observé que :

- si la situation est régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, notamment via un protocole d'accord annoncé par les parties depuis de nombreux jours, celle-ci ne produira plus d'effets ;
- si la situation n'est pas régularisée de manière effective et dûment justifiée dans les 30 jours qui suivent la notification de la présente décision, l'inscription sur la liste des

oppositions sera prononcée et l'ensemble des autorisations délivrées, supprimé.

Paris, le 26 mars 2025

M. R. FOURNIER SARLOVEZE - M. A. de LENCQUESAING - M. K. HUYBERS

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop agissant en vertu des pouvoirs qui leur sont conférés par les dispositions du § 1 de l'alinéa 2 de l'article 213 du Code des Courses au Galop ont décidé de préciser l'application de l'article 144 dudit Code portant sur l'interdiction de monter à toute personne titulaire d'une autorisation de monter deux réunions Prémium au cours de la même journée.

A des fins d'égalité de traitement et d'équivalence, mais aussi de lisibilité des situations pour les parieurs, tout titulaire d'une autorisation de monter ayant monté à l'étranger lors d'une journée de courses n'est pas autorisé à remonter au cours de la même journée en France dans des courses publiques régies par le Code des Courses au Galop.

Paris, le 26 mars 2025

M. Koen HUYBERS

Au nom des 12 Commissaires de France Galop

Résultats des courses à obstacles

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

AUTEUIL

samedi 15 mars 2025

Terrain COLLANT

0006 074

Commissaires de courses : Christophe RIOM - Pierre POURET - Daniel CHAILLOU

253 ³⁹ **PRIX THE COYOTE** 3700 m
(Steeple-Chase - À réclamer)

26 000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer au minimum pour 12.000, avec prix de réclamation supérieurs de 2.000 en 2.000. **Poids : 68 kg.** Surcharges accumulées: 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamation supérieurs à 12.000. En outre, tout poulain ou pouliche ayant reçu, cette année, une allocation de 10.000 en steeple-chase portera 2 kg.

Parcours n° 34: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

182 ⁵ **Anatole**, h, al, 4 ans, par Calyx GB et Anatella [Teofilo (IRE)], 68 k, þ, (12 000), JPJ. Dubois (*B. Gelhay*), J. Baudron

146 ¹ **Lidocaine De Cotte**, f, b,f, 4 ans, par Bande (IRE) et Emeraude De Cotte [Khalkevi (IRE)], 67 k, þ, (14 000), D. Sourdeau de Beauregard (s) (*A. Zuliani*), D. Sourdeau de Beauregard (s)

249 ¹ **Messy**, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Merlin Woods [Irish Wells], 71 k (68 k), þ, (14 000), Rob. Collet (s) (*B. Marchand*), Rob. Collet (s)

156 ³ **Beatrix Lestrange**, f, b, 4 ans, par Sea The Moon GER et Ghaim GB (Nayef USA), 69 k, Δþ, (18 000), M^{me} S. Hosselet (*K. Nabet*), M. Seror (s)

156 ⁵ **Masked Society**, f, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Royal Society [Country Reel (USA)], 68 k, Δþ, (16 000), M^{me} G. Menato (*T. Beaurain*), M^{me} G. Menato

156 ⁷ **Dashka**, f, 4 ans, 69 k (68 k), Δþ, (18 000), JP. Raymond (*PA. Grondin*), J. Bertran de Balandra (s)

156 ⁴ **Monclar De Mix**, h, 4 ans, 68 k, ⊗, (12 000), C. Maceli (*B. Claudio*), L. Maceli

169 ² **Light Of Star**, f, 4 ans, 67 k, (14 000), M^{me} P. Papot (*B. Lestrade*), J. da Silva

8 partants; 14 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 146 €

4 long, 1 long ½, 2 long, 1 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€

Primes aux éleveurs:

1913 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.

956 € Georges Richardot, M^{me} Tamara De Beauregard.

540 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos, Terrains D'Avilly St Leonard.

374 € Noir Et Or Elevage S.A..

187 € Earl Elevage Des Loges.

Temps total: 4'39"1"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Dans le cadre d'une opération de contrôle à l'issue de la course, les hongres ANATOLE, MESSY, les pouliches LIDOCAIN DE COTTE (AQ), BEATRIX LESTRANGE et MASKED SOCIETY ont fait l'objet d'un prélèvement sanguin.

Les hongres ANATOLE, MESSY et la pouliche LIDOCAIN DE COTTE (AQ) ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

254 ³⁵ **PRIX AURICULA** 3 000 m
(Haies - Femelles)
(Inédits)

62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 67 kg.**

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

Manлага IRE, f, b, 3 ans, par Maxios (GB) et Tornada [Balligarry (IRE)], 67 k, Δþ, Haras de Sainte-Gauburge (*L. Philippot*), M. Rolland (s) 1

Manita, f, gr, 3 ans, par Moises Has et Mastermambo (IRE) (Mastercraftsman IRE), 67 k, Ecurie Thomas Sivadier (*J. Charron*), Y. Fouin (s) 2

Donatella, f, al, 3 ans, par No Risk At All et Daniella [Sea The Stars (IRE)], 67 k, þ, Ecurie des Charmes (*B. Lestrade*), d'E. Andigne 3

Olga De Kiev, f, b, 3 ans, par Latrobe IRE et La Vista (Kendargent), 67 k, Δ, Ecurie Laurent Querou (*A. Zuliani*), M. Seror (s) 4

Madame De Labrunie, f, al, 3 ans, par Gemix et Venerable [Way Of Light (USA)], 67 k, þ, A. Gabryszewski (*G. Re*), M^{me} B. Re-Scandella 5

Golden Falls IRE, f, b, 3 ans, par Vadamos et Zira'S Last IRE (Doyen IRE), 67 k, þ, M^{me} VE. Byrne (*N. Gauffenac*), N. George & A. Zetterholm (s) 6

Action Du Berlais, f, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Anita Du Berlais [Martaline (GB)], 67 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*J. Reveley*), D. Cottin (s) 7

Call Me Queen, f, 3 ans, 67 k, þ, Chauvigny Global Equine SASU (*de F. Giles*), Gab. Leenders (s) 8

Ma Fierte, f, 3 ans, 67 k, Δþ, J. Détré (*K. Nabet*), J. Delaunay (s) arr

Mamamilla, f, 3 ans, 67 k, JL. Pelletan (*A. Lelievre*), JL. Pelletan arr

Friande, f, 3 ans, 67 k, D. Bressou (*L. Brechet*), D. Bressou tbé

Nehiat, f, 3 ans, 67 k, Δ, D. Miquel (*T. Blainville*), E. Thueux tbé

12 partants; 23 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 582 €

Certif. vétérinaire: *Garylia Talisker*

3 long, 3 long, 2 long, 4 long, 5 long, 4 long ½, 1 long.

28 520€ - 14 260€ - 8 060€ - 5 580€ - 2 790€ - 1 860€ - 930€

Primes aux éleveurs:

4 563 € George Clohessy, prime non attribuée.

2 281 € Jeremy Duteuil.

1 289 € Ecurie Des Charmes.

892 € Guillaume Vitse, M^{me} Camille Vitse, M^{me} Axelle Vitse, M^{me} Valentine Vitse.

446 € Jacques Crouzillac, Anthony Gabryszewski.

297 € Cloneen Stud, prime non attribuée.

148 € Haras Du Berlais.

Temps total: 3'50"13"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les pouliches MANLAGA (IRE) et MANITA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

255	41	PRIX AIR LANDAIS (Steeple-Chase) (Listed)	4400 m
------------	-----------	--	---------------

95 000 € (43 700, 21 850, 12 350, 8 550, 4 275, 2 850, 1 425)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, ni gagné une course de Groupe III, ni été classés 2^e d'un Groupe II, ni été classés dans les 3 premiers d'un Groupe I. **Poids : 5 ans, 65 kg ; 6 ans et au-dessus, 67 kg**. Les chevaux ayant, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, gagné une Classe1 porteront 2 kg; plusieurs Classe1 ou une Listed ou une handicap de dotation supérieure à 90.000, 3 kg; été placés 2^e ou 3^e d'un Groupe II ou III, 5 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

104	4	Rosario Baron , h, b, 8 ans, par Zambezi Sun GB et Early La Hutte [Daliapour (IRE)], 67 k, þ, F. de Sousa (J. Charron), M ^{me} D. Mele	1
		Bon Garcon , h, al, 5 ans, par Masterstroke USA et Coeur De Valse (Anabaa Me), 70 k, Δþ, M ^{me} G. Aoudai (G. Re), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	2
60	4	Inaya Jones , h, b, 6 ans, par Muhtathir GB et Inaya [Majorien (GB)], 70 k, þ, G. Lenzi (T. Andrieux), M ^{me} D. Mele	3
121		Ain'T Got Wings , h, gr, 7 ans, par Martaline GB et Jolie De Ballon [Turgeon (USA)], 70 k, þ, S. Mulryan (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4
121	4	Doctor Kaleo , h, gr, 10 ans, par Doctor Dino et Last Harvest [Kahyasi (IRE)], 67 k, þ, Haras de Lassos (T. Beauregard), A. Couetil (s)	5
		Kiss Langy , f, b,f, 5 ans, par Tunis POL et Upsonne (Voix Du Nord), 66 k, þ, Ecurie Benaroussi Sofiane (A. Zuliani), D. Sourdeau de Beauregard (s)	6
		Indivis , h, al, 7 ans, par Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart [Assessor (IRE)], 72 k, þ, de N. Fraguier (L. Zuliani), de A. Boisbrunet (s)	7

7 partants; 17 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 779 €

1 long ¼, 1 long, 2 long ½, 6 long, 1 long ½, 1 long.

43 700€ - 21 850€ - 12 350€ - 8 550€ - 4 275€ - 2 850€ - 1 425€

Primes aux éleveurs:

6336 € Jean-Yves Baron.

3168 € M^{me} Gérard Aoudai.

1790 € Earl De Cordelles, Earl La Dariole.

1239 € Scea Hamel Stud.

619 € Ecurie Lafeu, Revilo Park Stud.

413 € Patrice Vagne.

206 € Thierry Adenot, Vcte Eric De Soultrait.

Temps total: 5'43"58"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Léo Paul BRECHET s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre INAYA JONES par le jeune jockey Tanguy ANDRIEUX.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Geoffrey RE, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Dans le cadre d'une opération de contrôle à l'issue de la course, les hongres ROSARIO BARON, BON GARCON, INAYA JONES, AIN'T GOT WINGS, DOCTOR KALEO ont fait l'objet d'un prélèvement sanguin.

Les hongres ROSARIO BARON et BON GARCON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

256	33	PRIX GENERAL DE ROUGEMONT (Haies - Handicap divisé) (Listed)	3600 m
------------	-----------	---	---------------

Première épreuve

110 000 € (49 500, 24 200, 14 300, 9 900, 5 500, 3 850, 2 750)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire au cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +8.

116	4	Saint Crystal , h, b,f, 4 ans, par Crystal Ocean GB et Sainte Bumble (Saint Des Saints), 70 k, Ecurie Patrick Joubert (<i>K. Nabet</i>), D. Bressou	1
160	7	Cargo De Nuit , h, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Melancholy Hill (My Risk), 64½ k, þ, E. Roussel (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	2
160	4	Elektrix , f, b, 4 ans, par Gemix et La Grande Dame [Daliapour (IRE)], 67½ k, Δ, Chauvigny Global Equine SASU (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	3
172	2	Dschingis Vacanda , h, b, 4 ans, par Dschingis Secret GER et Concordance GER [Maxios (GB)], 69½ k, þ, Avatar S.A. (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	4
		Grey Fighter , h, gr, 4 ans, par Iffraaj GB et Hailstorm (GB) (Verglas IRE), 68 k, Δþ, E. Sauren (<i>B. Gelhay</i>), C. Fey (s)	5
160	5	Kissy , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Kitkatie [Dansili (GB)], 63½ k, Δþ, D. Artu (s) (<i>E. Bonnet</i>), D. Artu (s)	6
160		Le Roi Loth , h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et La Bilbaude [Poliglote (GB)], 66 k, þ, Y. Fouin (s) (<i>J. Charron</i>), Y. Fouin (s)	7
211	6	La Pagaïlle , f, 4 ans, 64 k, Δ, Ecurie de Maleissye (<i>T. Servier</i>), D. Cottin (s)	8
20	3	Fatu Hiva , f, 4 ans, 64 k (64½ k), X. Lebard (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	9
		Jade Or , f, 4 ans, 63 k, þ, ML. Biffi (<i>T. Andrieux</i>), M ^{me} G. Menato	10
160	3	Lorenzo Du Chenet , h, 4 ans, 69 k, Searching (<i>D. Ubeda</i>), J. Bertran de Balandra (s)	arr
81	1	Pique Dame , f, 4 ans, 68 k, þ, D. Lumet (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	arr
172		Lovely Marie , f, 4 ans, 63½ k, þ, F. Bellemere (<i>N. Gauffenac</i>), F. Bellemere	arr
160	6	Revient Du Large , h, 4 ans, 68 k, þ, Ecurie Louis Fagadele (<i>L. Philippoper</i>), M. Rolland (s)	tbé
		Le Petit Cheval , h, 4 ans, 67 k, G. Blain (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	t.j
95	4	Avitchi , h, 4 ans, 67 k, M ^{me} S. Pelletan (<i>A. Le lievre</i>), JL. Pelletan	t.j

16 partants; 47 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 1760 €
7 long, 3 long, 3 long, 6 long, 3 long, 4 long ½, 3 long ½, tête, 3 long.
49 500€ - 24 200€ - 14 300€ - 9 900€ - 5 500€ - 3 850€ - 2 750€

Primes aux éleveurs:

7177 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.

3509 € Yannick Fouin.

2073 € Jacques Seror.

1435 € Avatar S.A..

797 € Ecurie Skymarc Farm.

558 € M^{me} Lisa Lemiere Dubois.

398 € Pascal Noue, Xavier Lippens.

Temps total: 4'22"26"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre AVITCHI et la pouliche FATU HIVA à être munis d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré dans les aires de départ.

Le jockey Léo Paul BRECHET s'étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche FATU HIVA par le jockey Félix de GILES.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Dylan UBEDA sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre LORENZO DU CHENET (4/5/1) à un tour de l'arrivée.

L'intéressé a déclaré que sa selle avait avancé après le saut de la haie du tournant de Passy.

Il a ajouté qu'il avait monté avec un anti-dérapant et deux sangles. Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Les hongres SAINT CRYSTAL, CARGO DE NUIT, DSCHINGIS VACANDA, GREY FIGHTER et la pouliche ELEKTRIX ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course et dans le cadre d'une opération de contrôle ont fait également l'objet d'un prélèvement sanguin à l'issue de la course.

257	34	PRIX RUSH (Haies - Mâles et Hongres) (Inédits)	3000 m
		62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930)	

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru.

Poids: 67 kg.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n° 2: Haies, Dist. 3 000 m env.

The Mighty Celt IRE , m, b, 3 ans, par Walk In The Park IRE et Cathmart Desiy (Maresca Sorrento), 67 k, M ^{me} S. Magnier (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1	Another World , h, b, 5 ans, par Dabirsim et Akaaleel IRE (Teofilo IRE), 69 k, þ, D. Romeo (<i>L. Philippon</i>), M ^{me} G. Menato	6
Precious Man , h, al, 3 ans, par Almanzor et Preciously [Lord Of England (GER)], 67 k, M.L. Bloodstock Ltd (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	2	Kiroga , f, b, 5 ans, par Voiladenuo et Adveniat [Great Pretender (IRE)], 69 k, þ, C. Baeyens (<i>A. Zuliani</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	7
Bertutea , h, b,f, 3 ans, par Beaumec De Houelle et La Vertu [Makfi (GB)], 67 k (65 k), M ^{me} M. Boudot (<i>M^{me} B. Frost</i>), M. Seror (s)	3	Feuille Verte , f, 5 ans, 68 k, þ, Mme P. Papot (<i>L. Zuliani</i>), D. Bressou	8
Shabrack , h, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Brasileira (GB) (Dubai Destination USA), 67 k, þ, T. Storme (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	4	Meme Pas Kap , f, 5 ans, 71 k (68 k), þ, Ecurie Enzo et Michael Rizieri (<i>Q. Samaria</i>), D. Cottin (s)	arr
Killing Bid , h, b, 3 ans, par No Risk At All et Lofte Place [Poliglote (GB)], 67 k, Mme P. Papot (<i>B. Lestrade</i>), J. da Silva	5	Louise Demonmirail , f, 5 ans, 65 k, Δþ, Ecurie Hub de Montmirail (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	arr
Edamura , h, b, 3 ans, par Great Pretender IRE et Novadame (Saint Des Saints), 67 k, Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>N. Gauffenac</i>), Rob. Collet (s)	6	Beautystars , h, 5 ans, 71 k (70 k), þ, G. Rocton (<i>A. Lelievre</i>), d'E. Andigne	tbé
Le Violoniste , h, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Diyakalanie [Ashkalani (IRE)], 67 k, þ, Mme P. Papot (<i>J. Charron</i>), J. Boisnard (s)	7	11 partants ; 27 eng. ; 12 part def. - Total des entrées : 978 € Certif. vétérinaire : <i>Kim Roque</i> 5 long, 7 long, 2 long ½, 3 long, 1 long ¼, 1 long ½, encolure. 27600€ - 13800€ - 7800€ - 5400€ - 2700€ - 1800€ - 900€	
Volcana Du Berlais , m, 3 ans, 67 k, þ, Ecurie Kna Stars (<i>G. Masure</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	8	Primes aux éleveurs: 4002 € Gerard Samama. 2001 € Ecurie Normandie Pur Sang. 1131 € M ^{me} Sandra Cozenot, Haras De Saint-Voir. 783 € Ecurie Patrick Klein. 391 € Jacques Cypres, Ecurie Biraben. 261 € Herald Bloodstock Ltd, M ^{me} Amandine Baudron. 130 € Bruno Bouvier.	
Midnight Cowboy , m, 3 ans, 67 k, A. Jathiere (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	9	Temps total : 4'26"66"	
Amour Du Roi , h, 3 ans, 67 k, Ecurie Zingaro (<i>de F. Giles</i>), D. Cottin (s)	10	La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
Nicos Invicta , h, 3 ans, 67 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (<i>K. Nabet</i>), F. Nicolle	-	Les hongres LIGHT WAVE et CHARDASSO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.	
Moissonneur , h, 3 ans, 67 k, F. Bellemere (<i>B. Le Clerc</i>), F. Bellemere	arr		
Ze Weekend , h, 3 ans, 67 k, M ^{me} N. Langlois (<i>A. Lelievre</i>), JL. Pelletan	arr		
Dead Cert , m, 3 ans, 67 k (65 k), PW. Mullins (<i>M^{me} R. Blackmore</i>), WP. Mullins	tbé		
14 partants ; 29 eng. ; 15 part def. - Total des entrées : 849 € 28520€ - 14260€ - 8060€ - 5580€ - 2790€ - 1860€ - 930€			
Primes aux éleveurs :			
4563 € Martin O'Sullivan, prime non attribuée.			
2281 € M. L. Bloodstock Ltd.			
1289 € Earl Elevage De Pierrepont.			
892 € Ecurie Serval, Indivision De Talhouet Roy.			
446 € Haras Des Sablonnets, M ^{me} Benoit Gabeur.			
297 € M ^{me} Christine Prechy-Baroni, Romain Baroni, Jean-Marc Cheradame.			
148 € Haras De Sainte Gauburge.			
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.			
Le hongre NADOR a été déclaré non partant par son entraîneur, son jockey Léo Paul BRECHET s'étant accidenté et n'ayant pu pourvoir à son remplacement.			
Al'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Aymeric LELIEVRE en ses explications lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache alors qu'il n'était plus en mesure d'obtenir une allocation.			
Le poulain THE MIGHTY CELT (IRE) et le hongre BERTUTEA ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.			
258 40 PRIX ALEC CARTER (Steeple-Chase) (Classe 1)	3500 m	259 37 PRIX HUBERT DE NAVAILLES (Haies) (Classe 2)	3600 m
60 000 € (27600, 13800, 7800, 5400, 2700, 1800, 900)		55 000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)	
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas gagné un steeple-chase de dotation totale de 60.000. Poids : 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes requises en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 6.000 cette année et 10.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.		Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant, en course à obstacles, ni depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 27.000 (victoires et places), ni couru trois fois, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus. Poids : 5 ans, 66 kg ; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes requises en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 6.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 du 1 ^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023.	
Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.	
129 1 Light Wave , h, al, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 67 k, þ, G. Samama (<i>J. Charron</i>), J. Boisnard (s)	1	157 3 Klassic Precieux , h, b, 5 ans, par Spanish Moon USA et Tornada Precieuse [Network (GER)], 67 k, þ, M ^{me} M. Desvaux (<i>A. Desvaux</i>), M ^{me} M. Desvaux	1
159 3 Chardasso , h, al, 5 ans, par Shamalgan et Weepeeta [War Command (USA)], 68 k (65 k), Δ, JM. Baudrelle (<i>A. Chesneau</i>), JM. Baudrelle	2	Norville , h, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Noce [Le Havre (IRE)], 74 k (71 k), þ, B. Connan (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	2
153 1 Kalibre , h, b, 5 ans, par Fly With Me et Bete De Scene [Coastal Path (GB)], 69 k, þ, H. Cozenot (<i>de F. Giles</i>), S. Dehez (s)	3	Frere Vert , h, b, 5 ans, par Saint Des Saints et Kakoline [Poliglote (GB)], 66 k, þ, Mme P. Papot (<i>L. Philippon</i>), J. da Silva	3
213 4 Astalavista , h, b,f, 5 ans, par Cokoriko et Libranous [Ballingarry (IRE)], 67 k (63 k), þ, G. Plisson (<i>D. Carre</i>), Ch. Plisson (s)	4	157 2 Sweating Bullets IRE , h, gr, 6 ans, par Bullet Train GB et Dark Sunshine GER [Kallisto GER], 70 k (67 k), þ, T. George (<i>Q. Samaria</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	4
86 3 Kermillis , f, b,f, 5 ans, par Jeu St Eloi et Miss Chaparall [High Chaparral (IRE)], 68 k, Δþ, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	5	167 Saint Sonnet , h, b, 10 ans, par Saint Des Saints et Leprechaun Lady [Irish Wells], 68 k, þ, A. Montoille (<i>L. Zuliani</i>), de A. Boisbrunet (s)	5
9 partants ; 27 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 1012 € courte encolure, 7 long, ¾ long, 1 long, 2 long, encolure. 25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€		91 1 El Pedro , h, b, 6 ans, par Pedro The Great USA et Qualida [Falco (USA)], 70 k, þ, P. Lotout (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	6
Primes aux éleveurs :		Javanaise , f, b, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et Canadine [Martaline (GB)], 66 k, . Ecurie Couderc (<i>G. Richard</i>), M ^{me} I. Gallorini	7
3668 € M ^{me} Mireille Desvaux, Michel Gainche.		Le Blavet , h, 5 ans, 68 k, þ, Argella Racing (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	arr
1834 € Franklin Finance S.A..		Genovevo , h, 6 ans, 68 k (65 k), Baie des Anges (<i>E. Bonnet</i>), J. Carayon	arr
1036 € Ecurie Madame Patrick Papot.		9 partants ; 27 eng. ; 9 part def. - Total des entrées : 1012 € courte encolure, 7 long, ¾ long, 1 long, 2 long, encolure. 25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€ - 825€	
717 € Walter B. Connors, prime non attribuée.		Primes aux éleveurs :	
358 € Earl Haras De La Croix Sonnet.		3668 € M ^{me} Mireille Desvaux, Michel Gainche.	
239 € M ^{me} Isabelle Peltier.		1834 € Franklin Finance S.A..	
119 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.		1036 € Ecurie Madame Patrick Papot.	

Temps total: 4'22"62"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Bertrand LESTRADE ne se sentant pas suffisamment bien, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FRERE VERT par le jockey Ludovic PHILIPPERON.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Quentin SAMARIA lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

Les hongres KLASSIC PRECIEUX et FRERE VERT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

260	38	PRIX LE TOUQUET (Steeple-Chase) (Listed)	3500 m
------------	-----------	---	---------------

95 000 € (43 700, 21 850, 12 350, 8 550, 4 275, 2 850, 1 425)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, été classés 1^{er} ou 2^e d'une course de dotation totale de 80 000. **Poids: 66 kg.** Les poulains et pouliches ayant, en steeple-chase, gagné une Classe 1 porteront 2 kg, plusieurs Classe 1 ou été classés 2^e ou 3^e d'une Listed, 3 kg; gagné une Listed, 4 kg; 2^e ou 3^e d'une course de Groupe, 5 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Shokdor , h, al, 4 ans, par Seabdac USA et La Colombe D'Or [Martaline (GB)], 66 k, Δb, Searching (de F. Giles), Gab. Leenders (s)	1
107 ³ Le Rivage , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Ultratlantic [Poliglot (GB)], 69 k, φ, Ecurie Le Rivage (A. Zuliani), F. Nicolle	2
102 ¹ Lucky D'Aubrelle , h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle (Buck'S Boum), 66 k (67 ^{1/2} k), b, F. Boistier (J. Reveyey), E. Clayeux (s)	3
Victory Valley , h, al, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Dashing Rose (Varese), 66 k, Δb, S. MacAuley (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	4
107 ⁴ Cantsbee , h, b, 4 ans, par The Grey Gatsby (IRE) et Daly Whipy [Whipper (USA)], 66 k, φb, Ecurie Hamon (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	5
131 ² L'Amiral D'Ainay , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Apple'S Manon [Saddler Maker (IRE)], 66 k, Δb, A. Rebeuh (T. Beaurnon), J. Jouin	6
L'Aziza Des Places , f, b, 4 ans, par Alanadi et Liliane Star [Anabaa Blue (GB)], 64 k, Δ, L. Aubanel (N. Gauffenac), R. Schmidlin	7
107 ² Spider Black , h, 4 ans, 69 k, Δb, M ^{me} B. Menuet (L. Zuliani), W. Menuet (s)	8
220 Un Chic Cheval , h, 4 ans, 70 k, Δb, J. Détré (W. Lajon), J. Delaunay (s)	tbé

9 partants; 20 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1026 €

Certif. vétérinaire: *The Workaholic*

2 long, 3 long, tête, ½ long, 2 long, 4 long, 3 long.

43 700 € - 21 850 € - 12 350 € - 8 550 € - 4 275 € - 2 850 € - 1 425 €

Primes aux éleveurs:

6 992 € Gheorghe Codre.
3 496 € Hugues Rousseau.
1 976 € Frédéric Boistier.
1 368 € Scea De La Sapiniere.
684 € Pierre Jabot.
456 € Earl Elevage D'Ainay.
228 € M^{me} Marie-Pierre Lejeune.

Temps total: 4'31"19"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les hongres SHOKDOR et VICTORY VALLEY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

261	36	PRIX KASHNIL (Haies - Handicap divisé) Deuxième épreuve	3600 m
------------	-----------	--	---------------

62 000 € (27 900, 13 640, 8 060, 5 580, 3 100, 2 170, 1 550)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +14.

Nectaris , h, b, 4 ans, par Zarak et Nuit Rose [Dalakhani (IRE)], 69 k, Δb, M ^{me} C. Cealy (N. Gauffenac), N. George & A. Zetterholm (s)	1
142 Nikki Flight , f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Cindy Flight [Turgeon (USA)], 67 k, b, ARF Racing (A. Zuliani), D. Satalia	2
Dino Style , h, gr, 4 ans, par Doctor Dino et La Turbale (Ange Gabriel), 69 k (65 k), Ecurie Benaroussi Sofiane (M ^{me} S. Gastout), Rob. Collet (s)	3
95 ³ Xception , f, al, 4 ans, par Desinvolte et Double Et Pas (IRE) [Zamindar USA], 67 ^{1/2} k, Δb, M ^{me} C. Communier (de F. Giles), D. Cottin (s)	4
139 ⁵ Porzman , h, b, 4 ans, par Vol De Nuit GB et Spice [Bering (GB)], 68 k (65 k), b, M ^{me} H. Dichamp (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	5
Djembe Davis , h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Tamtam Davis [Astaraab (USA)], 69 k, φb, J. Fabre (T. Beaurnain), M ^{me} G. Menato	6
170 ⁶ El Gado , h, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Latyle (Balko), 68 k, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere	7
102 ⁴ Dites Moi Maitre , h, 4 ans, 69 k (66 k), φb, D. Grandin (A. Seigneul), H. Merienne (s)	8
169 ⁵ Aristocratie , f, 4 ans, 66 k (63 k), φb, Y. Fouin (s) (K. Ouvrier), Y. Fouin (s)	9
Noonch , h, 4 ans, 68 ^{1/2} k, b, JP. Djian (L. Philippon), M. Rolland (s)	10
95 ⁵ Lady Ange Win , f, 4 ans, 68 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), M ^{me} M. Courreges (M ^{me} B. Frost), M. Seror (s)	arr
170 Black Marvel , h, 4 ans, 66 k, S. Dufresne (L. Zuliani), S. Dufresne	arr
169 Sublime Chope , f, 4 ans, 66 k, Δb, A. Chopard (B. Gelhay), P. Dolle	tbé

13 partants; 14 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 161 €
9 long, courte encolure, encolure, 1 long ¼, 2 long, 1 long ¼, 1 long, ½ long, 2 long.

27 900 € - 13 640 € - 8 060 € - 5 580 € - 3 100 € - 2 170 € - 1 550 €

Primes aux éleveurs:

4 464 € Bloodstock Agency Ltd.
2 182 € Patrick Boiteau, Patrick Fellous.
1 289 € M^{me} Henri Devin.
892 € M^{me} Frederique Hayeres, Hervé Hayeres, M^{me} Loeiza Hayeres Fouchard, M^{me} Sylvane Hayeres-Fouchard.
496 € Yannick Fouin.
347 € Claude Quellier, Alan Quellier, M^{me} Svetlana Quellier.
248 € Gildas Blain.

Temps total: 4'29"75"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le hongre NECTARIS et la pouliche NIKKI FLIGHT ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

SENONNES-POUANCÉ

samedi 15 mars 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Laurent THIBAUT - Thierry BLAVET - Anthony GIRARD

262	3224	PRIX DE LA PORTE ANGEVINE (Haies - Femelles) (Maiden)	3 600 m
------------	-------------	--	----------------

23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagné en course à obstacles. **Poids: 66 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (places): 1 kg par 2 000.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 000 m env.

133 ⁵ La P'Tite Histoire , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Une Belle Histoire [Epalo (GER)], 66 k (63 k), b, Haras de Saint-Voir (C. Guittaud), E. Allaïre (s)	1
179 Villa Louise , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Polimere [Poliglot (GB)], 66 k, b, Ecurie Hub de Montmirail (T. Chevillard), E. Allaïre (s)	2
Lorraine Degrissay , f, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Chipsfly [Fragrant Mix (IRE)], 66 k (63 k), Δb, J. Uzel (A. Lepage), G. Juillet	3
144 ² Cloth Of Sea , f, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Lady Chloe (Kapgarde), 68 k, Δb, Equi - Michel 6 (C. Riou), P. Journiac	4

170	Echalle , f, gr, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Logardina (Kapgarde), 66 k (63 k), Δb, L. Nadot (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5
Laureate , f, b.m, 4 ans, par Tunis POL et Quaiou (Robin Des Champs), 66 k (63 k), b, PO. Robert (<i>A. Duvacher</i>), d'E. Andigne	6	
Jovencitas Playa , f, al, 4 ans, par Barastraight (GB) et Cridoun (Smadoun), 68 k (65 k), Δb, E. Aubree (<i>L.P. Dory</i>), M ^{me} S. Jaffrelot-Bedon	7	
128 ² Esastar , f, 4 ans, 68 k (64 k), Famille Bryant (<i>M^{me} M. Herve</i>), D. Bressou	8	
Lavande Des Obeaux , f, 4 ans, 66 k, b, M ^{me} P. Papot (<i>V. Morin</i>), J. Boisnard (s)	9	
Chouchou D'Anjou , f, 4 ans, 66 k, b, E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	10	
202 ⁴ Strange Magic , f, 4 ans, 74 k (72 k), ⊗b, O. Tricot (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	arr	
Sweet Dina , f, 4 ans, 67 k, φb, M ^{me} H. Devin (<i>A. Renard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr	
128 ⁴ Talented , f, 4 ans, 67 k, b, Ecurie Christophe German (<i>R. Mayeur</i>), Gab. Leenders (s)	arr	
Little Burgonde , f, 4 ans, 66 k, b, F. Debarnot (<i>D. Gallon</i>), V. Chatellier	arr	
Lavenire De Mee , f, 4 ans, 66 k (65 k), Δb, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	arr	
Talentueuse , f, 4 ans, 66 k (62 k), M ^{me} F. Lefevre (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	arr	
16 partants; 47 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 738 € Chev. élim.: <i>Queen De Teillée, Catelle Rose</i> ¾ long, 5 long, 1 long ¼, 1 long, 1 long, courte tête, 1 long ¾, 9 long, loin. 10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€		
Primes aux éleveurs: 1 692 € Haras De Saint-Voir, M ^{me} Justine De Lageneste. 846 € Thierry Cypres. 478 € Scea Batiot, Henri Batiot. 331 € Equi - Michel 6, Thomas Le Boucher. 165 € Ecurie Minier. 110 € M ^{me} Benoit Gabeur, Pierre-Olivier Robert. 55 € Eric Aubree, M ^{me} Maryse Aubree.		
<i>Temps total: 4'40"42"</i>		
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
La pouliche VILLA LOUISE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
263 ³²²³ PRIX DU GENET (Haies - Mâles et Hongres) (Maiden)	3 600 m	
23 000 € (10 580, 5 290, 2 990, 2 070, 1 035, 690, 345) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , n'ayant jamais gagné en course à obstacles. Poids: 66 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (places): 1 kg par 2.000.		
Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 000 m env.		
Royal Louis Has , h, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Royale Ultimate [Ultimately Lucky (IRE)], 66 k, b, Searching (<i>T. Chevillard</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	1	
Lordkap De Mee , h, al, 4 ans, par Kapgarde et Capallyne [Lauro (GER)], 66 k, φb, SARL Ecurie Andre Pommerai (<i>A. Gautron</i>), J. Boisnard (s)	2	
127 ² Le Grand Lux , h, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Exprim (Voix Du Nord), 68 k, b, Ecurie Magnien (<i>A. Renard</i>), d'E. Andigne	3	
Air Force Two , h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Spring In The Air [Soldier Of Fortune (IRE)], 66 k (65 k), b, G. Samama (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	4	
170 ² Touz The Crown , h, b, 4 ans, par Recorder GB et Success Girl (GB) [Makfi GB], 68 k, Δb, Ecurie R.E. (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	5	
202 ³ Loulou Bere , h, b, 4 ans, par Whitecliffsofdover USA et Madame Beatrice [Hold That Tiger (USA)], 72 k (70 k), Δb, M ^{me} V. Rives (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	6	
162 ⁶ Elian , h, gr, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Kokeshi [Muhtathir (GB)], 66 k (63 k), b, T. Seguinotte (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	7	
Virgo Felix , h, 4 ans, 66 k, b, M ^{me} P. Papot (<i>V. Morin</i>), J. Boisnard (s)	8	
Bamac Bam'S , h, 4 ans, 66 k, φ, M ^{me} M. Gilet (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} M. Gilet	arr	

Loulou Debelaire , h, 4 ans, 66 k, JCN. Bignon (<i>R. Mayeur</i>), G. Lassaussaye	tbé
178 Mont Paulo , h, 4 ans, 66 k (63 k), b, Elevage Figerro (<i>A. Duvacher</i>), d'E. Andigne	t.j
11 partants; 41 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 627 € 1 long, enclosure, 3 long ½, 3 long ½, 1 long, 1 long, 4 long ½. 10 580€ - 5 290€ - 2 990€ - 2 070€ - 1 035€ - 690€ - 345€	
Primes aux éleveurs: 1 692 € Scea Hamel Stud. 846 € André-Marcel Pommerai. 478 € Charles Magnien. 331 € Gerard Samama. 165 € Philippe Brechetateau, Francois Moreau, Sylvain Julien Martin. 110 € Sas Regnier, Teddy Regnier, Francois Regnier. 55 € Thierry Seguinotte, Jean-Marc Borde Baylacq, Claude Borde-Baylacq, Jean-Arnaud Tauzia.	
<i>Temps total: 4'43"91"</i>	

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre BAMAC BAM'S à être monté au box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Le hongre ROYAL LOUIS HAS a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

0128 075

LOUDÉAC

dimanche 16 mars 2025

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Philippe GARIN - Catherine BARON - Alain LEGUEVEL - Daniel TURQUETIL

264 ³²²⁵ PRIX RENE COUETIL (Haies - À réclamer)	4 000 m
11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) – dotation France Galop Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 kg; pour 11.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.	
Parcours n° H2: Haies, Dist. 4 000 m env.	
148 ⁵ Hellena , f, b.f, 8 ans, par Choeur Du Nord et Jolila [Layman (USA)], 68 k (65 k), b, (7 000), S. Salmon (<i>B. Marchand</i>), S. Foucher	1
124 Espion De Vindecy , h, b.f, 9 ans, par Agent Secret IRE et Amazone De Balme (Solar One), 70 k (67 k), Δb, (9 000), SASU Scuderia Christian Troger (<i>D. Provost</i>), D. Satalia	2
181 Rock Teen , h, b, 6 ans, par Kap Rock et Sainte Borgue (Saint Des Saints), 68 k, b, (7 000), B. Compignie (<i>A. Moriceau</i>), A. Dubreuil	3
3 Magneto , h, b, 8 ans, par Boris De Deauville (IRE) et Villzane [Villez (USA)], 70 k, b, (9 000), D. Satalia (<i>A. Gautron</i>), D. Satalia	4
145 Keldoz D Humour , h, gr, 7 ans, par Pedro The Great USA et Kissmare D'Humour [Lion Noir (GB)], 72 k, b, (11 000), Ecurie Christian Lecrivain (<i>Y. Plumas</i>), C. Lecrivain	5
149 ⁵ My Lord , h, 5 ans, 68 k (64 k), b, (9 000), M. Arias (<i>M^{me} M. Herve</i>), M ^{me} O. Ellart	6
143 ⁷ J'Irai Loin , h, 6 ans, 70 k (67 k), b, (9 000), M ^{me} A. Baillif (<i>D. Carre</i>), G. Juillet	7
Illarant , h, 5 ans, 70 k (66 k), b, (11 000), Ecurie B.A.G. (<i>V. Nail-Rocher</i>), d'E. Andigne	
Valzoe , f, 7 ans, 68 k (65 k), φb, (9 000), D. Giguet (<i>E. Meunier</i>), P. Le Gal	
Jadore Des Fresnes , f, 6 ans, 66 k, b, (7 000), A. Dubreuil (<i>A. Coupu</i>), A. Dubreuil	
Karma Du Grenat , f, 5 ans, 66 k (63 k), φb, (9 000), M ^{me} C. Precy-Baroni (<i>L. Kulik</i>), d'E. Andigne	
11 partants; 28 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 152 € courte enclosure, 7 long ½, 1 long, 3 long, ¾ long, 8 long ½. 5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€	

Primes aux éleveurs:
 765 € Suc. Daniel Lassaussaye, Earl Lassaussaye.
 382 € M^{me} Annie Grue, Mickael Seror.
 223 € Bertrand Compagnie.
 151 € Pierre Gasnier, Scea Ecurie Jc. Laisis.
 71 € Scea Le Domaine.

Temps total: 5'1"97"

Le jockey Alexis GAUTRON ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval MAGNETO par le jockey Valentin MORIN.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire ECURIE B.A.G. par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Dorian PROVOST en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (5 sollicitations).

Le cheval ESPION DE VINDECY a été défendu par son propriétaire pour la somme de 9 299 euros.

Le cheval ROCK TEEN a été défendu par son propriétaire pour la somme de 7 503 euros;

A l'issue de la course, le cheval HELLENA a subi un prélèvement biologique.

265	3226	PRIX VLADIMIR HALL	4200 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 4)	

15000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

63	Carat Des Noes , h, b, 6 ans, par Gentlewave (IRE)	1
	et Sambaresca (Maresca Sorrento), 69 k (66 k),	
	JM. Baudrelle (<i>B. Marchand</i>), JM. Baudrelle	
126	4 Kelami Des Pictons , h, al, 5 ans, par Tunis POL	2
	et Zahra Des Pictons (Montmartre), 68 k (64 k),	
	SCEA Marais des Pictons (<i>M^{me} M. Herve</i>), D. Bressou	
150	5 Briac D'Echal , h, b, 8 ans, par Masked Marvel GB	3
	et Populonia [Polish Precedent (USA)], 69 k, Δb,	
	B. Le Regent (<i>A. Coupu</i>), B. Le Regent	
228	Follow To Follow , h, 5 ans, 67 k, φ, M. Nadot	6
	(<i>A. Gautron</i>), M. Nadot	
184	Joker Du Lys , h, 6 ans, 68 k (65 k), φb,	7
	M ^{me} C. Babin Guillochon (<i>E. Meunier</i>), A. Le Clerc (s)	
Berlex , f, 5 ans, 64 k (63 k), φb, SC Thierry Pigeon	8	
(<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)		
Such A Diamond , f, 5 ans, 64 k, Δb, C. Coatantiec	9	
(<i>A. Moriceau</i>), T. Viel		
Jet Seth Dubreau , h, 6 ans, 68 k (65 k),	arr	
Δb, M ^{me} S. Lesage de La Haye (<i>M. Cypria</i>),		
M ^{me} S. Lesage de La Haye		
77	Forro Emery , h, 5 ans, 66 k (63 k), M ^{me} MA. Levesque	arr
(<i>K. Carpenter</i>), K. Plisson		

11 partants; 45 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 702 €

Sans motif: *Gaya De Rouhet*

1 long, 1 long, 1 long, courte encolure, 1 long, 8 long ½, 5 long, 1 long.
 7200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Eric Gourmon.
 522 € Scea Marais Des Pictons.
 304 € M^{me} Claudine Minier.
 206 € Sarl Ecurie J. L. Tepper.
 97 € M^{me} Sylvie Isaac, Anthony Goudal.

Temps total: 4'40"22"

A l'issue de la course, le cheval CARAT DES NOES a subi un prélèvement biologique.

LYON-PARILLY

dimanche 16 mars 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : François BOULARD - Jean-François CAMUS - Quentin GARIN - ROBERT ADENOT

266	3241	PRIX VERDI	4 500 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 3)	
26000 €		(11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas reçu 10.000 en steeple-chase (victoires et places) depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000 cette année et par 8.000 l'année dernière.			
Parcours n° C2: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.			
184	3 Belabla , f, gr, 5 ans, par Beaumec De Houelle et Brava	1	
	[True Brave (USA)], 64 k, φb, G. Codre (<i>B. Gelhay</i>), Y. Fouin (s)		
Ironie Du Lac , f, b.f, 8 ans, par Kamsin GER et Roue	2		
De Secours [Dark Moon dancer (GB)], 70 k, Δb, G. Thomesse (<i>T. Beaurnain</i>), A. Acker (s)			
164	Mare Sol , f, b.f, 6 ans, par Manatee GB et Stellarmor	3	
[Soldier Of Fortune (IRE)], 70 k, Haras du Mondant (<i>d F. Giles</i>), E. Grall (s)			
Brunch Royal , h, b, 12 ans, par Sunday Break	4		
JPN et Princess D'Orange [Anabaa (USA)], 68 k, b, Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr			
Dark Wood , h, b, 12 ans, par Bonbon Rose et Sherywood [Sheyann (IRE)], 68 k (68½ k), b, S. Couvreur (<i>J. Reveley</i>), S. Couvreur	5		
Real Des Rocs , h, b, 7 ans, par Coastal Path GB et Black Monade (GER) [Kingsaisa USA], 69 k, Δ, P. Lhoste (<i>B. Fouchet</i>), M ^{me} AL. Guildoux	6		
6 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 412 €			
Eng. Sup.: <i>Brunch Royal</i>			
7 long, ½ long, ½ long, 1 long, 4 long.			
11 960 € - 5 980 € - 3 380 € - 2 340 € - 1 170 € - 780 €			
Primes aux éleveurs:			
1734 € Gheorghe Codre.			
867 € Gilles Houillon.			
490 € Haras Du Mondant, Jean-Marie Le Roux.			
339 € Haras De Mandore.			
169 € Francois Couvreur.			
113 € Haras Des Rocs.			
<i>Temps total: 6'22"77"</i>			
La jument MARE SOL et le hongre DARK WOOD (AQ) ont été autorisé à être munis d'un bonnet anti-bruit rouge jusqu'au départ, le hongre DARK WOOD (AQ) étant monté sur la piste.			
Le jockey Raphael MAYEUR étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MARE SOL par le jockey Felix de GILES au poids de 70 kg.			
La jument BELABRA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
267	3240	PRIX NOEL BIRON	4 100 m
		(Steeple-Chase - Handicap de catégorie)	
29000 €		(13 050, 6 380, 3 770, 2 610, 1 450, 1 015, 725) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 13.000.			
Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 57 k.			
Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.			
Références: 0 ans, +13 ; 1 ans et +, +15.			
32	2 Giacosa IRE , h, al, 7 ans, par Shantou USA	1	
	et Ma Pretention [Great Pretender (IRE)], 71½ k, Δb, M ^{me} N. Halsall (<i>N. Gauffenec</i>), N. George & A. Zetterholm (s)		
Kavaratti , h, b, 5 ans, par Jeu St Eloi et Terre	2		
Neuve [Alberto Giacometti (IRE)], 69½ k, Δb, Ecurie Brilliantissime (<i>d F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)			
Kapwood , h, b, 5 ans, par Kap Rock et Sherywood	3		
[Sheyann (IRE)], 62 k (63 k), Δb, S. Couvreur (<i>L. Philippoperon</i>), S. Couvreur			
167	2 Osaxalina , f, b, 6 ans, par Karaktar IRE et Elle S'Envole	4	
[Morespeed (GB)], 69½ k, T. Desgland (<i>J. Reveley</i>), F. Gelhay			
Obidos , h, al, 6 ans, par Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB [Karinga Bay GB], 71½ k (68½ k), b, J. Dias Gomes (<i>T. Poteaux</i>), C. Ligerot	5		
32	3 First Dream , h, b, 6 ans, par Zanzibari USA et Next Dream [Dream Well], 70½ k (67½ k), L. Alard (<i>A. Seigneul</i>), H. Merienne (s)	6	
174	3 Graine De Beaute , f, b.f, 5 ans, par Karaktar IRE et Veille Au Grain [Dom Alco], 67½ k, ⊗b, Ecurie Patrick Joubert (<i>C. Smeulders</i>), E. Grall (s)	7	

	Royalor , h, 6 ans, 72 k, ♀, M ^{me} SA. Bramall (<i>T. Beaupain</i>), J. Delaunay (s)	arr	L'intéressé a déclaré que son étrière droite s'était cassée et qu'il avait été de ce fait, contraint d'arrêter ledit hongre.
	Pacific Boy , h, 5 ans, 69 ^{1/2} k (66 ^{1/2} k), ♀, JPJ. Dubois (<i>G. Boisnard</i>), J. Baudron	arr	Les Commissaires ont pris acte de ces explications, et après avoir examiné le matériel avec lequel le jeune-jockey Francesco MULA avait monté, lui ont demandé de ne plus utiliser ce matériel pour les courses à obstacles, ce matériel n'étant pas en bon état ni approprié pour monter des courses d'obstacles.
	Jollymin , h, 7 ans, 69 ^{1/2} k, ♀, Ecurie de La Verte Vallée (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	arr	Le hongre UNDENIABLE ALIBI FR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
173	Keep Calm Dariyan , h, 5 ans, 69 k, Δ♀, F. Audoin (<i>T. Andrieux</i>), E. & G. Leenders (s)	arr	
	11 partants ; 29 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 403 €		
	1 long, ½ long, 7 long, 3 long, 1 long, 1 long.		
	13 050€ - 6 380€ - 3 770€ - 2 610€ - 1 450€ - 1 015€ - 725€		
	Primes aux éleveurs :		
	1892 € Michael Cave, Leonard Cave, prime non attribuée.		
	925 € Thierry Cypres.		
	546 € Francois Couvreur.		
	378 € Philippe Desmarc, Suc. Jean-Francois Naudin.		
	210 € Jose Dias Gomes, Bertran De Balandra (S), Bruno Plainfosse.		
	147 € Gerard Fontaine.		
	105 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.		
	<i>Temps total : 5'13"32"</i>		
	Le jockey Raphael MAYEUR étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument GRAINE DE BEAUTE par le jockey Corentin SMEULDERS au poids de 67.5 kg.		
	Le hongre KAPWOOD a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
268	PRIX DU MONT VERDUN	3800 m	
	(Haies)		
	(Classe 3)		
	26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop		
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu 12.000 (victoires et places). Poids : 5 ans, 66 kg ; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.		
	Parcours n° H4 : Haies, Dist. 3 800 m env.		
	File Au Poteau , h, b, 7 ans, par Doctor Dino et Turboka [<i>Kahyasi</i> (IRE)], 68 k, ♀, M ^{me} H. Devin (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	1	
	Undeniable Alibi FR , h, b, 6 ans, par Saint Des Saints et Fleur Des Villes [Villez (USA)], 69 k, ♀, M ^{me} N. Halsall (<i>N. Gafficen</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2	
	Katovice , f, b, 5 ans, par Cokoriko et Boheme (Dom Alco), 70 k (66 k), ♀, d'H. Armaillé (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	3	
	Petit Andre , h, b, 6 ans, par Jeu St Eloi et Baby Flaw [<i>Muhtathir</i> (GB)], 68 k (68 ^{1/2} k), ♀, Searching (<i>J. Reveley</i>), M. Pitart	4	
	Groom Boy , h, al, 9 ans, par Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine (Ragmar), 72 k, M ^{me} F. Lescot (<i>B. Gelhay</i>), S. Eveno	5	
	Kaleb IRE , h, b, 7 ans, par Sir Percy GB et Kalane IRE (<i>Kalanisi</i> IRE), 71 k (68 k), J. Wright (<i>R. Law-Eadie</i>), M ^{me} A. Murphy	6	
80	1 Always Love You , h, b, 8 ans, par Network GER et Lovely As [Assessor (IRE)], 72 k, Δ♀, Ecurie Patrick Joubert (<i>de F. Giles</i>), J. Delaunay (s)	7	
	Balmoral , h, 7 ans, 68 k (66 ^{1/2} k), Δ♀, A. Combemorel (<i>F. Mula</i>), D. Satalia	arr	
	Gaylord , h, 9 ans, 68 k, ♀, E. Sayet (<i>T. Beaupain</i>), E. Sayet	arr	
31	3 Sternkranz GER , h, 11 ans, 68 k, ♂, Scuderia Aichner SRL (<i>J. Bartos</i>), J. Vana Jr	arr	
	Karmix , f, 5 ans, 64 k, ♀, A. Blanpin (<i>T. Andrieux</i>), A. Blanpin	arr	
	11 partants ; 38 eng. ; 11 part def. - Total des entrées : 660 €		
	½ long, 7 long, 1 long ¼, 1 long ½, 1 long ¾, 1 long ½.		
	11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€		
	Primes aux éleveurs :		
	1734 € M ^{me} Henri Devin.		
	867 € M ^{me} Louise Collet-Vidal, M ^{me} Camille Collet-Vidal, prime non attribuée.		
	490 € Herve D' Armaillé.		
	339 € Jean-Claude Campos, Raymond Campos, Nicolas Campos.		
	169 € M ^{me} Sandrine Eveno, Stephane Eveno.		
	113 € Paul Murphy, prime non attribuée.		
	56 € Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc.		
	<i>Temps total : 4'55"21"</i>		
	Le jockey Raphael MAYEUR étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument KARMIX par le jockey Tanguy ANDRIEUX au poids de 64 kg.		
	A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jeune-jockey Francesco MULA, sur les raisons pour lesquelles il avait arrêté le hongre BALMORAL dès le 1 ^{er} tournant.		

269	3238	PRIX HUBERT SEUTET	3400 m
		(Haies)	
		(Classe 3)	
		26 000 € (11 960, 5 980, 3 380, 2 340, 1 170, 780, 390) - dotation France Galop	
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu une allocation de 8.000. Poids : 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 2.000.	
		Parcours n° H3 : Haies, Dist. 3 400 m env.	
		Tante Zena , f, b, 4 ans, par Doctor Dino et Zena [Zanzibari (USA)], 65 k, M ^{me} H. Devin (<i>B. Gelhay</i>), M. Seror (s)	1
		Loustic De Ciergue , h, b, 4 ans, par Robin Du Nord et Caline De Ferbet [Network (GER)], 67 k, Δ♀, Le Gemme Ssa Di T.G. Livia Ec. (<i>T. Beaupain</i>), M ^{me} G. Menato	2
		Lounis , h, al, 4 ans, par Tunis POL et Louegarde (Kapgarde), 67 k, ♀, Ecurie Mme Lynne MacLennan (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	3
139	6	La Boum , f, al, 4 ans, par Erasmus GER et Chakalabouboombou [Network (GER)], 69 k (66 ^{1/2} k), Δ♀, ARF Racing (<i>F. Mula</i>), D. Satalia	4
		Le Lison , h, al, 4 ans, par Arakan USA et Fabiana GB (Ashkalani IRE), 67 k (63 k), ♀, E. Clayeux (s) (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	5
		Viadeipispini IRE , h, b, 4 ans, par Profitable IRE et Kikonga GB (Danehill Dancer IRE), 67 k, ♂, A. & G. Botti (s) (<i>T. Andrieux</i>), M ^{me} G. Menato	6
		La Normandie , f, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Vista (Kendargent), 65 k, Ecurie Laurent Querou (<i>C. Smelders</i>), M. Seror (s)	7
		Kind Of Mix , h, 4 ans, 70 k (66 k), Δ, M. Haski (<i>Y. Babot</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
170	6	Givry , f, 4 ans, 65 k, ♀, SARL Carion E.M.M. (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	arr
		9 partants ; 38 eng. ; 10 part def. - Total des entrées : 767 €	
		Code anomalie CP : <i>L'Amie Larissa</i>	
		2 long ½, 6 long, 1 long, 5 long ½, tête, 4 long ½.	
		11 960€ - 5 980€ - 3 380€ - 2 340€ - 1 170€ - 780€ - 390€	
		Primes aux éleveurs :	
		1913 € M ^{me} Henri Devin.	
		956 € Jean-Louis Devillard.	
		540 € Thierry Cypres.	
		374 € Ecurie Biraben, Pierre Biraben-Loustau, Cyrille Biraben-Loustau.	
		187 € Earl Detouillon Raphael Fréderique.	
		124 € Macha Bloodstock, Meridian International Sarl, prime non attribuée.	
		62 € M ^{me} Camille Vitse, Guillaume Vitse, M ^{me} Axelle Vitse, M ^{me} Valentine Vitse.	
		<i>Temps total : 4'29"71"</i>	
		Le jockey Bertrand LESTRADE étant souffrant, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TANTE ZENA par le jockey Benjamin GELHAY au poids de 65 kg.	
		La pouliche L'AMIE LARISSA présentant une plaie sur le chanfrein, a été déclarée non-partante par les Commissaires de courses pour raisons vétérinaires.	
		La pouliche TANTE ZENA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
		MESLAY	
	0226 075	dimanche 16 mars 2025	
		Terrain LOURD	
		Commissaires de courses : Nathalie PAYSAN - Jean-Michel PRUVOST - Marc PRIOUL - Bertrand MOREAU	
270	3227	PRIX DE LA TOUCHE	3500 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 3)	
		20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop	

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Reims , h, b, 4 ans, par Choeur Du Nord et Rasara (Blue Bresil), 72 k (68 k), ♀, E.J. Leclerc (<i>Mme C. Joubert</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
119 7 Yes We Hope , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Yes We Can [Poliglote (GB)], 68 k, ♀, Mme D. Mele (<i>C. Guitraud</i>), Mme D. Mele	2
Royal Pont Aven , h, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Saint Trop [Martaline (GB)], 67 k (64 k), ♀, Ecurie Olivier Piraud (<i>C. Poincot</i>), F. Hayeres (s)	3
127 Lubersac , h, al, 4 ans, par Masked Marvel GB et Souris Blanche (Saint Des Saints), 67 k (64 k), ♀, Ecurie Herve Guerin (<i>Tho. Journiac</i>), Gab. Leenders (s)	4
Mount Angel , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Lou Ange (Ange Gabriel), 73 k (72 k), ♀, Ecurie Bearoussi Sofiane (<i>A. Lelievre</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	5
Mitidja , f, 4 ans, 65 k, ♂, Mme S. Tortiger (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	6
Luciano Des Mottes , h, 4 ans, 67 k, ♀, D. Josset (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	arr
144 Florentin , h, 4 ans, 67 k, ♂, Mme M. de Sousa (<i>D. Thomas</i>), Mme D. Mele	arr
146 4 Great Music , f, 4 ans, 67 k, ♀, Lfe (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	arr
215 7 For Life , h, 4 ans, 67 k (66 k), ♂, W. Menuet (s) (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s)	arr

10 partants; 27 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 266 €

3 long ½, 2 long, 4 long ½, 1 long, 1 long.

9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Mme Baudouin De La Motte Saint-Pierre, Mme Remi Cottin.

696 € Guy Cherel.

406 € Macagri Sarl.

275 € Mme Anne-Charlotte Andre, Haras De Saint-Voir, Mme Clotilde De Barmon.

130 € Mme Henri Devin.

Temps total: 4'22"31"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0,5 kg conformément aux dispositions du paragraphe 111 de l'article 150 du code des courses.

Le jockey Léo-Paul BRECHET s'étant accidenté lors de la réunion d'Auteuil la veille, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval YES WE HOPE par le jockey Clément GUITREAU au poids de 68 kilos.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Thomas JOURNIAC, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne de l'épaule dans la ligne d'arrivée (2^e infraction).

A l'issue de la course le hongre REIMS a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

271 3228 PRIX PAPILLON	3500 m
(Steeple-Chase - À réclamer)	

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Here We Go , h, b, 4 ans, par Goken et Psyche [American Post (GB)], 72 k (69 k), ♀, (12 000), D. Josset (<i>A. Gleyroux</i>), P. & C. Peltier (s)	1
29 3 Oratorio De L Aube , h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Safety Car (IRE) (Oratorio IRE), 72 k (69 k), ♀, (10 000), S. Cotterverte (<i>C. Poincot</i>), S. Foucher	2
Chromatique , f, al, 4 ans, par Nicaron GER et Six En Tique (Kapgarde), 70 k, ♂, (12 000), Mme M. Merienne (<i>GG. Vibert</i>), J. Merienne	3
206 6 Dimitri , h, b, 4 ans, par Sholokhov IRE et Caterina (Maresca Sorrento), 70 k (67 k), ♂, (10 000), P. Leblanc (<i>T. Blainville</i>), P. Leblanc	4
90 Quedla Gagne , f, al, 4 ans, par Gemix et Quedla Chance [Ultimately Lucky (IRE)], 70 k (67 k), ♂, (12 000), S. Aguettant (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	5
237 3 Vamos A La Playa , h, 4 ans, 72 k (71 k), ♀, (12 000), J. Marion (s) (<i>D. Lecomte</i>), J. Marion (s)	arr
Weasley , h, 4 ans, 72 k, ♂, (12 000), Mme I. Peltier (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)	arr

7 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 319 €

Eng. Sup.: *Oratorio De L Aube*

1 long ½, 2 long, 3 long, 3 long.

7200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Earl De Puy Bouillard.

522 € Thierry Boumier.

304 € Mme Marie Merienne, Julien Merienne.

206 € Frederic Bianco.

97 € Charles-Hubert De Chaudenay.

Temps total: 4'31"42"

A l'ouverture de la boite de réclamation, aucun cheval n'a été réclamé.

Le jockey Benoit CLAUDIC s'étant accidenté lors de la réunion d'Auteuil la veille, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval CHROMATIQUE par le jockey Geoffrey-Gilles VIBERT au poids de 70 kilos.

A l'issue de la course la jument CHROMATIQUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

272 3229 PRIX DE LA FORET - CHALLENGE DE L'OBSTACLE	4200 m
---	--------

EQUINAXY

(Steeple-Chase - À réclamer - Cavalières & Gentlemen-Riders)

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 kg.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières, ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs.

Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

205 5 Giacomo , h, b, 5 ans, par Storm The Stars USA et Polimaya (Diamond Green), 70 k (66 k), ♂, (12 000), Passion Racing Club (<i>Mme L. Hayeres Fouchard</i>), T. Viel	1
132 7 Camerise , f, b,f, 9 ans, par Spider Flight et Regulatrice [<i>Epistolaire (IRE)</i>], 70 k (66 k), ♀, (12 000), S. Dory (<i>Mme C. Dory</i>), S. Dory	2
Authentique Cotte , h, 6 ans, 70 k, ♀, (10 000), N. Galerie (<i>R. Lemiere</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	tbé
101 3 Kamarad De Sivola , h, 5 ans, 70 k (68 k), ♂, (12 000), L&M. Viel (s) (<i>Mme E. Dubourg</i>), L&M. Viel (s)	t.j
175 6 Krac Dore , h, 5 ans, 70 k (67 k), ♂, (12 000), W. Menuet (s) (<i>J. Hondier</i>), W. Menuet (s)	t.j

5 partants; 24 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 292 €

Sans motif: *Ange De Juillet*

tête.

7200€ - 3 600€

Primes aux éleveurs:

1044 € Mme Geraldine Libessart, Thierry Libessart, Mme Michel Daugreih.

522 € Daniel Pironneau, Mme Daniel Pironneau.

Temps total: 5'33"99"

A l'ouverture de la boite de réclamation, aucun cheval n'a été réclamé.

A l'issue de la course le hongre GIACOMO a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

273 3230 PRIX DE LIVERPOOL	4200 m
--	--------

(Steeple-Chase - Femelles - Autres Que Pur Sang)

(Classe 3)

20 000 € (9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France Galop

Pour juments de **5 ans et au-dessus**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu 8.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

183 Kalko Manie , f, gr, 5 ans, par Masterstroke USA et Durban Sea [Grand Couturier (GB)], 71 k (70 k), ♀, D. Meslin (<i>GG. Vibert</i>), D. Meslin	1
---	---

	Harissa Douce , f, b, 8 ans, par Balko et Aigre Douce [Protektor (GER)], 68 k (67 k), p, Ecurie Fleury Renaud (A. Lelievre), d'E. Andigne	2
	Katika D'Engilbert , f, b,f, 5 ans, par Cokoriko et Batika D'Engilbert (Daramsar), 69 k (67 k), Δp, Ecurie Jumelle (D. Lecomte), L&M. Viel (s)	3
	Java Bleue , f, al, 6 ans, par Conillon GER et Dame Groom [Tiger Groom (GB)], 68 k (65 k), p, J. Hardy (C. Guittaud), W. Menuet (s)	4
201	Kreedence , f, b,f, 5 ans, par Great Pretender IRE et Dansala Reconce (Kapgarde), 67 k (64 k), Δp, Elevage Figerro (T. Lefranc), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5
	Joyeuse Mome , f, 6 ans, 68 k, φp, Ecurie Delaunay (W. Lajon), J. Delaunay (s)	6
	Inea Jap , f, 7 ans, 68 k, φp, SCEA Ecurie des Jap (D. Thomas), Ch. Dubourg (s)	7

7 partants; 13 eng.; 1 eng. sup.; 7 part def. - Total des entrées: 322 €

Eng. Sup.: Kalko Manie

3 long, 7 long, ¾ long, 1 long ½, 1 long, 3 long ½.

9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Jean-Pierre Mahe.

696 € Mme Laure Fleury, Baptiste Fleury, Mme Catherine Fleury.

406 € Philippe Achard.

275 € Jean Hardy, Poulinieres. Com.

130 € Elevage Figerro, Didier Berland.

Temps total: 5'25"41"

A l'issue de la course la jument HARISSA DOUCE a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

MONT-DE-MARSAN

Réunion organisée par STE DES COURSES D'ANGOULEME

dimanche 16 mars 2025

Terrain TRES SOUPLE

0536 075	274 3232 PRIX ASSOCIATION DES COURSES DE MONTIGNAC (Haies - À réclamer)	3800 m
11000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop Pour tous poulains et pouliches de 4 ans, mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 68 kg . Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg, pour 12.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.		

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 650 m env.

112	Le Caule (GB) , h, b, 4 ans, par Advertise GB et La Cochere [Le Havre (IRE)], 70 k (69 k), (10 000), P. Pailhes (A. Ruiz Gonzalez), D. Guillemin (s)	1
168	Cheap , h, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Nitza [Indigo Shiner (USA)], 70 k (67 k), p, (8 000), Mme A. Bernardelli (A. Lepage), E. Grall (s)	2
90	Nitinha Has , f, b, 4 ans, par Cokoriko et Nini Has (Saint Des Saints), 68 k (65 k), (10 000), SCEA Hamel Stud (Q. Bouron), F. Nicolle	3
127	Make Sense , h, b,f, 4 ans, par No Risk At All et Makewish (Kapgarde), 72 k (70 k), p, (12 000), Ecurie Gabeur (Mme C. Prichard), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	4
162	Bienbathy , f, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Kap Ambition (Kapgarde), 66 k (63 k), Δp, (8 000), JF. Cuenca (U. Amodio), JF. Cuenca	5
112	Hopefully , f, 4 ans, 68 k, φp, (10 000), Mme S. Pelletan (G. Richard), JL. Pelletan	6
162	Raison Gardee , f, 4 ans, 66 k (63 k), φp, (8 000), F. Covinhes (P. Phokaew), G. Soulie	7
162	Jarry Dream , h, 4 ans, 68 k, Δ, (8 000), Mme S. Mestries (E. Bureller), Mme S. Mestries	arr
	Bibiche IRE , f, 4 ans, 68 k (64 k), (10 000), G. Juillet (M. Duchene), C. Lequien (s)	tbé

9 partants; 22 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 216 €

Sans motif: Afterthought GB

1 long, 1 long, 5 long, ¾ long, 2 long ½, 6 long ½.

5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765 € Franklin Finance S.A..

382 € Sarona Farm.

223 € Scea Hamel Stud.

151 € Mme Benoit Gabeur.

71 € Jean Contou-Carrere, Mme Christine Darchy.

Temps total: 4'26"60""

Le hongre LE CAULE (GB) et la jument NITINHA HAS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

275 3233 PRIX DES DONNEURS DE SANG

4200 m

(Steeple-Chase)

(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

147	Juval , h, b, 5 ans, par Chanducoq et Kotkie Bleue (Kotky Bleu), 69 k (66 k), p, Mme J. Le Stang (K. Michel), Mme J. Le Stang	1
53	Kebebasan , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Della Luna [Alberto Giacometti (IRE)], 69 k, p, E. Grall (s) (G. Re), E. Grall (s)	2
199	Madison , f, b,f, 5 ans, par Kamsin GER et Sereine (Saint Des Saints), 69 k, p, G. Conesa (L. Zulliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	3
199	Dark Water , h, b,f, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Eau Tenebreuse [Lando (GER)], 71 k, p, B. Ney (A. Zuliani), B. Ney	4
147	Kool Cajou , f, gr, 5 ans, par Montmartre et Pegase Des Roses (Bulington), 65 k, φp, Mme P. Bouteyre-Boyer (C. Riou), de A. Boisbrunet (s)	5
198	Valse Du Nord , f, 5 ans, 69 k, ⊗p, Mme S. Mestries (E. Bureller), Mme S. Mestries	6
161	Kalinou Tennis , h, 5 ans, 67 k, p, Mme L. Moal (G. Richard), F. Lagarde	7
	Rock Of You , h, 5 ans, 78 k (74 k), O. Thomas (M. Duchene), C. Lequien (s)	t.j

8 partants; 24 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 582 €

Eng. Sup.: Madison, Dark Water

2 long ½, 3 long ½, 3 long, 3 long ¾, 1 long ¾, 2 long.

7 200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Arsene Schott, Ludovic Schott.

522 € Mme Joel Denis, Axel Denis, Cedric Denis, Yann Denis.

304 € Gilbert Conesa.

206 € Stephan Hillou-Lespes, Jean-Philippe Larrieu, Mme Muriel Nogarotto.

97 € Mme Pascale Bouteyre-Boyer.

Temps total: 5'23"10""

Le hongre KEBEBASAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

276 3237 PRIX CHARLES ET ANTOINE ARMAND

4200 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 200 m env.

109	Uniketat , h, b,f, 10 ans, par Vision D'Etat et Ahombros (Manssonien), 70 k, p, Mme V. Berquand (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
198	First Marvel , h, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et First Sandia [Sabiangio (GER)], 70 k, Δp, Mme S. Mestries (E. Bureller), Mme S. Mestries	2
234	Hawax , h, b, 8 ans, par Joshua Tree IRE et Urika (Nidor), 73 k (70 k), φ, GIL. Baratoux (K. Michel), C. Lequien (s)	3
198	Buck'S Fizz , f, b,f, 5 ans, par Buck'S Boum et Carolles [Medicean (GB)], 66 k, φ Δp, Mme S. Mestries (M. Mingant), Mme S. Mestries	4
198	Jutathir Du Breuil , h, al, 6 ans, par Muhtathir GB et Paola Pierji (Cadoudal), 72 k, M. Nicolau (C. Riou), M. Nicolau	5
73	Jahiro , h, 6 ans, 70 k (68 k), M. Nicolau (Mme H. Sourbe), M. Nicolau	6

6 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 273 €

Eng. Sup.: Hawax

3 long, 7 long, 1 long, ½ long, 5 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Jean Contou-Carrere, Yves Broca.

522€ Earl De Cordelles, Earl Gasconne.

304€ Eric Leray.

206€ M. L. Bloodstock Ltd.

97€ Denis Hubert, Eric Helye.

Temps total: 5'38"70"

Suite à la chute du jeune jockey Medy DUCHENE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre HAWAX par le jockey Killian MICHEL au poids de 70 Kgs.

Les Commissaires ont, après enquête et audition de l'entraîneur M. Marc NICOLAU, sanctionné ce dernier par une amende de 100 euros, pour avoir déclaré la monte du jockey Corentin SMEULDERS sans s'être préalablement assuré de sa disponibilité et ont autorisé son remplacement sur le cheval JUTATHIR DU BREUIL par le jockey Christopher RIOU.

Le hongre UNIKETAT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

277 3235 PRIX DE LA MAISON MAURICE-MOUTHIERS 4000m
(Steeple-Chase - À réclamer)

11 000 € (5 280, 2 640, 1 540, 1 045, 495) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids: 68 kg.** Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 5.000 porteront 2 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

112 5 **Lirak**, h, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Nosika D'Airy (Oblat), 68 k (67 k), (10 000), B. Thierry (A. Ruiz Gonzalez), D. Guillemin (s)

1

Lefki Lises, h, b, 4 ans, par Nirvana Du Berlais et Vega Esqua (Dream Well), 68 k (66 k), þ, (10 000), J. McClenaghan (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)

2

202 5 **Leonardo Du Large**, h, b, 4 ans, par Roman Candle (GB) et Donna Lavinia GER (Acatenango GER), 68 k (65 k), Δþ, (10 000), P. Noule (A. Lepage), E. Grall (s)

3

171 4 **Castanias**, h, b, 4 ans, par Castel Sant'Angelo USA et Pausanias [Gold Away (IRE)], 68 k (65 k), Δ, (10 000), O. Thomas (K. Michel), C. Lequien (s)

4

237 4 **L Audacieux**, h, b, 4 ans, par Creachadoir IRE et Lady La Lionne [Turgeon (USA)], 68 k, þþ, (10 000), M^{me} S. Mestries (M. Mingant), M^{me} S. Mestries

5

146 **Bonham Strand**, f, 4 ans, 68 k (65 k), þ, (12 000), T. Storme (Q. Bouron), F. Nicolle

6

Felix Malpic, h, 4 ans, 68 k (64 k), þþ, (10 000), G. Lemer (s) (U. Amadio), G. Lemer (s)

7

162 **Lykkeur**, h, 4 ans, 68 k, þ, (10 000), M^{me} P. Plainemaison (E. Bureller), GP. Levy

arr

8 partants; 15 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 68 €
3 long, 3 long ½, 3 long ½, 1 long ¼, 1 long, 4 long.
5 280€ - 2 640€ - 1 540€ - 1 045€ - 495€

Primes aux éleveurs:

765€ Bruno Thierry.

382€ Antoine Cabaret, M^{me} Servanne Cabaret.

223€ Pascal Noue.

151€ Hugues Lequien.

71€ M^{me} Christine Chorin.

Temps total: 5'21"90"

Suite à la chute du jeune jockey Medy DUCHENE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre CASTANIAS par le jockey Killian MICHEL au poids de 65 Kgs.

Le hongre LIRAK a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

278 3231 PRIX DE LA SOCIETE DES COURSES DE NIORT 3450m
(Haies)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 2.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 kg.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 450 m env.

Xena Du Moun, f, gr, 3 ans, par Earnshaw USA et Tour Magic [Martaline (GB)], 63 k, þ, JR. Vidal (L. Zuliani), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

1

Orson, h, b, 3 ans, par Goliath Du Berlais et Argendor (Dream Well), 65 k, C. Rogy (D. Gallon), F. Nicolle

2

Diamant Du Rhei, h, b,f, 3 ans, par Castle Du Berlais et Pepite Du Rhei (Voix Du Nord), 65 k, J. Détré (A. Zuliani), F. Nicolle

3

Misstime D'Anjou, f, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Partie Time (Nononito), 63 k, Mustang SARL (K. Michel), C. Lequien (s)

4

209 **Mokaya**, f, gr, 3 ans, par Magneticjim (IRE) et Thirassia [Walk In The Park (IRE)], 65 k (63 k), þ, P. Conquedo (M^{me} C. Prichard), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

5

Phalope, f, 3 ans, 63 k (65 k), þ, JP. Monclin (C. Riou), J. Delaunay (s)

6

Reef Malpic, f, 3 ans, 63 k (65 k), Δþ, P. Pasquet (E. Bureller), GP. Levy

7

Gayle, f, 3 ans, 63 k (63 ½ k), M^{me} V. Dupuy (G. Richard), JL. Pelletan

arr

Star Icon, f, 3 ans, 63 k, þ, V. Le Roy (L. Colson), Ch. Herpin (s)

tbé

9 partants; 17 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 280 €

Eng. Sup.: Xena Du Moun

9 long, 2 long, 9 long, 7 long, 1 long, 2 long.

7200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044€ Mathieu Daguzan-Garros, Christian Sainte-Marie.

522€ Christian Rogy.

304€ Eric Duval, M^{me} Elise Duval.

206€ Frederic Duchene, Christophe Denous, Jeff Denous.

97€ Mathieu Daguzan-Garros, Hector De Lageneste.

Temps total: 4'25"40"

Suite à la chute du jeune jockey Medy DUCHENE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MISSTIME D'ANJOU par le jockey Killian MICHEL au poids de 63 Kgs.

Le hongre DIAMANT DU RHEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

279 3234 PRIX ASSOCIATION DES COURSES DE LUXE 3800m
(Haies)
(Classe 4)

15 000 € (7 200, 3 600, 2 100, 1 425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas reçu, en course de haies, une allocation de 6.000, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 650 m env.

145 **Irish Sport**, h, al, 7 ans, par Cockney Rebel IRE et So Lovely Sport [Ballingarry (IRE)], 68 k (65 k), þ, P. Matzinger (L. Colson), Ch. Herpin (s)

1

214 6 **Lyon Clermont**, h, b, 11 ans, par Anzillero GER et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 73 k (71 k), þ, B. Criqui (M^{me} C. Prichard), B. Criqui

2

One Way Or Another, f, b,m, 6 ans, par Gris De Gris (IRE) et Ryde [Sillery (USA)], 66 k (64 k), þ, Finhathan Ltd (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)

3

Noliver, h, b, 8 ans, par Silver Frost (IRE) et Nolien IRE (Nayef USA), 68 k, Ph. Latour (G. Richard), T. Fourcy (s)

4

Firestorm, h, b, 6 ans, par Cat Junior USA et Full Ovalie (Vatori), 71 k (68 k), Δþ, M^{me} S. Etcheverry-Deligne (Q. Bouron), M^{me} S. Etcheverry-Deligne

5

114 **Serpent Pepper'S**, h, 9 ans, 68 k (67 k), þ, M^{me} C. Lauffer (A. Ruiz Gonzalez), J. Resimont

6

201 **First D'Anjou**, h, 10 ans, 68 k (65 k), ⊗þ, Mustang SARL (A. Lepage), L. Cadot

7

161 **Maitre De Musique**, h, 5 ans, 66 k (63 k), JF. Cuenca (U. Amadio), JF. Cuenca

8

Cyclone De Bosda, h, 5 ans, 66 k (63 k), ⊗þ, G. Soulie (P. Phokaew), G. Soulie

9

Jazz De Berce, h, 6 ans, 68 k (65 k), þ, M^{me} A. Colas (E. Bonnet), B. Gourdon (s)

arr

Charleston, f, 5 ans, 64 k, Δþ, M^{me} A. Vigreux (E. Bureller), M^{me} A. Vigreux

arr

11 partants; 27 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. - Total des entrées: 460 €

Eng. Sup.: Lyon Clermont

Certif. vétérinaire: Ma Romaine

2 long, 1 long ½, 1 long ¼, 3 long ½, ¾ long, 1 long ¾, 8 long, 2 long ½.

7200€ - 3 600€ - 2 100€ - 1 425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Scea Haras De L'Etoile.
 522 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.
 304 € Earl De Faydeau.
 206 € Philippe Latour.
 97 € Thierry Abadie, Jean-Paul Baily.

Temps total: 4'36"20"

Suite à la chute du jeune jockey Medy DUCHENE, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre FIRST D'ANJOU par le jockey Killian MICHEL au poids de 65 Kgs.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Gwen RICHARD, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Louis COLSON, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules.

Le hongre LYON CLERMONT a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

280	3236	PRIX MAURICE ET JAMES HENNESSY	4000 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 4)	

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop
 Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 1.500 cette année et par 3.000 l'année dernière.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

150	1	Beau Charentais , h, b,f, 7 ans, par Nicaron GER et Bara Bahau (Cadoudal), 72 k, þ, Ecurie Regis Maurice (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
		Jogo De La Serre , h, b, 7 ans, par Jeu St Eloi et Alix De Kerser (Al Namix), 68 k (65 k), þ, L. Mapas (<i>E. Bonnet</i>), B. Gourdon (s)	2
122		Joshua Moon , h, b, 7 ans, par Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB (Boreal GER), 71 k, þ, J. Finch (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	3
213	5	Tina De Lenzac , f, b, 8 ans, par Jeu St Eloi et Ponkoli D'Itale (Murmure), 67 k, þ, M ^{me} F. Touzac (<i>M. Mingant</i>), L. Cadot	4
184		Joker Rochelais , h, b, 6 ans, par Racinger et Une Des Chambres (Le Balafré), 68 k (65 k), þ, M ^{me} J. Le Stang (<i>K. Michel</i>), M ^{me} J. Le Stang	5
		Quo Volare GER , h, 6 ans, 68 k (66 k), þ, B. Criqui (<i>M^{me} C. Prichard</i>), B. Criqui	arr
132	5	Hardi Les Gars , h, 8 ans, 68 k, þ, Haras de Saint-Voir (<i>G. Rej</i>), E. Grall (s)	arr
51		Storm Full , h, 7 ans, 68 k, þ, M ^{me} S. Etcheverry-Deligne (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} S. Etcheverry-Deligne	tbé

8 partants; 28 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 307 €
 1 long, 3 long, 1 long, loin.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Ecurie Régis Maurice.
 522 € Adelino Goncalves Rosa, M^{me} Sandrine Boyer.
 304 € Haras Du Grand Courgeon.
 206 € M^{me} Francoise Touzac.
 97 € Scea Solange Esnouf.

Temps total: 5'15"50"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Christopher RIOU, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au dessus de la ligne des épaules (3^e infraction).

Les hongres BEAU CHARENTAIS et STORM FULL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

NANCY-BRABOIS

dimanche 16 mars 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Pascal VANNEREAUX - Pierre FONTAINE - Sébastien LITZELMANN - Salvatore CAPODICI

281	3243	PRIX BMW Z3Z4 CLUB FRANCE - GRAND EST (PX) AUBEPINES	3 800 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 3)	

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 8.500. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.500.

Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

Kango, h, al, 5 ans, par Arakan USA et Fennel GB [*Montjeu (IRE)*], 67 k (66 k), þ, M^{me} D. Buhmann (*N. Ferreira*), M. Pitart

83 5 **Knick Knack**, h, b,f, 5 ans, par Doctor Dino et Alerte Rouge [*High Chaparral (IRE)*], 67 k (65 k), S. Munir (*M^{me} B. Frost*), H. Merienne (s)

Risk Of Love, h, b,f, 5 ans, par No Risk At All et Sainte Lovely (Saint Des Saints), 67 k, þ, . Ecurie Couderc (*K. Nabet*), E. Clayeux (s)

99 2 **Seal Rocks**, f, n, 5 ans, par Martinborough JPN et Suwannee [Android (USA)], 67 k, þ, M^{me} P. Morin-Paye (*B. Le Clerc*), Ch. Herpin (s)

194 **Koudou**, h, gr, 5 ans, par Tunis POL et Va Longtemps (Secret Singer), 67 k (63 k), þ, D. Clayeux (*T. Sporli*), E. Clayeux (s)

141 1 **Kate Des Genievres**, f, 5 ans, 70 k (67 k), þ, Y. Fouin (s) (*A. Chesneau*), Y. Fouin (s)

229 2 **Kimbara De Cotte**, f, 5 ans, 66 k (62 k), þ, P. Mulder (*R. Poincot*), S. Dehez (s)

Kirsch Pepper, h, 5 ans, 74 k (71 k), þ, P. Noue (*N. Baillou*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

8 partants; 34 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 627 €
 ¾ long, ½ long, dead-heat, courte enclosure, 2 long ½, 4 long, 2 long ½.

12 000€ - 6 000€ - 2 937€ - 2 937€ - 1 125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
 870 € Haras De Saint-Voir.
 425 € Earl Patrick Joubert, Sc Ecurie Couderc, M^{me} Patricia Morin-Paye.
 163 € Thomas Clayeux, Emmanuel Clayeux, M^{me} Amelie De Grossouvre.

Temps total: 4'37"13"

Le jockey Gaetan CHAMPIER ne pouvant honorer son engagement de monte, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le KANGO par le jockey Nathanael FERREIRA.

Le hongre KANGO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

282	3242	PRIX DU PRINTEMPS (S. THANRY)	3 800 m
		(Haies)	
		(Classe 3)	

25 000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Katiba D'Estruval, f, al, 5 ans, par Balko et Dame D'Estruval [*Cachet Noir (USA)*], 66 k (64 k), þ, A. Sannier (*K. Ouvrier*), A. Dubreuil

145 4 **Kapsa**, f, al, 5 ans, par Kapgarde et Solarize [*Villez (USA)*], 66 k, þ, Guy Pariente Holding (*K. Dubourg*), H. de Lageneste & G. Macaire (s)

167 6 **Kaolin Du Fenoir**, h, b,f, 5 ans, par Whipper USA et Brise De Thaix [*Fragrant Mix (IRE)*], 67 k, Domaine du Fenoir (*B. Le Clerc*), F. Bellemere

Klassee, f, gr, 5 ans, par Tunis POL et Une Unitee (Voix Du Nord), 65 k (63 k), þ, D. Satalia (*M^{me} B. Frost*), D. Satalia

Nebraska GER, h, b, 5 ans, par Adlerflug GER et Nakura GER (Campanologist USA), 67 k (66 k), þ, T. Jordan (*N. Ferreira*), A. Acker (s)

Klass A Dallas, f, 5 ans, 65 k (62 k), þ, M^{me} B. Nicco (*T. Sporli*), C. Ligerot

165 **Khilida**, f, 5 ans, 67 k (64 k), þ, Ecurie VNJF Horses (*R. Poincot*), AS. Pacault (s)

Kasarline De Vaut, f, 5 ans, 66 k, M^{me} A. Parisse (*A. Roussel*), M^{me} A. Parisse

Kokogirl D'Ace, f, 5 ans, 65 k (64 k), M^{me} E. Demelt (*A. Masson*), A. Acker (s)

Kentucky Sport, h, 5 ans, 67 k (64 k), þ, JP. Delbe (*L. Beaubois*), JP. Delbe

10 partants; 25 eng.; 1 eng. sup.; 11 part def. - Total des entrées: 770 €

Eng. Sup.: *Klassee*

3 long ½, 2 long ½, 2 long, encolure, tête, courte tête, 4 long, encolure, loin.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € M^{me} Bernard Le Gentil.

870 € Guy Pariente Holding.

507 € Domaine Du Fennoir, Michel Bourgneuf.

344 € Arnaud Vagne.

163 € Gestut Ohlerweilerhof, prime non attribuée.

Temps total: 4'57"33"

Les Commissaires ont autorisé la pouliche KOKOGIRL D'ACE à être munie d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentée au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

La pouliche KAPSA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

283 3244 PRIX MARTINE LUTZ

4500 m

(Steeple-Chase-Cross-Country)

(Classe 3)

25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 500 m env.

Grandgador, h, b.f, 9 ans, par Kapgarde et Newgador (Saint Preuil), 73 k, þ, JP. Masselin (*K. Dubourg*), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)

1

Noble Run USA, h, b, 6 ans, par Noble Mission GB et Toxis USA (Street Sense USA), 68 k (69 k), M^{me} J. Storey (*J. Reveley*), D. Cottin (s)

2

St Regis Olivier, h, b.f, 8 ans, par Crillon et Pres De L'Eden (Robin Des Pres), 74 k (70 k), þ, F. Mauger (*M. Zuliani*), J. Zuliani

3

Gazee De Bedon, f, b.f, 9 ans, par Legolas JPN et Kerosene De Bedon (Solido), 71 k, E. Cournault (*B. Le Clerc*), A. Acker (s)

4

Disco De Vaut, h, b, 12 ans, par Pirateer IRE et Ketty De Vaut (Video Rock), 70 k (67 k), þ, M^{me} A. Parisse (*A. Masson*), M^{me} A. Parisse

5

Freydis, f, 10 ans, 69 k, þ, And. Roussel (*A. Roussel*), And. Roussel

6

6 partants; 27 eng.; 6 part def. - Total des entrées: 495 €

4 long, ½ long, 2 long, loin, 2 long.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Jean-Pierre Masselin.

870 € Dixiana Farm, prime non attribuée.

507 € Francis Mauger.

344 € Etienne Cournault.

163 € Marc Bardin.

Temps total: 7'1"29"

Le hongre GRANDGADOR a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

TOULOUSE

mercredi 19 mars 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Timothy ROBINSON - Paquita PECOUT - Mireille Sylvie DUGAST - Alain LISETTO

284 3245 PRIX DE LA COTE PAVEE

3900 m

(Haies)

(Classe 3)

26000 € (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 900 m env.

Kocotte Mag, f, gr, 5 ans, par Cokoriko et Cabriole Mag [Gris De Gris (IRE)], 65 k, C^{te} AA. Maggiar (*A. Zuliani*), F. Nicolle

1

Beaubourg, h, b.f, 5 ans, par Coastal Path GB et Brouaha [American Post (GB)], 67 k, þ, Y. Maupoil (*L. Zuliani*), de A. Boisbrunet (s)

2

Klovix Bleue, h, n.p, 5 ans, par Clovis Du Berlais et Lisette Bleue (Califet), 72 k, þ, V. Chatellier (*D. Gallon*), V. Chatellier

3

Rose Rouge, f, b, 5 ans, par Prince Gibraltar et Rose Wells [Balligarry (IRE)], 67 k (63 k), Δþ, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (*M^{me} M. Doudard*), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

4

Flaming Glass SPA, h, b, 5 ans, par Whitecliffsofdover USA et Zambezi [Zambezi Sun (GB)], 67 k, ⊗, FJ. Andreu Covarrubias (*M. Mingant*), C. Bonin (s)

5

Terre De Gane, f, gr, 5 ans, par Authorized IRE et La Champmesle [Turgeon (USA)], 65 k (62 k), Δþ, P. Serres (*E. Bonnet*), B. Gourdon (s)

6

Kiwidow, h, b, 5 ans, par Nidor et Vamp De L'iton [Goldneyev (USA)], 67 k, Δþ, C. Herman (*A. Moriceau*), E. Leray (s)

7

Demon Vert, h, 5 ans, 68 k (65 k), JF. Cuenca (*N. Baillou*), JF. Cuenca

arr

Oplontis, h, 5 ans, 67 k (64 k), þþ, M^{me} C. Mallemanche-Toal (*M^{me} L. Suisse*), B. Gourdon (s)

tbé

9 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 582 €

Sans motif: *La Seule Facon*

6 long ½, tête, 1 long ¼, courte encolure, 8 long ½, 9 long ½.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734 € Comte Antoine-Audoin Maggiar, M^{me} Antonia Maggiar, Anatole Maggiar, Aristide Maggiar.

867 € Yves Maupoil.

490 € Daniel Esnault.

339 € Patrick Boiteau, M^{me} Patrick Boiteau.

169 € Cuadra Arco C. B., prime non attribuée.

113 € M^{me} Geneviève Mosnier-Thoumas, M^{me} Anne-Marie Bouysse.

56 € Claude Herman.

Temps total: 4'54"20"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Mickael MINGANT, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey David GALLOON, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 5 sollicitations).

La jument KOKOTTE MAG (AQ) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

285 3246 PRIX FEU CROISE

3500 m

(Steeple-Chase - Anglo-Arabs 12,5 % et plus)

(Classe 4)

Réservée F.E.E.

23000 € (10580, 5290, 2990, 2070, 1035, 690, 345) - dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, anglo-arabes, inscrits au Stud-Book anglo-arabes, nés et élevés en France, comptant au moins 12,5 % de sang arabe, les 5 ans n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 30.000 (victoires et places). **Poids: 4 ans, 66 kg; 5 ans, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000. Les chevaux comptant au moins 18,5 % de sang arabe recevront 1,5 kg; 25 %, 3 kg; 37,5 %, 6 kg.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Forest Du Pecos, h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Fugees Du Pecos (Jebeland Pontadour), 66 k (66½ k), þ, JM. Lapoujade (*J. Charron*), K. Tavares (s)

1

Lizonne, f, b.f, 4 ans, par Olzarte De Collongues et Gaya De Roc Marie [Laverock (IRE)], 63 k (61 k), ⊗þ, M^{me} L. Terrassin (*Tho. Journiac*), JP. Daireaux (s)

2

Kastle De Lagarde, h, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde (Zeffir), 68 k, ⊗, M^{me} S. Mestries (*M. Mingant*), M^{me} S. Mestries

3

Naxos, m, b, 4 ans, par Battle Of Marengo IRE et Thera [Rashbag (GB)], 66 k, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (*B. Lestrade*), D. Guillenmin (s)

4

Mister Flow, h, n, 5 ans, par Ilbarritz et Cavatine (Spud), 68 k (66 k), Δþ, M^{me} M. Benoit (*T. Figueira*), F. Lagarde

5

Loki De La Brunie, h, b, 4 ans, par Gemix et Altica De La Brunie (Subotica), 66 k (63 k), Δþ, M^{me} E. Marot (*E. Bonnet*), B. Gourdon (s)

6

Shiva De Candale, h, 5 ans, 65 k, þþ, P. Le Geay (*B. Fouchet*), P. Le Geay

tbé

Sherkara, f, 4 ans, 64 k (65^{1/2} k), A. Estrabol (*S. Nailov-Ferhanov*), A. Estrabol

tj

8 partants; 10 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 47 €
1 long, 4 long ½, 2 long, 4 long ½, loin.
10580€ - 5290€ - 2990€ - 2070€ - 1035€ - 690€

Primes aux éleveurs:

1692€ Haras Du Pecos.
846€ Francois Cazaux, Suc. Michele Cazaux.
478€ Philippe Couderc, Robin Aubert.
331€ Mathieu Daguzan-Garros, Frederic Daguzan-Garros, Raphael Daguzan-Garros.
165€ Pierre J. Delage, M^{me} Clara Delage.
110€ Jacques Crouzillac, M^{me} Marie Crouzillac, M^{me} Laura Crouzillac, Raphael Cadrouil-Crouzillac.

Temps total: 4'25"50"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sertash NAILOV-FERHANOV en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du hongre SHIVA DE CANDALE (AA3) (Sertash NAILOV-FERHANOV), survenue sur le plat dans le dernier tournant.

Après examen du film de contrôle (le jockey Sertash NAILOV-FERHANOV étant pris en charge par le service médical, n'a pu être entendu), les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que la chute du hongre SHIVA DE CANDALE (AA3) n'était pas due à l'irrégularité de l'un des concurrents, la pouliche SHERKARA (AC1), qui était lachée sur l'hippodrome suite à la chute de son jockey, était entrée en contact dans le dernier tournant avec le hongre SHIVA DE CANDALE (AA3), entraînant sa chute.

La pouliche LIZONNE (AC2) a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

14 partants; 53 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 1012 €
tête, 1 long, 1 long ½, 1 long ½, 1 long ½, 3 long ½, ¾ long, 6 long, 6 long.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740€ Guillaume Lassaussaye.
870€ S.C.E.A. Des Prairies.
507€ Joel Juillet, Gregoire Juillet, M^{me} Fanny Juillet.
344€ Eric Leray.
163€ M^{me} Marie-France Suberville, Eric Prezelin.

Temps total: 4'11"38"

Le jockey Théo DUMOUCH étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche TZARIANE par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU au poids de 65 kg.

La pouliche DORA MAGIC PELEM a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.

287 3249 PRIX GEORGES DU BREIL

3700 m

(Steeple-Chase)

(Classe 3)

25 000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, couru trois fois. **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 3.000.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 3 700 m env.

139 2 **Haut Les Masques**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et La Bouille (GB) [Le Havre (IRE)], 67 k (64 k), þ, Haras du Domaine de L'Etang (*A. Lepage*), E. Grall (s)

1

Sun Lady Marine, f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Marina Marine [Midships (USA)], 65 k, D. Bressou (*T. Chevillard*), D. Bressou

2

Kashs, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Zalatiya [Gentlewave (IRE)], 67 k (64 k), þ, JL. Da Silva (*E. Bonnet*), D. Satalia

3

204 1 **Le Magnifico**, h, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Utz (Nononito), 70 k, Δþ, Ecurie R.E. (*M. Chailloleau*), P. & C. Peltier (s)

4

47 5 **Legend Race**, h, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Olympic Girl [Olympic Glory (IRE)], 67 k, Δþ, L. Carberry (s) (*T. Beaumont*), L. Carberry (s)

5

187 5 **Nee En Bleue**, f, 4 ans, 65 k (66 k), Δþ, Mme P. Papot (*B. Lestrade*), J. da Silva

6

27 6 **Lord Ciergues**, h, 4 ans, 67 k (65 k), þ, de la A. Brosse (*Y. Delepine*), J. Jouin

7

172 6 **Le Pere Celeste**, h, 4 ans, 67 k (63 k), Δþ, Ecurie Mme Lynne MacLennan (*L. Vandamme*), J. Delaunay (s)

tbé

176 6 **Luther'K**, h, 4 ans, 67 k, Δþ, Haras Des K (*D. Thomas*), E. & G. Leenders (s)

tbé

237 **Eskitme**, h, 4 ans, 67 k, þ, J. Marion (s) (*A. Coupu*), J. Marion (s)

tj

10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 487 €
3 long, 5 long ½, 3 long, 1 long ¾, 1 long ½, 3 long
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740€ Haras Du Domaine De L'Etang.
870€ M^{me} Joelle Ventre, Michel Dutertre.
507€ M^{me} Cecile Courault.
344€ Philippe Peltier, Hugues Lusson.
163€ Thomas Perocheau.

Temps total: 4'36"98"

Le jockey Théo DUMOUCH étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre LUTHER'K par le jockey Damien THOMAS au poids de 67 kg.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Matthieu CHAILLOLEAU, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Le hongre HAUT LES MASQUES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.

288 3248 PRIX DU LOGIS BARRAULT

3800 m

(Haies)

(Classe 3)

25 000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu une allocation de 9.000 (A Réclamer excepté). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les

128 1 **Dora Magic Pelem**, f, b, 4 ans, par Magician IRE et Meshadour Pelem [Meshaheer (USA)], 69 k (66 k), Δþ, M^{me} B. Donnini-Binet (*A. Lepage*), G. Juillet

3

178 2 **Lanzarote**, h, al, 4 ans, par Salt Lake City et Rodyana [Muhtathir (GB)], 70 k, E. Leray (s) (*A. Moriceau*), E. Leray (s)

4

116 7 **More Quality**, h, gr, 4 ans, par Morandi et Qualyjenka (Nononito), 70 k, Δþ, M^{me} MF. Suberville (*A. Desvau*), P. Journiac

5

172 7 **Dino Du Mesnil**, h, 4 ans, 67 k, φþ, M^{me} H. Devin (*T. Chevillard*), D. Sourdeau de Beauregard (s)

6

La Baie, f, 4 ans, 65 k (62 k), J. Leylavergne (*L. Vandamme*), G. Lassaussaye

7

Tzariane, f, 4 ans, 65 k, Δþ, Y. Bothamy (*M. Chailloleau*), Gab. Leenders (s)

8

Nice Trio, h, 4 ans, 67 k, þ, S. Ruel (*K. Dubourg*), Ch. Dubourg (s)

9

Queen De Teillee, f, 4 ans, 66 k, φ, Holding Guillier (*T. Beaumain*), A. Lefevre (s)

10

Tennessee River, f, 4 ans, 65 k, þ, M^{me} D. Doussot (*L. Zuliani*), S. Zuliani (s)

-

Lady Du Clos, f, 4 ans, 65 k, Δþ, M^{me} C. Charrier (*J. Hondier*), M^{me} C. Charrier

-

Mya Dream, f, 4 ans, 65 k, Ecurie Burgundy Horses (*E. Metivier*), J. Jouin

-

157 **Aleksandar**, h, 4 ans, 67 k (66 k), M^{me} L. Renaud (*A. Baudoin-Boin*), M^{me} L. Renaud

arr

sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 5.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 800 m env.

Dentor Des Obeaux , h, al, 9 ans, par Protektor GER et Dendhera [Green Tune (USA)], 68 k, M ^{me} N. Devilder (T. Chevillard), N. Devilder	1
Kremlin , h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Russie [Network (GER)], 70 k, ♀, Couetil Elevage (A. Coupu), A. Couetil (s)	2
Vision Du Rheu , h, b,f, 6 ans, par Choeur Du Nord et Gwel Du Rhéu (Vision D'Etat), 69 k (65 k), ♀, J. Détré (L. Vandamme), J. Delaunay (s)	3
Hooker De Brenus , h, gr, 8 ans, par Montmartre et Uxina (Le Balafré), 70 k, ♂, Couetil Elevage (T. Beaupain), A. Couetil (s)	4
Pau Clermont , h, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont [Ungaro (GER)], 67 k (63 k), ♂, L. Simonet (A. Blais), B. Lefevre (s)	5
Just A Joke , h, 6 ans, 68 k, ♀, M ^{me} L. Horeau (L. Zuliani), S. Zuliani (s)	6
Risk Du Brizais , h, 8 ans, 69 k (65 k), ♂, Haras de Magouet (M ^{me} M. Doudard), A. Chaillé & F. Pamart (s)	7
Empire Story , h, 7 ans, 68 k (65 k), M ^{me} S. Rakotonaina (E. Bonnet), M ^{me} S. Rakotonaina	8
Kim Du Lemo , h, 5 ans, 66 k, ♂, C. Hautbois (M. Chailloleau), J. Planque (s)	9
Plume Du Nord , h, 5 ans, 68 k, ♀, X. Libbrecht (A. Moriceau), D. Bernier	10
Sanntama D'Oroux , f, 5 ans, 68 k, ♂, M ^{me} D. Ennequin (A. Renard), P. Auchere	-
Petit Truc , h, 5 ans, 69 k (65 k), ♀, Marc. Benoit (Y. Delepine), A. Lefevre (s)	-
Missamerican , h, 8 ans, 69 k (66 k), ♀, G. Plisson (D. Carre), K. Plisson	arr
Kansas Du Seuil , f, 5 ans, 67 k, ♀, A. Vimont (A. Gautron), M ^{me} S. Geffraïaud	arr
Keen Sun , h, 5 ans, 66 k, ♀, R. Foucher (D. Thomas), G. Juillet	arr
Denham Black , h, 5 ans, 66 k (63 k), ♀, J. Jouin (A. Lepage), J. Jouin	arr
16 partants; 43 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 1110 €	
Eng. Sup.: <i>Dentor Des Obeaux, Empire Story</i>	
Chev. élim.: <i>Houps Has, Euclide D'Emra</i>	
1 long ½, ½ long, 1 long ½, 3 long, 2 long, courte encolure, 1 long ½, courte tête, 2 long.	
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€	
Primes aux éleveurs:	
1740 € M ^{me} Nicolas Devilder, Nicolas Devilder.	
870 € Suc. D'Armaille.	
507 € Suc. Claude Duval.	
344 € David Delajarraud, M ^{me} Hélène Delajarraud.	
163 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.	
Temps total: 4'38"70"	
Le jockey Théo DUMOUCH étant blessé, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KIM DU LEMO par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU au poids de 66 kg.	
Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jeune jockey Manon DOUDARD (RISK DU BRIZAIS), l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait preuve d'indiscipline au départ.	
Le hongre KREMLIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.	
289 3250 PRIX DE MAUREPART (Steeple-Chase) (Classe 3)	3800 m
25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 7500. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.	
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.	
Bella Du Davier , f, b, 5 ans, par Birchwood IRE et Bellamya (IRE) [Le Havre (IRE)], 66 k, ♀, A. Clavier (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	
Opera Bastille , h, b, 5 ans, par Kamsin GER et Air Theatre [King'S Theatre (IRE)], 68 k, ♀, G. Samama (J. Charron), J. Boisnard (s)	2
King Du Maffray , h, b,f, 5 ans, par Magician IRE et Sleeping Frisk (Sleeping Car), 67 k (63 k), B. Lefevre (s) (A. Blais), B. Lefevre (s)	3

183 2 Kamondo , h, gr, 5 ans, par Tunis POL et Valle D'Ossau [Poliglote (GB)], 68 k, ♀, Justeau (T. Chevillard), P. & C. Peltier (s)	4
175 5 Perfect Trio , h, al, 5 ans, par Nicaron GER et Lady Linda [Linda'S Lad (GB)], 67 k, ♀, S. Ruel (K. Dubourg), Ch. Dubourg (s)	5
175 2 Kazador De Kerser , h, 5 ans, 71 k, ♀, Mme P. Papot (L. Zuliani), P. Quinton (s)	6
213 Ever Faster , h, 5 ans, 74 k (70 k), ♀, Mme B. Menuet (T. Gaullier), W. Menuet (s)	7
173 5 Litote Du Lannier , f, 5 ans, 66 k, C. Le Meur (D. Thomas), G. Juillet	8
175 4 Keep Your Head Up , h, 5 ans, 68 k (65 k), Y. Fouchard (A. Lepage), F. Hayeres (s)	9
175 7 King S Boum , h, 5 ans, 67 k, M ^{me} A. Mahe (T. Beaupain), F. Foucher	10
145 5 Celtic Jabaar , h, 5 ans, 67 k (64 k), ♀, A. Al Aidarous (D. Carre), K. Plisson	-
173 4 Ti'Punch Des Iles , h, 5 ans, 70 k, ♀, N. Chevalier (A. Gautron), N. Chevalier	arr
Kash Bam'S , h, 5 ans, 69 k, ♀, M ^{me} M. Gilet (A. Moriceau), M ^{me} M. Gilet	arr
13 partants; 40 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 652 €	
3 long, ½ long, 4 long, 1 long ½, 7 long, 3 long, courte encolure, 3 long ½.	
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€	
Primes aux éleveurs:	
1740 € Samuel Boisteaup, Alain Clavier, Pierre-Hugues Henry.	
870 € Gerard Samama.	
507 € Philippe-Claude Lefevre, Suc. Francis Lefevre, M ^{me} Simone Lefevre.	
344 € Hervé D'Armaille.	
163 € Stéphane Ruel, Noël Dubief, Dubourg (S).	
Temps total: 4'36"47"	
La jument BELLA DU DAVIER a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'arrivée de la course.	
LA TESTE - BASSIN D'ARCACHON	
Réunion organisée par STE DES COURSES LA TESTE/BASSIN ARCACHON	
0550 081	samedi 22 mars 2025
Terrain BON SOUPLE	
Commissaires de courses : Thierry GOUAICHAULT - Pierre BARBE - Pascal JAUNET	
290 3251 PRIX DU PALAIS ROHAN (Haies - Femelles) (Classe 2)	3400 m
30000 € (13800, 6900, 3900, 2700, 1350, 900, 450) - dotation France Galop	
Pour pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 15.000 (victoires et places). Poids: 66 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 3.000.	
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 400 m env.	
Clarte Du Sourire , f, gr, 4 ans, par Pour Moi IRE et Andria [Martaline (GB)], 70 k (66 k), ♂, P. Sitruk (M ^{me} C. Joubert), A. Chaillé & F. Pamart (s)	1
Louisville , f, b, 4 ans, par Free Port Lux (GB) et Nashkille [Roi De Rome (USA)], 66 k, P. Rabineau (T. Lemagnen), F. Nicolle	2
Gino'S Line , f, b,f, 4 ans, par It'S Gino GER et Former Line [Martaline (GB)], 68 k (67 k), ♂, M ^{me} MT. Gonzalez Llano (A. Ruiz Gonzalez), J. Resimont	3
Lerika , f, b, 4 ans, par Agent Secret IRE et Urika (Nidor), 70 k (67 k), ♀, Passion Racing Club (C. Guitraud), E. Grall (s)	4
L'Etoile Du Matin , f, b, 4 ans, par Tornibush (IRE) et L'Etoile Du Soir (CarlotaMix), 66 k (65 k), ♀, W. Menuet (s) (E. Manceau), W. Menuet (s)	5
Camarleen , f, gr, 4 ans, par Earnshaw USA et Fiammella IRE (Verglas IRE), 67 k, ♂, A. Bonin (M. Mingant), C. Bonin (s)	6
Pretty Gane , f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Polie Gane [Poliglote (GB)], 66 k (62 k), ♀, M ^{me} H. Cadot (T. Jaguelin), L. Cadot	7
Lagazelle , f, 4 ans, 66 k (62 k), ♀, M ^{me} T. Menuet (V. Nail-Rocher), W. Menuet (s)	8
Loubarane , f, 4 ans, 66 k (64 k), ♀, D. Satalia (M ^{me} B. Frost), D. Satalia	9
Lutte In , f, 4 ans, 66 k (65 k), ♀, Croyssance Racing (M. Behocaray), D. Satalia	10
Parole D'Amis , f, 4 ans, 66 k (65 k), F. Cellier (T. Figueira), F. Cellier	arr

11 partants; 30 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 630 €
 4 long ½, 1 long, 1 long ¾, 1 long, tête, ¼ long, 5 long, 4 long, courte encolure.
 13800€ - 6900€ - 3900€ - 2700€ - 1350€ - 900€ - 450€

Primes aux éleveurs:

2208€ Peter Landolt, Suc. Hubert Despont.
 1104€ Jacques Cypres, Patrice Rabineau.
 624€ M. L. Bloodstock Ltd.
 432€ Eric Leray, Roland Madiot.
 216€ Yves Fremiot, Mme Yves Fremiot.
 144€ Alain Bonin.
 72€ Mme Genevieve Mosnier-Thoumas, Mme Anne-Marie Bouysse.

Temps total: 4'7"0'''

Les pouliches GINO'S LINE, PAROLE D'AMIS et LOUISVILLE ont fait l'objet d'un prélèvement biologique avant la course.

La pouliche GINO'S LINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

291 3252 PRIX DE LA FONDATION CLAUDE POMPIDOU 3900 m
 (Haies)
 (Classe 3)

26000€ (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 10.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 6.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

Parcours n° H6: Haies, Dist. 3 900 m env.

145	2	Reillingarry , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Reine Troodos (Troodos), 69 k (66 k), þ, Ecurie Houssin Jeremy (<i>M. Duchene</i>), Mme V. Seignoux	1
		Walka , f, gr, 5 ans, par Gris De Gris (IRE) et Walkada [Walk In The Park (IRE)], 66 k (64 k), þ, Mme K. Perreau (<i>M. Behocaray</i>), de A. Boisbrunet (s)	2
		Super Flam , h, b, 9 ans, par Nom De D'La et Super Sister ITY (Orpen USA), 70 k (67 k), Δþ, B. Loustaud (<i>C. Guitraud</i>), L. Cadot	3
145	6	Very Nice Dream , f, b,f, 6 ans, par Very Nice Name et Shinydream [Poliglote (GB)], 66 k (65 k), þ, M. Lotout (<i>E. Manceau</i>), G. Juillet	4
		Framatho , h, b,f, 5 ans, par Nicaron GER et Alizée Baie (Crillon), 67 k (66 k), þ, J. Boisnard (s) (<i>A. Pageot</i>), J. Boisnard (s)	5
		Hirson , h, al, 8 ans, par Red Dubawi (IRE) et Eau Et Sable [Lando (GER)], 68 k, þ, Haras des Sablonnets (<i>P. Dubourg</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	6
		Gesko , h, b, 9 ans, par Balko et Alvina [Sunday Break (JPN)], 68 k (65 k), þ, B. Criqui (<i>N. Baillou</i>), B. Criqui	7
166	1	Memories , h, 5 ans, 69 k, þ, D. Maughan (<i>D. Gallon</i>), de A. Boisbrunet (s)	8
		Jonas Du Large , h, 6 ans, 69 k, þþ, S. Puyssegur (<i>M. Mingant</i>), S. Puyssegur	arr
177	7	Blouzeur , h, 8 ans, 70 k (67 k), ⊗þ, S. Seignoux (<i>V. Nail-Rocher</i>), Mme V. Seignoux	tbé
214		Charly Demmonmirail , h, 6 ans, 68 k (65½ k), Δþ, Mme C. Delage (<i>T. Figueira</i>), Mme E. Bazire	t.j

11 partants; 29 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 592 €

Sans motif: *Captain Du Berlais*

½ long, 4 long, 7 long, 2 long ½, 1 long, 4 long ½, 7 long.

11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

1734€ Jeremy Houssin, Mme Valerie Seignoux.
 867€ Mme Karine Perreau, Louis Colson.
 490€ Fabrice Bazin.
 339€ Alba De Mieulle, Patrice Nicolet, Yannick Fouin.
 169€ Alain Sinenberg.
 113€ Haras Des Sablonnets, Ecurie D'Ossau.
 56€ Jean-André Quesny.

Temps total: 4'34"6'''

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey David GALLON au sujet de la performance du hongre MEMORIES arrivé non placé à la côte de 5/1.

L'intéressé a indiqué que l'édit hongre s'était retrouvé sans ressources dans la ligne d'arrivée, il a précisé être très mécontent du départ qui, pour lui, n'aurait pas dû être validé par le juge au départ ajoutant que pour autant, cela n'avait pas eu d'incidence sur la performance du hongre MEMORIES.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

Les Commissaires ont entendu en leurs explications le juge du départ et le jockey David GALLON.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort le peloton avait pris le galop alors que le juge au départ n'avait pas mis son drapeau en position.

Les Commissaires ont rappelé aux juges au départ leurs prérogatives.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre DUBOURG au sujet de la performance du hongre HIRSON arrivé non placé à la côte de 2.7/1.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre s'était montré trop allant et qu'il s'était retrouvé sans ressources dans la ligne d'arrivée et a précisé qu'il était aussi mécontent du départ.

Les Commissaires ont pris acte de ces explications.

La jument VERY NICE DREAM a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

MOULINS

0716 081 samEDI 22 mars 2025

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : ROBERT ADENOT - Jean-Luc ROBERT - Noël PENARD

292 3253 PRIX CENTRE EQUESTRE ETRIER MOULINOIS (PRIX DU PREMIER PAS) 3500 m
 (Haies)
 (Classe 4)

22000€ (10560, 5280, 3080, 2090, 990) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **3 ans**, n'ayant pas, en course de haies, reçu 3.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.500.

Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.

Mojito Des Mottes , h, b, 3 ans, par Clovis Du Berlais et Magie Des Landes (Maresca Sorrento), 67 k, þ, Ecurie des Mottes (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle	1
Metronomique , h, b,f, 3 ans, par Cloth Of Stars IRE et Gousse Vanille [Network (GER)], 67 k, þ, Mme V. Robinson (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2
Roman Skies , h, al, 3 ans, par Romanised IRE et Shake The Moon (GER) (Loup Solitaire USA), 67 k, þ, Mme D. Bureller (<i>E. Bureller</i>), Mme J. Le Stang	3
Ceres (GER) , f, gr, 3 ans, par Beaumec De Houelle et Lolla Belle (Saint Des Saints), 65 k (62 k), Δþ, J. Détré (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	4
Decisif , h, b, 3 ans, par Attendu et Decision [Kentucky Dynamite (USA)], 67 k, þ, Mme C. Head (<i>N. Gauffenac</i>), M. Pitart	5
Vivre Libre , h, 3 ans, 67 k (64 k), Δþ, C. Trecco (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	6
Rebel Du Mathan , h, 3 ans, 67 k (64 k), þ, Ecurie du Mathan (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	7
Malaca , f, 3 ans, 65 k (64 k), þ, E. Aubree (<i>K. Deniel</i>), Mme S. Jaffrelot-Bedon	8
Moonshine , h, 3 ans, 67 k (64½ k), G. Blot (<i>G. Boinard</i>), G. Blot	arr
Tillmouth , h, 3 ans, 67 k, Ecurie Bertrand Milliere (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	arr
Milady Royale , f, 3 ans, 65 k (64 k), GP. Levy (<i>R. Law-Eadie</i>), GP. Levy	arr
Lucky Maskel , f, 3 ans, 65 k, Δþ, E. Aubree (<i>G. Richard</i>), Mme S. Jaffrelot-Bedon	tbé

12 partants; 43 eng.; 13 part def. - Total des entrées: 734 €

Certif. vétérinaire: *Shades*

½ long, 1 long, 3 long, 6 long ½, 5 long ½, 5 long, 3 long.

10560€ - 5280€ - 3080€ - 2090€ - 990€

Primes aux éleveurs:

1531€ Ecurie Des Mottes.
 765€ Neustrian Associates.
 446€ Prospect Stables.
 303€ Pierre De Maleissye Melun.
 143€ Ecurie Du Sud, Mme Christiane Head, Vincent Rimaud.

Temps total: 4'29"90'''

Le jockey Léo Paul DORY ayant été accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche MALACA par le jockey Kenegan DENIEL.

Le poulain MOJITO DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

293	3254	PRIX GALOP ALLIER (PRIX DES ISLES) (Haies - Mâles et Hongres - Autres Que Pur Sang) (Classe 3)	3500 m				
		25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop					
		Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en course à obstacles, reçu 9.000 (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.000. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 kg. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.					
		Lestru , h, gr, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 65 k, JC. Sarais (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	1				
216		Le Bon Samaritain , h, b,f, 4 ans, par Karaktar IRE et Maitresse De Maison (Video Rock), 67 k, þ, Haras de Saint-Voir (<i>N. Gauffenec</i>), de N. Lageneste	2				
		Le Rafal , h, b, 4 ans, par Voiladenu et Grande Coeur [Turgeon (USA)], 67 k, Δþ, SCEA Ecurie Domaine de Baune (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	3				
		Lys De Paris , h, b, 4 ans, par Cokoriko et Uddy (Voix Du Nord), 65 k (67 k), þ, Lord Daresbury (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	4				
		Live Performance , h, b,f, 4 ans, par Jeu St Eloï et Aye Aye [Alberto Giacometti (IRE)], 65 k (61½ k), þ, D. Clayeux (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	5				
176	4	Legrec , h, 4 ans, 68 k, Δþ, J. Guillonnierre (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	6				
224	5	Lamirik , h, 4 ans, 70 k (69 k), þ, M ^{me} G. Reille-Villedey (<i>N. Ferreira</i>), Butel & Beaunez (s)	7				
178	1	Le D'Gino , h, 4 ans, 70 k (67 k), P. & C. Peltier (s) (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	arr				
		L'Ete En Mer , h, 4 ans, 65 k (62 k), I. Kellitt (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	arr				
		Loup Fontanel , h, 4 ans, 65 k, JL. Pelletan (<i>G. Richard</i>), JL. Pelletan	arr				
		Lui Pour Moi , h, 4 ans, 65 k, þ, R. Winkel (<i>A. Zuliani</i>), de A. Boisbrunet (s)	arr				
		L'As Du Tabert , h, 4 ans, 65 k, þ, J. Détré (<i>W. Lajon</i>), J. Delaunay (s)	tbé				
		12 partants; 31 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 590 € courte tête, 6 long ½, 8 long ½, 1 long ½, 4 long, loin. 12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€					
		Primes aux éleveurs: 1740 € Jean-Claude Sarais. 870 € Haras De Saint-Voir. 507 € M ^{me} Sylvie Robert, M ^{me} Celine Marie. 344 € Jacques Cypres. 163 € Emmanuel Clayeux, Thomas Clayeux, M ^{me} Amelie De Grossouvre.					
		<i>Temps total: 4'23"40"</i>					
		Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur P&C PELTIER, par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.					
		Les Commissaires ont autorisé le poulain LOUP FONTANEL à être muni d'un bonnet assourdisant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré avant le départ.					
		Le poulain LE BON SAMARITAIN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.					
294	3255	PRIX ENTREPRISE C.M.S (PRIX LUC CACQUEVEL) (Haies - À réclamer)	3500 m				
		19 000 € (9120, 4560, 2660, 1805, 855) - dotation France Galop					
		Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. Poids: 68 kg. Les poulains et pouliches mis à réclamer pour 10.000 porteront 2 kg; pour 12.000, 4 kg. En outre, les poulains et pouliches ayant, cette année, en course de haies, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 kg. Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.					
202	2	Marie Va , f, b,f, 4 ans, par Dariyan et Marie Shams [Gentlewave (IRE)], 66 k (65 k), Δ, (8 000), M ^{me} S. Hosselet (<i>K. Deniel</i>), M. Seror (s)	1				
202	1	Lastronomy , f, n.p, 4 ans, par Bathyrhon GER et Eclipse De Cotta [Anzillero (GER)], 72 k (69 k), þ, (12 000), M ^{me} I. Peltier (<i>A. Gleyroux</i>), P. & C. Peltier (s)	2				
224		Noubaka , f, b, 4 ans, par Buck'S Boum et Nouka Bazooka [Gris De Gris (IRE)], 68 k (65 k), þþ, (10 000), T. Desgland (<i>G. Boinard</i>), F. Gelhay	3				
		Ramesses Chop , h, b, 4 ans, par Born To Sea IRE et Raceness [Zamindar (USA)], 72 k, (12 000), D. Louis (<i>G. Richard</i>), JL. Pelletan	4				
		Farahina , f, b,f, 4 ans, par Arakan USA et Tahiti Pearl GER (Samum GER), 70 k (66 k), þ, (12 000), E. Clayeux (s) (<i>T. Poteaux</i>), E. Clayeux (s)	5				
		Primes aux éleveurs: 1740 € M ^{me} Isabelle Peltier. 870 € Olivier Tricot. 507 € M ^{me} Marie Delabays, Gaec Delorme Freres. 344 € Denys Audouard, M ^{me} Nathalie Desoutter, Jacques Crouzillac. 163 € Haras De Saint-Voir.					
		<i>Temps total: 4'24"0"</i>					
246	5	Parwaz GB , h, 4 ans, 68 k (65 k), (8 000), Passion Racing Club (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	6				
243		Lady Du Seuil , f, 4 ans, 70 k, Δþ, (12 000), M ^{me} MG. Boudot (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	arr				
144	7	Pelote Basc , f, 4 ans, 70 k (67 k), Δþ, (12 000), P. Drioton (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac	arr				
246	7	Winning Formula IRE , h, 4 ans, 70 k, þ, (10 000), Searching (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	arr				
		Al Muzaffar , m, 4 ans, 68 k, þþ, (8 000), M ^{me} N. Carrie-Eychenne (<i>N. Gauffenec</i>), Y. Bonnefoy (s)	arr				
243		Lyly De Marcigny , f, 4 ans, 66 k (62 k), þþ, (8 000), M ^{me} V. Bertran de Balandra (<i>J.F. Rambur</i>), J. Bertran de Balandra (s)	arr				
		Marvin Marvelous , h, 4 ans, 72 k (69 k), þ, (12 000), L&M. Viel (s) (<i>K. Geffroy</i>), L&M. Viel (s)	dér				
		12 partants; 33 eng.; 12 part def. - Total des entrées: 423 € 2 long ½, 8 long ½, 3 long, 1 long, 1 long. 9120€ - 4560€ - 2660€ - 1805€ - 855€					
		Primes aux éleveurs: 1322 € Bloodstock Agency Ltd, Serge S. Mastey. 661 € Philippe Peltier, M ^{me} Isabelle Peltier. 385 € Ecurie Alima. 261 € Alain Chopard. 123 € Konstantin Von Steuben, Earl Detouillon Raphael Frederique.					
		<i>Temps total: 4'30"10"</i>					
		Le jockey Valentin MORIN ayant été accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre RAMSES CHOP par le jockey Gwen RICHARD.					
		A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Augustin GLEYROUX lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction). La pouliche MARIE VA a été réclamée par Mr Philippe DESMARSH, pour le compte de Mr Davide SATALIA, pour la somme de 10 599 euros.					
		La pouliche MARIE VA a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.					
295	3256	PRIX DE SOUVIGNY (Haies) (Classe 3)	3500 m				
		25000 € (12000, 6000, 3500, 2375, 1125) - dotation France Galop					
		Pour tous chevaux de 5 ans , n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en course de haies, reçu une allocation de 8.000. Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 2.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.					
		Parcours n° H1: Haies, Dist. 3 500 m env.					
113	7	Bony And Clide , h, b,f, 5 ans, par Ballingarry IRE et Estrella Fugace [Agent Secret (IRE)], 68 k (65 k), þ, JB. Gerard (<i>Tho. Journiac</i>), P. & C. Peltier (s)	1				
		Manticore , f, b, 5 ans, par Castle Du Berlais et Ybarra [Ballingarry (IRE)], 65 k (62 k), þ, P. Belley (<i>K. Geffroy</i>), L&M. Viel (s)	2				
225	3	Kaciopée Collonges , f, gr, 5 ans, par Karaktar IRE et Fantaisie Collonges (Lord Du Sud), 65 k (63 k), Δ, D. Burlet (<i>L. Colson</i>), D. Burlet	3				
		Maskaya , f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et Kayanoura [Kahyasi (IRE)], 65 k, þ, Ecurie des M (de F. Giles), P. Quinton (s)	4				
141		Kafkaienne , f, gr, 5 ans, par No Risk At All et En Memoire [Poliglote (GB)], 65 k, þ, Haras de Saint-Voir (<i>N. Gauffenec</i>), de N. Lageneste	5				
		The Must , h, 5 ans, 68 k, P. Détré (<i>B. Gelhay</i>), L. Baudron (s)	6				
225	5	Secret Defense , h, 5 ans, 69 k, ⊗, A. Thomas (<i>G. Richard</i>), E. Leray (s)	arr				
		Winstonpresident , h, 5 ans, 68 k, þ, Misol Racing (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	arr				
		Kotchet Law , h, 5 ans, 67 k, þ, Ecurie Magnien (<i>A. Zuliani</i>), D. Sourdeau de Beauregard (s)	arr				
		Kaline De L'Air , f, 5 ans, 65 k (67 k), þ, Chateau Favray (<i>C. Riou</i>), E. & G. Leenders (s)	arr				
		10 partants; 54 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1117 € courte enclosure, 1 long ½, 3 long, ½ long, 2 long. 12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€					
		Primes aux éleveurs: 1740 € M ^{me} Isabelle Peltier. 870 € Olivier Tricot. 507 € M ^{me} Marie Delabays, Gaec Delorme Freres. 344 € Denys Audouard, M ^{me} Nathalie Desoutter, Jacques Crouzillac. 163 € Haras De Saint-Voir.					
		<i>Temps total: 4'24"0"</i>					

Le jockey Valentin MORIN ayant été accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument KALINE DE L'AIR par le jockey Christopher RIOU.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Nicolas GAUFFENIC, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 5 sollicitations).

Les Commissaires ont convoqué et entendu le jockey James REVELEY concernant l'arrêt de son cheval WINSTONPRESIDENT pendant la course, celui-ci étant premier favori.

Le jockey James REVELEY explique qu'après avoir fait une faute sur l'obstacle, le hongre WINSTONPRESIDENT n'avait plus d'action.

Les Commissaires ont pris acte de ses explications.

La jument KACIOPEE COLLONGES a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

296 3257 PRIX CENTRE DE REPRODUCTION & ELEVAGE DE CHANTIME (PX DU MONT-BLANC) 3800 m
(Haies - Handicap de catégorie)

25000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en course de haies, été classés dans les trois premiers d'une course de dotation totale de 56.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 54 k.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: Oans, +17,5 ; 1ans et +, +19,5.

140	Roi K'Alin , h, al, 6 ans, par No Risk At All et Brasil Dance (Blue Bresil), 72 k, þ, A. Duboe (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	1
	Permafrost , h, b, 8 ans, par Magadan IRE et Perliegloote [Poliglote (GB)], 71 k, Δþ, CE. Cayeux (<i>G. Richard</i>), C. Ligerot	2
223	Quick Daddy , h, b, 7 ans, par Quick Martin et What Cheeky (Cadoudal), 67½ k, þþ, M ^{me} M. Artu (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} J. Le Stang	3
225	Phil The Fluter IRE , h, b, 5 ans, par Dragon Pulse IRE et Typhoon Della [Della Francesca (USA)], 68½ k, þþ, M. Sauret (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	4
225	For Friendship , h, b.f, 5 ans, par Seahenge USA et Country Girl [Country Reel (USA)], 70½ k, þ, J. Finch (<i>B. Le Clerc</i>), M. Seror (s)	5
161	Krack Du Bonheur , h, 5 ans, 69½ k, Δ, E. Leray (s) (<i>de F. Giles</i>), E. Leray (s)	6
282	Kaolin Du Fenoir , h, 5 ans, 66½ k (63½ k), Domaine du Fenoir (<i>B. Marchand</i>), F. Bellémere	7
124	Top Daay GB , f, 5 ans, 70½ k (67½ k), þ, G. Blot (<i>G. Boizard</i>), G. Blot	8
124	Oh Marie , f, 7 ans, 72 k, þ, Finhathan Ltd (<i>C. Riou</i>), de A. Boisbrunet (s)	arr
201	Ganago , h, 6 ans, 71 k, þþ, H. Boubel (<i>J. Reveley</i>), JL. Pelletan	arr
	Amiboy , h, 6 ans, 69½ k (66½ k), þ, E. Krahenbuhl (<i>L. Colson</i>), C. Ligerot	arr
28	Kingman D'Amsyl , h, 5 ans, 69½ k (66½ k), Δþ, S.J. Martin (<i>K. Geffroy</i>), L&M. Viel (s)	arr
148	Buck'Star , f, 5 ans, 65½ k (62½ k), Δþ, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (<i>T. Lefranc</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	arr
181	Insolente De Thaix , f, 7 ans, 67½ k, Δþ, Soc. Bourgneuf (<i>N. Gauffenici</i>), L&M. Viel (s)	tbé

14 partants; 50 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 945 €
8 long ½, 7 long ½, 4 long ½, 2 long ½, 2 long ½, loin.
12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Andre Duboe.
870 € Claude Righi.
507 € M^{me} Magali Redon, M^{me} Laura Delage.
344 € Tinnakill Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
163 € Haras De La Haie Neuve, Serge Bouvier.

Temps total: 4'51"50"

Le jockey Valentin MORIN ayant été accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre GANAGO par le jockey James REVELEY.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Erwan BURELLER, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Benjamin GELHAY, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (2^e infraction).

Le hongre PERMAFROST a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

297 3258 PRIX ENTREPRISE A.M.P.H (PRIX MARC BOUDOT) 3800 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

25000 € (12 000, 6 000, 3 500, 2 375, 1 125) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 4.000. Les poulains et pouliches n'ayant jamais couru en course à obstacles recevront 2 kg.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 3 800 m env.

127 **5 Royal Macan**, h, al, 4 ans, par No Risk At All et Royale Surabaya [Turgeon (USA)], 67 k, C. Gombeau (*de F. Giles*), M. Seror (s)

227 **Linda Slide**, f, b, 4 ans, par Vif Monsieur GER et Une Dame D'Avril [Meshaheer (USA)], 65 k, þ, JF. Anthore (*B. Gelhay*), M. Pitart

226 **2 Lek Will**, h, al, 4 ans, par Ivanhowe GER et Bonne Graine [Coastal Path (GB)], 70 k, þ, Ecurie Edouard Beroud (*J. Reveley*), E. Clayeux (s)

182 **4 Colombières**, f, al, 4 ans, par Doctor Dino et La Couetrié (Kapgarde), 71 k (68 k), þþ, M^{me} H. Devin (*Tho. Journiac*), D. Sourdeau de Beauregard (s)

95 **Le Champ Du Cygne**, h, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Chasse Gardee [King's Best (USA)], 72 k, þ, Haras de Saint-Voir (*N. Gauffenici*), de N. Lageneste

249 **Lacrima**, h, 4 ans, 70 k, þþ, C. Stedman (*B. Le Clerc*), N. George & A. Zetterholm (s)

Prince Of Paris, m, 4 ans, 68 k, þþ, R. Tabart (*C. Riou*), J. Delaunay (s)

7 partants; 38 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 720 €

3 long ½, 7 long ½, 1 long, 2 long.

12000€ - 6000€ - 3500€ - 2375€ - 1125€

Primes aux éleveurs:

1740 € Lucas Gombeau, M^{me} Lise Gombeau, Cyrille Gombeau.

870 € Earl Detouillon Raphael Frederique, Jimmy Detouillon.

507 € Michel-Jacques Rivaillon.

344 € M^{me} Henri Devin.

163 € Haras De Saint-Voir.

Temps total: 4'55"70""

Le jockey Wilfried LAJON ayant été accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulin PRINCE OF PARIS par le jockey Christopher RIOU.

Le poulin ROYAL MACAN a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

298 3259 PRIX TECHNO PIEUX AUVERGNE (PRIX ANTOINE DE VAZELHES) 4700 m
(Steeple-Chase-Cross-Country)
(Classe 4)

22000 € (10 560, 5 280, 3 080, 2 090, 990) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu 10.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 5.000 l'année dernière.

Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 700 m env.

Horus D'Aubrelle, h, b.f, 8 ans, par Balko et Brise D'Aubrelle [Martaline (GB)], 68 k, þ, F. Boistier (*C. Riou*), de A. Boisbrunet (s)

231 **5 Kosovo**, h, b, 6 ans, par Cockney Rebel IRE et Kayl [Vangelis (USA)], 69 k (66 k), þþ, G. Blot (*G. Boizard*), G. Blot

164 **5 Jazzy Du Mestivel**, f, b, 6 ans, par Great Pretender IRE et Royale Solitaire [Loup Solitaire (USA)], 72 k, þ, Ecurie des Dunes (*J. Lébrun*), P. Quinton (s)

231 **1 Jibe Des Dunes**, h, 6 ans, 73 k, þ, Ecurie des Dunes (*de F. Giles*), P. Quinton (s)

Garalui De Balme, h, 9 ans, 73 k (70 k), JL. Henry (*Q. Bouron*), F. Nicolle

231 **2 In Capri**, f, 7 ans, 71 k (68 k), þþ, E. Sayet (*L. Colson*), E. Sayet

228 **3 Paray**, h, 5 ans, 67 k (68 k), Δþ, M^{me} AC. Andre (*J. Reveley*), E. Clayeux (s)

7 partants; 19 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 262 €

1 long ½, loin.

10 560€ - 5 280€ - 3 080€

Primes aux éleveurs:

- 1531 € Frederic Boistier.
 765 € Mme Baudouin De La Motte Saint-Pierre.
 446 € Michel Hallais, Nicolas Hallais, Mme Anne-Sophie Hallais, Suc. Martine Hallais.
 Temps total: 6'43"70"
 Le hongre HORUS D'AUBRELLE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

STRASBOURG

samedi 22 mars 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Sébastien LITZELMANN - Yann de BUYER -
M Pierre GELDREICH - Damien KREBS**299** 3261 **PRIX DE L'ORANGERIE** 3800 m
(Haies - Handicap de catégorie)**27000 €** (12150, 5940, 3510, 2430, 1350, 945, 675) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, en course de haies depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 9.500.**Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapera aura attribué une valeur inférieure ou égale à 56 k.**

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

Références: 0ans, +14,5 ; 1ans et +, +16,5.

32 7 **Volkov Jelös**, h, gr, 9 ans, par Vol De Nuit GB et Jenne Jelöis (My Risk), 68^{1/2} k (64^{1/2} k), ♀, Scuderia Aichner SRL (Mme L. Neprasova), J. Vana Jr**212** **Journée D'La Femme**, f, n.p, 6 ans, par Authorized IRE et Regle De L'Art (Video Rock), 72 k (70 k), ♀, Ecurie Couderc (D. Lecomte), L&M. Viel (s)**Pham**, f, b, 5 ans, par Vif Monsieur GER et Pharita's Lake [Lake Coniston (IRE)], 63^{1/2} k (62 k), B. Bertolotti (T. Servier), A. Acker (s)**201** 3 **Jolicoeur**, h, b, 6 ans, par Elliptique (IRE) et Becky Des Boulats [Vendangeur (IRE)], 66 k, ♀, M. Seror (s) (K. Nabet), M. Seror (s)**Upping The Anti IRE**, h, b, 9 ans, par Valirann et Hollygrove Cezanne IRE (King'S Ride IRE), 72 k, DJ. Borchers (H. Tabet), von der C. Recke**161** 3 **Master Light**, h, b, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Master Haleiyev IRE (Mastercraftsman IRE), 65^{1/2} k (63 k), ♀, C. Boillin (J. Zerourou), Mme R. Philippot**201** 2 **Gold For Nizzy**, f, b.f, 7 ans, par American Devil et Gold For Tina [Lando (GER)], 70 k, ♀, M. Seror (s) (C. Smeulders), M. Seror (s)**Imperium**, h, 7 ans, 67^{1/2} k, ♀, E. Cournault (D. Ubeda), A. Acker (s)**244** **Luna The Great**, f, 6 ans, 67^{1/2} k (64^{1/2} k), ♀, Mme MC. Thanny (R. Poincot), Mme MC. Thanny**Balador**, h, 6 ans, 64^{1/2} k (62^{1/2} k), Δ♀, J. Paulen (Mme C. Prichard), J. Paulen**Maurren**, f, 10 ans, 64 k, ♀, A. Ketterer (A. Masson), A. Ketterer

11 partants; 30 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 629 €

2 long, enclosure, 1 long, 8 long, 1 long, 2 long, 1 long.

12150€ - 5940€ - 3510€ - 2430€ - 1350€ - 945€ - 675€

Primes aux éleveurs:

- 1761 € Michel Guillois, Roger Charles Jean.
 861 € Haras De Saint-Voir, Sc Ecurie Couderc.
 508 € Earl Detouillon Raphael Frederique.
 352 € Jean Brest.
 195 € Mme S. Brennan, prime non attribuée.
 137 € Mme Monique Boillin, Christophe Boillin, Nicolas Boillin, Mme Adeline Boillin.
 97 € Ecurie Haras De Queteville, Mme Isabelle Sels, Mme Pascale Sels.

Temps total: 4'40"60"

Les Commissaires ont autorisé les juments LUNA THE GREAT et PHAM à être munies d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présentées au public, celui-ci étant retiré devant les stalles de départ.

Le hongre VOLKOV JELOIS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

300 3262 **PRIX DU MONT SAINTE-ODILE** 4200 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)**26000 €** (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France GalopPour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant à la clôture des engagements une valeur inférieure ou égale à 56 k et n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1^{er} décembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.

Parcours n° S3: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.

177 1 **Jazz Roque**, h, gr, 6 ans, par Montmartre et Oryade [Laveron (GB)], 70 k (68 k), ♀, Mme N. Viel (D. Lecomte), L&M. Viel (s)**218** **Hill Of Bamboo**, h, b, 6 ans, par Gemix et Melancholy Hill (My Risk), 69 k (67 k), ♀, F. Huther (Mme C. Prichard), D. Cottin (s)**159** 7 **Kristal Player**, f, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Virtual Player [Protektor (GER)], 68 k, ♀, Ecurie Performer's & AS (D. Ubeda), AS. Pacault (s)**Jolivent**, h, b, 6 ans, par Balko et Theme Song [Antarctique (IRE)], 72 k (69 k), ♀, E. Cournault (Q. Samaria), A. Acker (s)**213** 3 **Jardin D'Eole**, h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Romaneida [Muhtathir (GB)], 68 k, Δ♀, K. Communier (C. Smeulders), Mme J. Le Stang**38** 7 **Jeu De Piste**, h, b, 6 ans, par No Risk At All et Ulyssia Royale [Poliglote (GB)], 68 k, ♀, Haras de Saint-Voir (K. Nabet), AS. Pacault (s)**Mitchouka**, h, b, 11 ans, par Creachadoir IRE et Minnaloushe [Black Minnaloushe (USA)], 70 k, M. Stephan Ahrens U.A. (H. Tabet), von der C. Recke**192** 7 **Kiaradame**, f, 5 ans, 72 k (69 k), Mme S. Rossier Brunet (G. Faivre-Picon), Mme M. Pineda8 partants; 26 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 444 €
6 long, 3 long, 3 long, courte enclosure, loin, 5 long, ½ long.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:

- 1734 € Mme Robert Mongin.
 867 € Roland Monnier, Yannick Fouin.
 490 € Pierre-Emmanuel Guilloux, Guillaume Gosselin.
 339 € Agb Agency, Olivier Rambert.
 169 € Suc. Jacques Beres.
 113 € Haras De Saint-Voir.
 56 € Suc. Georges Sandor.

Temps total: 5'23"43"

Les Commissaires ont autorisé le hongre HILL OF BAMBOO à être muni d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public, celui-ci étant retiré devant les stalles de départ.

A l'issue de la course, après avoir entendu le jockey Quentin SAMARIA en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour avoir fait un usage de la cravache le coude levé au-dessus de l'épaule (1^{re} infraction).

Le cheval JAZZ ROQUE a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

301 3260 **PRIX DU RIED** 3300 m
(Haies)
(Classe 3)**26000 €** (11960, 5980, 3380, 2340, 1170, 780, 390) - dotation France GalopPour tous pouoins et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas reçu 14.000 en course de haies (victoires et places). **Poids: 67 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 4.000.

Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 300 m env.

Inner Success, h, b, 4 ans, par Success Days IRE et Royal Memory GB (Invincible Spirit IRE), 67 k, R. Ng (K. Nabet), M. Seror (s)**206** 5 **Levoiatiep**, h, b, 4 ans, par Karaktar IRE et Vlatiepy [Dark Moondancer (GB)], 67 k (65 k), ♀, Ecurie Team Spirit (Mme C. Prichard), D. Cottin (s)**Harlem Schuffle**, h, al, 4 ans, par Born To Sea IRE et Chanel Des Places [Laverock (IRE)], 68 k (66 k), Δ♀, R. Roisnard (D. Lecomte), L&M. Viel (s)**Le Roi Klass**, h, b, 4 ans, par Cokoriko et Reine De Treve [Malinas (GER)], 67 k (64 k), ♀, Ecurie Sapi (D. Provost), D. Satalia**Lamina**, f, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Chic Lady [Network (GER)], 65 k (61 k), ♀, Ecurie Patrick Joubert (T. Sporii), E. Clayeux (s)**Windermere**, h, b, 4 ans, par Cloth Of Stars IRE et Dactilo [Rock Of Gibraltar (IRE)], 67 k, ♀, Mme SA. Stark (D. Ubeda), Mme Y. Vollmer**7** 7 **Rock Gina**, f, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Rockin' Gorl GER [Soldier Hollow GB], 65 k (62 k), J. Mayr (T. Servier), A. Acker (s)**Athos Du Moulin**, h, 4 ans, 67 k, ♀, M. Schiestel (A. Roussel), M. Schiestel

Funaquoos, h, 4 ans, 67 k (64 k), b, D. Guichard
(A. Masson), A. Acker (s)
9 partants; 34 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 722 €
½ long, 2 long, 8 long, 8 long, 1 long, 8 long, loin.
11960€ - 5980€ - 3380€ - 2340€ - 1170€ - 780€ - 390€

Primes aux éleveurs:
1913€ Robert Ng.
956€ Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.
540€ Francois Nicolle.
374€ Mme Beatrice Nicco, Mme Axelle Nicco.
187€ Earl Patrick Joubert, Emmanuel Clayeux.
124€ Mme Sylvia A. Stark.
62€ Johannes Mayr.

Temps total: 4'9"44"

Le hongre INNER SUCCESS a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue de la course.

AUTEUIL

dimanche 23 mars 2025

0006 082

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Gérald HOVELACQUE - Pierre-Yves LEFEVRE - Pascal PIGNOT

302 49 **PRIX CALDARIUM** 3500 m
(Steeple-Chase)
(Classe 3)

57000 € (26220, 13110, 7410, 5130, 2565, 1710, 855)

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant, en steeple-chase, ni couru trois fois, ni reçu deux allocations. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 4.000.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Altura, f, b, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Albanita GB (Sea The Moon GER), 65 k, Δb, Haras d'Etreham (K. Nabet), M. Seror (s)

Best Of Us, h, b, 4 ans, par Almanzor et Bergassana (Siyouni), 67 k, Δ, F&O Hinderze Racing (T. Andrieux), C. & Y. Lerner (s)

106 5 **Karpenn**, h, al, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Karpathina (Kapgarde), 67 k, Δb, F. Nicolle (de F. Giles), J. Delaunay (s)

131 1 **Santana Beach**, f, b.f, 4 ans, par Nom De D'La et Solana Beach (Take Risks), 68 k, b, Elevage Figerro (A. Renard), d'E. Andigne

226 5 **Lully Des Bruyeres**, h, n.p, 4 ans, par Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres [Until Sundown (USA)], 67 k, C. Maceli (T. Beaurein), L. Maceli

Sagarric, h, b, 4 ans, par Bathyrhon GER et Poliaurea ARG [Poliglote (GB)], 68 k, φ, Ecurie Sagara (L. Zuliani), D. Bressou

240 **Father Day**, h, al, 4 ans, par Galiway (GB) et Anymore (My Risk), 67 k (64 k), b, Ecurie Artu SNC (J. Phelipe), D. Artu (s)

187 4 **Bahyadame**, f, 4 ans, 66 k, Δb, R. Corveller (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)

8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 946 €
1 long, 1 long, 1 long, 1 long, loin, 1 long.

26220€ - 13110€ - 7410€ - 5130€ - 2565€ - 1710€ - 855€

Primes aux éleveurs:

4195€ Haras D'Etreham.
2097€ Francois Rohaut.
1185€ Gheorghe Codre.
820€ Elevage Figerro.
410€ Mme Florence Thomas-De Gigou.
273€ Pierrick Rouxel, Ecurie Sagara.
136€ Ecurie Artu Snc, Mme Marie Artu, Damien Artu.

Temps total: 4'30"34"

Le jockey Wilfrid LAJON étant accidenté, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre KARPENN par le jockey Félix de GILES.

La pouliche ALTURA et le hongre BEST OF US ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

303 44 **PRIX ALCIDE** 3600 m
(Haies - Mâles et Hongres)
(Classe 2)

55000 € (25300, 12650, 7150, 4950, 2475, 1650, 825)

arr

Pour poulains entiers et hongres de **4 ans**, n'ayant pas, en course à obstacles, couru trois fois. **Poids: 66 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 8.000.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

116 2 **Leho**, h, b, 4 ans, par Ivanhoe GER et Dosca [Saddler Maker (IRE)], 69 k, Mme D. Mele (L. Zuliani), Mme D. Mele

It'S Win O'Clock, h, b, 4 ans, par Ivanhoe GER et Changing Times [Martaline (GB)], 67 k, GL Racing (J. Revelley), N. George & A. Zetterholm (s)

162 1 **Goliador**, h, b.f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Dalanaya [Hurricane Cat (USA)], 68 k, b, G. Le Borgne (A. Lelievre), d'E. Andigne

Tenalach, h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Princesse D'Anjou (Nononito), 67 k, b, WB. Connors (T. Chevillard), D. Sourdeau de Beauregard (s)

No Bay, h, b, 4 ans, par New Bay GB et Momo No Sekku [Lerooidesanimaux (BRZ)], 66 k, B. Sivadier (J. Charron), Y. Fouin (s)

157 **Maohi**, h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Aimaissa [Enrique (GB)], 66 k, P. Prevost Baratte (A. Zuliani), M. Seror (s)

188 3 **Lovely Dino**, h, 4 ans, 68 k, b, Ecurie Patrick Joubert (N. Gauffenici), E. Clayeux (s)

7 partants; 34 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 1538 € nez, 4 long, 9 long, 3 long, 2 long ½.
25300€ - 12650€ - 7150€ - 4950€ - 2475€ - 1650€

Primes aux éleveurs:

4048€ Suc. Alain Elias De Proenca, Julien Elias De Proenca, David Elias De Proenca, Mme Virginie Elias De Proenca.

2024€ Jean-Marie Callier, Snig Elevage.

1144€ Mme Guihaine Le Borgne.

792€ Francois-Marie Cottin.

396€ Jean-Claude Seroul.

264€ Haras Du Hoguenet, Ecurie Prevost Baratte.

Temps total: 4'38"0"

Les hongres LEHO et GOLIADOR ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

304 50 **PRIX COLONEL DE LA HORIE - CHALLENGE DE L'OBSTACLE EQUINAXY** 3500 m
(Steeple-Chase - Handicap de catégorie - Cavalières & Gentlemen-Riders)

63000 € (28350, 13860, 8190, 5670, 3150, 2205, 1575)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 25.000.

Seront qualifiés dans cette épreuve les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Pour Gentlemen-Riders et Cavalières; ceux n'ayant pas gagné cinq courses recevront 3 kg.

Le challenge comptabilise des points sur l'ensemble des courses d'obstacle réservées aux amateurs.

Le partenaire Equinaxy récompensera l'amateur qui a marqué le plus de points à la fin du challenge. Seuls les amateurs membres du Club sont éligibles à la comptabilisation des points.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

Références: 0ans, +15 ; 1ans et +, +17.

143 3 **Graffiti Baie**, h, b, 9 ans, par Elasos et Afrika Baie (Crillon), 65 k, b, Mme A. Rault (R. Lemiere), P. Quinton (s)

132 1 **Kap Lord**, h, gr, 6 ans, par Kap Rock et Ho Good Lord Has (Lord Du Sud), 72 k (70 k), b, S. Ruel (Mme E. Dubourg), Ch. Dubourg (s)

205 3 **Hokusai Vallis**, h, al, 8 ans, par Martaline GB et Athena Vallis (Saint Des Saints), 71 k, φb, Mme AN. Dutertre (G. Viel), L&M. Viel (s)

192 **Lastdream D'Oroux**, h, b, 5 ans, par Karaktar IRE et Benghasi [Turgeon (USA)], 69½ k (66½ k), Tenuta dei Principi (A. Lemaire), L. Maceli

210 7 **Jeywell**, f, b, 6 ans, par Rail Link GB et Saratoga [Alberto Giacometti (IRE)], 66 k (64 k), φb, Mme V. Devaux (Mme H. Sourbe), S. Dehez (s)

210 3 **In Memoria**, h, gr, 7 ans, par Al Namix et Catholique (Saint Des Saints), 67 k (64 k), Δb, C. Milliere (J. Plassard), M. Pitart

Fenice San Marco, h, gr, 10 ans, par No Risk At All et Magnolia De Toury (Dom Alco), 65½ k (62½ k), b, Mme C. Cealy (Mme L. Hayeres Fouchard), M. Pitart

100 **Jaratata Du Dorat**, h, 6 ans, 62 k (64 k), b, V. Devillars (A. Rousset), V. Devillars

1 3 **Johnnysaid GB**, h, 6 ans, 72 k (69 k), φ, D. Futter (J. Majorcryk), H. Merienne (s)

192 4 **Fidele Au Poste**, h, 10 ans, 72 k (69 k), b, Haras de Saint-Voir (J. Hondier), de N. Lageneste t.j.

10 partants; 30 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 1165 €
 ½ long, 2 long, ¾ long, 3 long, 3 long, 8 long, 4 long, 7 long.
 28350€ - 13860€ - 8190€ - 5670€ - 3150€ - 2205€ - 1575€

Primes aux éleveurs:

4110€ Andre-Jean Belloir.
 2009€ Noel Dubief.
 1187€ Andre-Noël Dutertre.
 822€ Pascal-Raphael Ambrogi.
 456€ Mme Nathalie Callier, Joseph Heupel, Jean-Marie Callier.
 319€ Haras De Mirande.
 228€ Mme Christian Cealy.

Temps total: 4'33"76"

Les Commissaires ont autorisé le hongre LASTDREAM D'OROUX à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.

Les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le gentleman-rider Antonin ROUSSEL, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour s'être présenté à la pesée après la course avec un dépassement de poids supérieur à la limite autorisée à l'article 150 paragraphe V du Code des Courses au Galop.

Le hongre GRAFITY BAIE et la jument JEYWELL ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

305	42	PRIX LUTTEUR III	4400 m
		(Steeple-Chase - Handicap) (Listed)	

137000 € (61650, 30140, 17810, 12330, 6850, 4795, 3425)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 45bis: Steeple-Chase, Dist. 4 400 m env.

Références: 0 ans, +5 ; 1 ans et +, +7.

Johnny Roque , h, b, 6 ans, par Ballingarry IRE et Pearl De La Roque [Villez (USA)], 69½ k, ♂, Mme P. Papot (J. Reveley), Mme D. Mele	1
Brexit , h, n.p., 9 ans, par No Risk At All et Sonate Jem [Fasliyev (USA)], 70 k, ♀, M.L. Bloodstock Ltd (L. Zuliani), Mme D. Mele	2
Iradius , h, b, 7 ans, par Rail Link GB et Pic Pus [Arnaqueur (USA)], 65½ k, ♀, B. Collette (N. Gauffenec), AS. Pacault (s)	3
Benou , h, gr, 6 ans, par Great Pretender IRE et I Care Des Sources [Turgeon (USA)], 71 k, ♀, Phoenix Eventing SARL (L. Philippoperon), M. Rolland (s)	4
Echo De Champdoux , h, b, 11 ans, par Saddler Maker (IRE) et Pamella (Subotica), 69½ k, ♀, Ecu. Ecurie Beaune (T. Chevillard), P. & C. Peltier (s)	5
Karnaval Point , h, b, 5 ans, par Great Pretender IRE et Merala [Baby Turk (IRE)], 62½ k, R. Bruni (A. Zuliani), H. Merienne (s)	6
J'Arrive De L'Est , h, b.f, 6 ans, par It'S Gino GER et Deesse De L'Est [Voix Du Nord], 68½ k, ♀, G. Lenzi (J. Charron), Mme D. Mele	7
Jaguar Des Obeaux , f, 6 ans, 65 k, ♀, Mme N. Devilder (T. Beaurein), N. Devilder	8
Klitchko De Belair , h, 6 ans, 72 k, ♀, Ecurie de Maleissye (K. Dubourg), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	9
Persyambre , h, 6 ans, 64 k, ★Δ, D. Clos (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	10
Kamyador , h, 6 ans, 70 k, ♀, M. Putrino (A. Chesneau), Y. Fouin (s)	-
Iceberg Du Large , h, 7 ans, 66½ k, ♀, Mme de MC. Saint-Seine (G. Re), E. & G. Leenders (s)	-
Bandero , h, 10 ans, 67 k, ♀, Haras de Beauvoir (B. Lestrade), AS. Pacault (s)	-
Flanker , h, 8 ans, 67½ k, Δ, P. Lauga (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	-
Little King , h, 6 ans, 63½ k, ♀, Ecurie Louis Fagalde (A. Gautron), S. Dehez (s)	-
Jachar , h, 6 ans, 72 k, ♀, JM. Callier (de F. Giles), N. George & A. Zetterholm (s)	arr
Kraken , h, 5 ans, 64½ k, BDI Racing Team (B. Le Clerc), H. Merienne (s)	arr
Fret D'Estruval , h, 10 ans, 64 k, Δ, S. Munir (Mme B. Frost), P. Quinton (s)	t.j

18 partants; 29 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 1164 €
 Chev. élim.: Joyeuse Allen
 1 long ½, 5 long, 5 long ½, ½ long, 2 long, 2 long ¼, 3 long ½, 6 long ½, 4 long.
 61650€ - 30140€ - 17810€ - 12330€ - 6850€ - 4795€ - 3425€

Primes aux éleveurs:

8939€ Mme Robert Mongin.
 4370€ Andre Hebert.
 2582€ Eric Vagne.
 1787€ Jean-Pierre Garcon, Guillaume Garcon, Mme Caroline Garcon.
 993€ Mme Marie-Hélène Cassier.
 695€ Eric Becq.
 496€ Michel Contignon, Mme Nelly Contignon.

Temps total: 5'52"40"

Le jockey Johnny CHARON a déclaré que le hongre J'ARRIVE DE L'EST (2^e favori à la cote de 7.9/1) arrivé 7^e, s'était montré trop allant durant le parcours.

Le jockey Kilian DUBOURG a déclaré qu'il n'avait pas d'explication à fournir quant à la performance du hongre KLITCHKO DE BELAIR (3^e favori à la cote de 9.5/1) arrivé 9^{ème}.

Le jockey Gaetan MASURE a déclaré qu'il n'avait pas d'explication à fournir quant à la performance du hongre PERSYAMBRE (favori à la cote de 6.4/1) arrivé 10^{ème}.

Les hongres JOHNNY ROQUE, BREXIT, IRADIUS, BENOU et ECHO CHAMPDOUX ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

306	47	PRIX LA BARKA	3 900 m
(Haies - Groupe II)			

185 000 € (83 250, 40 700, 24 050, 16 650, 9 250, 6 475, 4 625)

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**. **Poids: 5 ans, 64 kg; 6 ans et au-dessus, 66 kg.** Surcharges accumulées et limitées à 4 kg pour les 5 ans. Les chevaux ayant gagné, en course de haies, depuis le 1^{er} juillet 2023 inclus, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 kg; un Groupe III ou un Groupe II, 2 kg; plusieurs Groupes, 3 kg; en outre, les chevaux ayant gagné un Groupe I porteront 3 kg.

Un souvenir sera offert au propriétaire au cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Parcours n° 6: Haies, Dist. 3 900 m env.

158	2	Square Saint Roch , h, b, 5 ans, par Polaris (GB) et My Valley (My Risk), 64 k, Δ, C. Maquennehan (G. Masure), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	1
		Losange Bleu , h, n, 6 ans, par Martaline GB et Sweet Valrose (Cadoudal), 72 k, Mme P. Papot (J. Charron), D. Bressou	2
190	1	Nyiri GB , h, b, 6 ans, par Scorpion IRE et Veenwouden GB (Desert Prince IRE), 67 k, Δ, C. Trecco (L. Philippoperon), D. Windrif	3
		Gardien De Musee , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Samba Bresilienne [Muhtathir (GB)], 64 k, ♀, A. Jathiere (G. Meunier), Y. Fouin (s)	4
158	4	Karthage , h, b.f, 5 ans, par Galiway (GB) et Lounage [Sageburg (IRE)], 65 k, ♀, G. Bellon (K. Nabet), M. Pitart (Le Philosophope), h, gr, 6 ans, par Doctor Dino et Conceptuelle (Stormy River), 66 k, ♀, JM. Bazire (P. Dubourg), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	5
		Cuncerto , h, gr, 6 ans, par Kendargent et Fa Ul Cuncert GB (Poet'S Voice GB), 66 k, C. Foeller (A. Zuliani), M. Rulec (s)	6

7 partants; 14 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 1332 €

3 long, 2 long, 2 long ½, 6 long, 1 long ¾, loin.

83 250€ - 40 700€ - 24 050€ - 16 650€ - 9 250€ - 6 475€ - 4 625€

Primes aux éleveurs:

12 071€ Haras De Saint Roch.
 5 901€ Ecurie Madame Patrick Papot.
 3 487€ Mme Katarina Jacobson, prime non attribuée.
 2 414€ Yannick Fouin.
 1 341€ Mme Carole Georgeault.
 9 38€ Neustrian Associates.
 670€ Guy Pariente Holding.

Temps total: 4'44"76"

Les hongres SQUARE SAINT ROCH et LOSANGE BLEU ont fait l'objet d'un prélevement biologique après la course.

307	46	PRIX GUY HUNAULT	3 600 m
(Haies - Handicap)			

63 000 € (28 350, 13 860, 8 190, 5 670, 3 150, 2 205, 1 575)

Pour tous chevaux de **5 ans**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2023 inclus.

Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.

Référence: +10,5.

63	3	Mohican , h, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE (Titus Livius), 70 k (67 k), ♀, Baie des Anges (E. Bonnet), J. Carayon	1
		II YA , f, b, 5 ans, par Pastorius GER et Inaya [Majorien (GB)], 71 k, ♀, Ecurie Hugo & Pierre Pilarski (L. Zuliani), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	2

153	2	Pompano , h, b, 5 ans, par Nathaniel IRE et Hyde [Poliglote (GB)], 67½ k, ⊗, C. Toulorge (<i>T. Chevillard</i>), E. Allaïre (s)	3		191	3	Moty Marc , h, b, 4 ans, par Motivator GB et Kada Rique [Enrique (GB)], 65 k, ME. Uzan (<i>N. Gauffenec</i>), F. Bellemere	4
		Kassel Allen , h, al, 5 ans, par Castle Du Berlais et Cookie D'Allen (Kotky Bleu), 70½ k, GAEC Allen (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	4				Six Figures IRE , h, 4 ans, 65 k, A. Jathiere (<i>B. Le Clerc</i>), tbé Y. Fouin (s)	tbé
130	3	Robin Hill , h, b, 5 ans, par Battle Of Marengo IRE et Trasimene (GB) (Sinndar IRE), 67 k, ⊗, M. Naylor (<i>T. Beaupain</i>), L. Carberry (s)	5				5 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 6980 €	
		Desert Storm , h, b, 5 ans, par Cloth Of Stars IRE et Desert Image GB (Beat Hollow GB), 69½ k, ⊗, M. Randelli (<i>T. Andrieux</i>), M ^{me} D. Mele	6				Eng. Sup.: Moody Risk	
140	4	Jahidin , h, b, 5 ans, par Kheleyf USA et Loda [Zieten (USA)], 65 k, Δ, JP. Blanchard (<i>A. Zuliani</i>), F. Renaut & P. Adda (s)	7				60750 € - 29 700 € - 17 550 € - 12 150 €	
236	5	Pablo , h, 5 ans, 70 k (68 k), Δ, Ecurie du Triangle (<i>M^{me} C. Prichard</i>), C. Bonin (s)	8				Primes aux éleveurs:	
140	2	Tiger Blood , h, 5 ans, 66½ k, Δ, H. Hayoun (de F. Giles), F. Renaut & P. Adda (s)	9				9720 € Jacky Thomas.	
193		Style D'Emirs , h, 5 ans, 70½ k (67½ k), ⊗, Ecurie Thomas Sivadier (<i>A. Chesneau</i>), Y. Fouin (s)	10				4752 € M ^{me} Philippe Morruzi.	
83	7	Klipper , h, 5 ans, 69½ k, ⊗, E. Grall (s) (<i>A. Gautron</i>), E. Grall (s)	-				2808 € Robin Losfeld.	
193	4	Galaxie D'Ainay , f, 5 ans, 71½ k, ⊗, EARL Elevage d'Ainay (<i>J. Charron</i>), P. & C. Peltier (s)	-				1944 € Frédéric Lavoinne, Marc-Elie Uzan.	
153	7	Khal Tyron , h, 5 ans, 72 k, PH. Henry (<i>N. Gauffenec</i>), H. Merienne (s)	arr				Les Commissaires ont autorisé les hongres DJIN'S et MOTY MARC à être munis d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentés au public, ce dernier étant retiré derrière les élastiques.	
		By Exeter , h, 5 ans, 69 k, S. Molks (<i>D. Ubeda</i>), M. Rulec (s)	arr				A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications les jockeys Gabin MEUNIER et Kevin NABET, les ont sanctionnés par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir fait un usage manifestement abusif de leur cravache (5 sollicitations, Groupe III).	
155	6	I Am A Doctor , h, 5 ans, 68½ k, ⊗, M ^{me} I. Robin-Crepeau (<i>K. Nabet</i>), AS. Pacault (s)	arr				Les pouliches MOODY RICSK et PROUD LUCY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
173	1	Lillou , h, 5 ans, 66½ k (63½ k), G. Laboureau (<i>C. Poincot</i>), S. Foucher	arr					
		Mazarin Du Berlais , h, 5 ans, 64½ k (62 k), Ecurie Black & White (<i>M^{me} S. Gastout</i>), Rob. Collet (s)	arr					
		17 partants; 45 eng.; 18 part def. - Total des entrées: 1798 €						
		Sans motif: <i>Moon Curse</i>						
		Chev. élim.: <i>Legiopatrianostra</i> , <i>Shinco Du Ficheau</i>						
		tête, courte tête, courte tête, 1 long ½, 2 long, nez, 2 long, 2 long ½, courte encolure.						
		28350 € - 13 860 € - 8 190 € - 5 670 € - 3 150 € - 2 205 € - 1 575 €						
		Primes aux éleveurs:						
		4110 € Paolo Ravanetti.						
		2009 € Earl De Cordelles, Earl La Dariole.						
		1187 € Christophe Toulorge.						
		822 € Bruno Vagne.						
		456 € Mathieu Daguzan-Garros.						
		319 € Haras Des Eves, Earl Haras Du Logis, Julian Ince, Daniel Cherdo.						
		228 € Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.						
		Temps total: 4'27"72"						
		Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, du hongre MOHICAN (Enzo BONNET), arrivé 1 ^{er} , et ses conséquences sur la progression et la performance des hongres IL Y A (Lucas ZULIANI) arrivé 2 ^e et KASSEL ALLEN (James REVELEY) arrivé 4 ^e .						
		Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course, considérant que les hongres IL Y A et KASSEL ALLEN n'auraient pas devancé le hongre MOHICAN lors du passage du poteau d'arrivée, sans la gêne constatée.						
		Toutefois les Commissaires ont sanctionné le jockey Enzo BONNET par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir laissé pencher le hongre MOHICAN après le saut de la dernière haie.						
		Les hongres MOHICAN et JAHIDIN ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.						
308	43	PRIX DE PEPINVAST (Haies - Groupe III)	3 600 m					
		135 000 € (60 750, 29 700, 17 550, 12 150, 6 750, 4 725, 3 375)						
		Pour tous poulinains et pouliches de 4 ans . Poids: 65 kg . Les poulinains et pouliches ayant gagné, en course de haies, une Listed (Handicap excepté) porteront 1 kg; un Groupe III, 3 kg; un Groupe I, 4 kg.						
		Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.						
		Parcours n° 5: Haies, Dist. 3 600 m env.						
221	1	Moody Risk , f, b, 4 ans, par No Risk At All et Moody Mary (Saint Des Saints), 64 k, Famille Bryant (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou	1					
		Djin'S , h, b, 4 ans, par It'S Gino GER et Lady An Co [Lavirco (GER)], 68 k, S. Tubiana (<i>K. Nabet</i>), M. Seror (s)	2					
191	2	Proud Lucy , f, b, 4 ans, par Taj Mahal IRE et Cannonnade De Marie (GB) (Dilshaan GB), 63 k, R. Losfeld (<i>A. Zuliani</i>), M. Seror (s)	3					
		Primes aux éleveurs:						
		4048 € Haras De Mirande.						
		2024 € Thierry Cypres.						
		1144 € Jean-Louis Berger, M ^{me} Jean-Louis Berger.						
		792 € Earl Patrick Joubert.						
		396 € Gildas Blain.						
		264 € Gerard-Antoine Delorme, M ^{me} Valerie Fuzy, M ^{me} Lea Perrat-Delorme.						
		132 € S.C.E.A. Ecurie Des Jap, Christophe Dubourg.						

Temps total: 4'30"61"

Les pouliches LABELLEVIE et LABELLE MANS ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

310	48	PRIX MITSOUKO III	3500 m
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)		(Classe 2)	

59 000 € (27140, 13570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant ni gagné un steeple-chase d'une dotation totale de 57.000, ni, en course de haies, reçu une allocation de 32.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 6.000.

Parcours n° 27: Steeple-Chase, Dist. 3 500 m env.

119	1	La Palmeraie , f, b, 4 ans, par Saint Des Saints et Chaouia (Dream Well), 65 k, þ, J. Déttré (<i>K. Nabet</i>), d'E. Andigne	1
92	1	L'Amazonie , f, b, 4 ans, par Khalkevi IRE et Tamise (Sleeping Car), 67 k (67½ k), þ, Ecurie Mme Jacques Cypres (<i>J. Reveley</i>), E. Clayeux (s)	2

Lanivtsi, h, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Grakownia [Barastraight (GB)], 68 k, Mme P. Papot (*G. Meunier*), D. Bressou

171	2	Lowry , h, b.f, 4 ans, par Kitkou et Diabline (Buck'S Boum), 68 k, þ, Ecurie Ch-A Mary (<i>P. Dubourg</i>), L&M. Viel (s)	4
------------	----------	--	----------

226	3	Le Coup D'Envoi , h, b.f, 4 ans, par Bathyrhon GER et Odyssee Du Cellier (Dear Doctor), 68 k, þ, Mme I. Pacault	5
		Lynx Des Genievres , h, 4 ans, 67 k, þ, Y. Fouin (s) (<i>B. Le Clerc</i>), Y. Fouin (s)	arr

34	2	Nougaro , h, 4 ans, 65 k, þ, Mme D. Mele (<i>L. Zuliani</i>), Mme D. Mele	tbé
-----------	----------	--	------------

7 partants; 14 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 732 €

Sans motif: *Lutece D'Arthel*

3 long ½, 1 long, 3 long, enclosure.

27140€ - 13570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€

Primes aux éleveurs:

4342 € Scea De Maulepaire, Jacques Detre.

2171 € Jacques Cypres, Laurent Couetil.

1227 € Haras Des Sablonnets.

849 € Joel Denis, Olivier Lenot, Didier Riche, Mme Suzy Julien.

424 € Mme Isabelle Pacault, Mme Magali Giro-Pacault, Mme Anne-Sophie Pacault.

Temps total: 4'40"33"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Pierre DUBOURG, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

La pouliche LA PALMERAIE et le hongre LOWRY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

BLAIN-BOUVRON-LE GAVRE

dimanche 23 mars 2025

Terrain BON SOUPLE

Commissaires de courses : Claude GOUIN - Michel CARRIER - Christian MARCHAND - Roger RICHARD

311	3263	PRIX DU HARDRAIS	4100 m
(Steeple-Chase)		(Classe 4)	

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous poulains et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. **Poids: 67 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 2.500.

On ne saute pas la banquette.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

182	2	Lakadame , f, b, 4 ans, par Great Pretender IRE et Greenland (Diamond Boy), 67 k, þ, AA. Ameline (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	1
		Champ Du Maine , f, b, 4 ans, par Magneticjim (IRE) et Hypathie [Poliglote (GB)], 65 k, þ, F. Aubry (<i>A. Coupu</i>), G. Fourrier	2

277	3	Leonardo Du Large , h, b, 4 ans, par Roman Candle (GB) et Donna Lavinia GER (Acatenango GER), 69 k (66 k), þ, P. Noue (<i>A. Lepage</i>), E. Graill (s)	3
------------	----------	--	----------

Imperial Marengo, h, al, 4 ans, par Nicaron GER et Vague De Lune (Diamond Boy), 67 k (65 k), þ, Mme C. Brac de La Perriere (*M. Behocaray*), de A. Boisbrunet (s)

4

Magic Theyss, h, b.f, 4 ans, par Magician IRE et Rain Artist'S (Montmartre), 67 k (64 k), þ, Mme S. Claude (*M. Zuliani*), G. Hue & Taupin (s)

5

146 **5** | **Lamyjenka**, h, 4 ans, 67 k (66 k), Mme A. Commeau (*F. Besson*), P. Journiac |

6

Oklahoma, h, 4 ans, 67 k (65 k), þ, J. Jouin (*Y. Delapine*), J. Jouin

arr

178 **4** | **Leandro Nonantais**, h, 4 ans, 67 k (66 k), þ, JCN. Bignon (*T. Dumouch*), Gab. Leenders (s) |

dér

8 partants; 25 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 273 €

8 long ½, 5 long ½, 5 long ½, ½ long, 8 long ½.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Richard Corveller, Bertrand Le Metayer.

522 € Frederic Aubry, Gael Boussemart, Poulinieres. Com.

304 € Pascal Noue.

206 € Mme Therese Cottreau, Gonzague Cottreau.

97 € Ecurie De Theyss.

Temps total: 5'9"46"

A l'issue de la course, le cheval numéro 8 CHAMP DU MAINE a fait l'objet d'un contrôle biologique.

312	3264	PRIX SOUVENIR ROMANE BRIZARD	4100 m
(Steeple-Chase)		(Classe 4)	

15 000 € (7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 et 6 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, en course à obstacles, reçu 12.000 (victoires et places). **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans, 68 kg**. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 2.500 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus.

On ne passe pas la banquette.

Parcours n° S1: Steeple-Chase, Dist. 4 100 m env.

184	2	Game Opal , h, al, 6 ans, par Jeu St Eloi et Opale Jolie [Epalo (GER)], 70 k (67 k), þ, D. Huyck (<i>L. Colson</i>), N. Paysan	1
		Jalucine Dit , f, al, 6 ans, par Estejo GER et Queserasera (Le Malemortois), 66 k (64 k), Mme F. Herissay de Laitre (<i>M. Zuliani</i>), S. Zuliani (s)	2

148	Pop Light , h, b, 5 ans, par Hunter'S Light IRE et Thisbe [Pyramus (USA)], 66 k, þ, V. Chatellier (<i>D. Gallon</i>), V. Chatellier	3
	El Papio , h, b, 6 ans, par Puit D'Or IRE et Drag Away (Dream Well), 68 k (67 k), S. Huteau (<i>A. Baudoin-Boin</i>), T. Viel	4

	Jully Des Bruyeres , f, n.p, 6 ans, par Bathyrhon GER et Ally Des Bruyeres [Until Sundown (USA)], 66 k (63 k), F. Hayeres (s) (<i>A. Lepage</i>), F. Hayeres (s)	5
--	---	----------

232	Joly De Ciergues , f, 6 ans, 69 k, þ, J. Jouin (<i>A. Coupu</i>), J. Jouin	6
------------	---	----------

199	Wood Kay , h, 5 ans, 66 k (63 k), þ, E. & G. Leenders (s) (<i>M. Cypria</i>), E. & G. Leenders (s)	7
	Le Monde Est A Toi , h, 6 ans, 71 k (68 k), þ, Y. Lemonnier (<i>Q. Bouron</i>), Y. Lemonnier	8

	Joy Smart , f, 6 ans, 66 k (63 k), þ, J. Gendry (<i>V. Nail-Rocher</i>), J. Gendry	arr
--	---	------------

	Blade , h, 6 ans, 71 k, þ, Mme SA. Bramall (<i>C. Riou</i>), J. Delaunay (s)	tbé
--	---	------------

	Stellina , f, 6 ans, 66 k (64 k), þ, Ecurie Les Elegantes (<i>Y. Delapine</i>), A. Lefevre (s)	t.j
--	---	------------

99	4	Kiss Me Des Neiges , f, 5 ans, 65 k (64 k), B. Martin (<i>A. Foucher</i>), F. Foucher	t.j
		Kara De Kerza , f, 5 ans, 64 k (65 k), þ, EARL de Kerza (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	t.j

13 partants; 48 eng.; 14 part def. - Total des entrées: 411 €

Constitution spéciale: *Green Witch*Chev. élim.: *Wish Hop, Thumb, Kir D'oscara, Dream Winner, Vixoss Barelriere, Liggetts Hill IRE*

3 long, 4 long, 9 long, 5 long, 1 long ¾, 1 long, 5 long.

7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€

Primes aux éleveurs:

1044 € Mme Pascale Herbin.

522 € Elevage Laitre Scea.

304 € Mme Pascale Sels, Mme Isabelle Sels.

206 € Pierre J. Fertillet, Stephane Huteau.

97 € Mme Florence Thomas-De Gigou.

Temps total: 5'13"8"

A l'issue de la course, le cheval numéro 3 GAME OPAL a fait l'objet d'un contrôle biologique.

313	3265	PRIX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BLAIN (PRIX CYPRIERES)	4800 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country - Autres Que Pur Sang) (Classe 4)	
15000 €		(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop	
Pour chevaux entiers hongres et juments de 5 ans et au-dessus , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, en steeple-chase, reçu une allocation de 6.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.			
233		Hardegarde , h, gr, 8 ans, par Kapgarde et Berry	1
		Qreasy (Chichi Creasy), 68 k, ♀, de CH. Chaudenay (C. Riou), P. Journiac	
238	5	Gracieuse Rodino , f, b, 9 ans, par Alianthus GER et	2
		Riviere Normande [Goldneyev (USA)], 72 k (68 k), ♂, J. Zuliani (M. Zuliani), J. Zuliani	
Jolie Dam'S , f, b,f, 6 ans, par Gentlewave (IRE) et	3		
Queen Dam'S (Maresca Sorrento), 66 k (65 k), ★ ♀, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s)			
149		Jump Dancing , h, b, 6 ans, par Feel Like Dancing GB et	4
		Quelle Shamma [Nashamaa (IRE)], 68 k, ♀, V. Chatellier (D. Gallon), V. Chatellier	
Jalogny , h, al, 6 ans, par Estejo GER et Belisama	5		
(Manssoniem), 68 k (66 k), ♀, M ^{me} S. Le Gall (M. Behocaray), de A. Boisbrunet (s)			
First Des Planches , h, 10 ans, 70 k (67 k), ♀,	6		
Ch. Herpin (s) (L. Colson), Ch. Herpin (s)			
229		Jolie Deesse , f, 6 ans, 66 k (63 ^{1/2} k), ♀, M. Letourneux	7
		(T. Blainville), Ch. Herpin (s)	
Kivi De Ciergues , h, 5 ans, 66 k (63 k), ♀,	arr		
M ^{me} L. Macquenhem (A. Lepage), J. Jouin			
Just Comessa , f, 6 ans, 67 k (64 k), ♂, Ecurie McMillan	dér		
(T. Dupouy-Bataille), F. Foucher			
High Cross , h, 8 ans, 69 k (66 k), ♀, Ph. Nicolas (J. Bry),	t.j		
Ph. Nicolas			
10 partants; 21 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 147 €			
% long, 5 long ½, courte enclosure, 7 long, 1 long ¾, loin.			
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			
Primes aux éleveurs:			
1044 € Charles-Hubert De Chaudenay.			
522 € Jerome Follain, Dimitri Follain, Romain Follain, M ^{me} Noemie Follain.			
304 € Damien Cadot, Damien Le Flem.			
206 € Daniel Esnault.			
97 € Jean-Michel Olivart, Pierre De Maleissye Melun.			
Temps total: 6'24"13"			
A l'issue de la course, le cheval numéro 1 GRACIEUSE RONDINO a fait l'objet d'un contrôle biologique.			
314	3266	PRIX DE LA FORET DU GAVRE	4800 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 4)	
15000 €		(7200, 3600, 2100, 1425, 675) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 6 ans et au-dessus . Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 2.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 800 m env.			
Speed Des Landes , h, b, 8 ans, par Sinnabar IRE et	1		
Patiently Waiting [Ballingarry (IRE)], 67 k (64 k), ♂, ♀, M ^{me} B. Paysan (L. Colson), N. Paysan			
Nuevitas , f, b,f, 7 ans, par Kamsin GER et Vallee En	2		
Fleur [Tremplino (USA)], 70 k, ♀, C. Coste (D. Gallon), D. Cadot (s)			
Shamaldam , h, gr, 10 ans, par Martaline GB et	3		
Eladame [Snurge (IRE)], 67 k (66 k), ♀, D. Cadot (s) (E. Manceau), D. Cadot (s)			
233	3	Angel First , h, b, 6 ans, par Ardad IRE et Angel'S	4
Tears GB (Seeking The Gold USA), 72 k (68 k), ♀, Ecurie Bred To Win SC (A. Duvacher), P. Quinton (s)			
148		Jupon D'Allier , h, b, 6 ans, par Free Port Lux (GB) et	5
Anita D'Allier (Daramsar), 73 k (69 k), ♂, M ^{me} M. Lefevre			
(A. Blais), B. Lefevre (s)			
132	6	Shaving , f, 7 ans, 65 k, ♂, W. Kinsey (T. Dumouch), Gab. Leenders (s)	tbé
Amour D'Un Jour , h, 7 ans, 75 k (72 k), ♀, J. Jouin (A. Lepage), J. Jouin	t.j		
233	5	Jobijoba De Viette , h, 6 ans, 70 k, ♂, A. Bocquet	t.j
(C. Riou), A. Bocquet			
8 partants; 21 eng.; 8 part def. - Total des entrées: 201 €			
9 long, enclosure, 1 long ¾, 3 long.			
7200€ - 3600€ - 2100€ - 1425€ - 675€			

Primes aux éleveurs:
1044 € Ecurie Haras De La Rousseliere, Dominique Bourgeais.
522 € Suc. Gaetan Gilles.
304 € Richard Corveller, M^{me} Ange Corveller.
206 € Earl Haras Du Logis, Jocelyn Targett, Julian Ince.
97 € Hubert Laloi, Georges Trinquet, Raymond Poiron.

Temps total: 6'8"61"

A l'issue de la course, le cheval numéro 7 SPEED DES LANDES a fait l'objet d'un contrôle biologique.

DURTAL

dimanche 23 mars 2025

Terrain

0213 082	dimanche 23 mars 2025		
	Terrain		
	Commissaires de courses : Dominique GARANGER - Frédéric GUILLOU - Jean-François GUAY - Eric MEUNIER		
315	3269	PRIX DE LA VICTOIRE	4000 m
		(Steeple-Chase)	
		(Classe 4)	
18000 €		(8 640, 4 320, 2 520, 1 710, 810) - dotation France Galop	
Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.500. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues, en course à obstacles (victoires et places): 1 kg par 2.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.			
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 000 m env.			
177	6	Exupery , h, n.p, 10 ans, par Desir D'Un Soir et	1
		Sirene Du Rheu (Asctic Silver), 68 k, ♀, G. Lacombe (Q. Defontaine), G. Juillet	
181	3	Saint Patis , h, n.p, 8 ans, par Balko et La Loute (Saint	2
		Des Saints), 73 k (69 k), ♀, L. Carberry (s) (K. Geffroy), L. Carberry (s)	
Vinho Verde , h, b, 6 ans, par Ivanhowe GER et	3		
Vie Royale (Kapgarde), 68 k (67 k), ♀, C. Stedman (N. Ferreira), D. Bressou			
132	2	Mandarin Basc , h, b, 10 ans, par Zambezi Sun GB et	4
		Queen'S Crown [Adieu Au Roi (IRE)], 70 k, ♀, P. Drioton (G. Richard), P. Journiac	
184	4	Jericho D'Alene , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Avirca	5
		[Lavirco (GER)], 68 k, ♀, L. Couteaudier (M. Chailloleau), E. & G. Leenders (s)	
135		West Martin , h, 6 ans, 70 k (67 k), ♀, F. Charbit	6
		(D. Carre), K. Plisson	
Joliriko , h, 6 ans, 75 k (72 k), ♀, Ecurie Herve Guerin	arr		
(Tho. Journiac), A. Lefevre (s)			
Jarsaud Des Aulmes , h, 6 ans, 68 k,	arr		
M ^{me} de L. Moustier (D. Thomas), Ch. Dubourg (s)			
177		Ialban , h, 7 ans, 68 k, ♀, A. Orain (A. Orain), A. Orain	arr
		9 partants; 33 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. - Total des entrées: 603 €	
Eng. Sup.: <i>Saint Patis</i>			
1 long, 8 long ½, ½ long, 4 long ½, 1 long.			
8640€ - 4 320€ - 2 520€ - 1 710€ - 810€			
Primes aux éleveurs:			
1252 € Georges Lacombe, M ^{me} Pascale Papon, M ^{me} Sabine Van Egroo.			
626 € Suc. Gaetan Gilles.			
365 € Christopher Stedman.			
247 € Sébastien Dufrancat, Alain Dufrancat.			
117 € M ^{me} Florence Couteaudier.			
Temps total: 4'45"82"			
Les Commissaires ont autorisé le remplacement du jockey Valentin MORIN, accidenté, sur le cheval JERICHO D'ALENE par le jockey Matthieu CHAILLOLEAU.			
A l'issue de la course, le hongre VINHO VERDE a fait l'objet d'un prélevement biologique.			
316	3270	PRIX MELLERIO	4250 m
		(Steeple-Chase-Cross-Country)	
		(Classe 3)	
20000 €		(9 600, 4 800, 2 800, 1 900, 900) - dotation France	
Galop			
Pour tous chevaux de 5 et 6 ans . Poids: 5 ans, 67 kg; 6 ans, 69 kg.			
Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 5.000 depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus.			
Parcours n° C1: Cross-Country, Dist. 4 250 m env.			

198	1	Nicar Del Avignon , h, b, 5 ans, par Nicaron GER et Chanson Celeste GB (Oratorio IRE), 72 k, ♂, Palmyr Racing (<i>Q. Defontaine</i>), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)
151	2	King Pedro , h, b, 5 ans, par Pedro The Great USA et Vodka Redbul [Turtle Bowl (IRE)], 75 k (72 k), ♂, N. Landon (<i>Tho. Journiac</i>), P. Journiac
198	3	Lunabelle , f, b, 6 ans, par Kingfisher IRE et Dejabelle (Montmartre), 70 k, ♂, S. Ruel (<i>D. Thomas</i>), Ch. Dubourg (s)
164	4	Jazz Festival , h, n.p., 6 ans, par Night Wish GER et La Grande Touche (Cadoudal), 72 k (71 k), ♂, W. Menuet (s) (<i>A. Baudoin-Boin</i>), W. Menuet (s)
233	5	Hold The Heart , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Hold The Dollar [Hold That Tiger (USA)], 71 k, ♂, A. Leduc (<i>A. Coupu</i>), A. Leduc
151	6	Karmina Lady , f, 5 ans, 65 k (62 k), ♂, Mme A. Mahe (<i>T. Poteaux</i>), P. Quinton (s)
151	7	L'Etoilee , f, 5 ans, 72 k, ♂, R. Salmon (<i>C. Smeulders</i>), W. Menuet (s)
151	8	King De La Noverie , h, 5 ans, 67 k, ♂, Ecurie des Alignes (<i>E. Metivier</i>), E. Metivier
151	arr	Kiriakos , h, 5 ans, 71 k, ♂, Ecurie Hamon (<i>M. Chailloleau</i>), P. & C. Peltier (s)
	dist	Jalousie D'Ainay , f, 6 ans, 72 k, EARL Elevage d'Ainay (<i>J. Lebrun</i>), P. Quinton (s)

10 partants; 23 eng.; 10 part def. - Total des entrées: 264 €
 1 long ¾, 1 long, 1 long ¼, 5 long, courte enclosure, 9 long, 1 long.
 9 600€ - 4 800€ - 2 800€ - 1 900€ - 900€

Primes aux éleveurs:

1392 € Joel Leray.
 696 € Eric Leray.
 406 € Noël Dubief, Mme Marie-Claude Duvaldestin, Hervé Duvaldestin.
 275 € Ecurie Tenor, Pierre Robert, Mme Anne-Claire Bossuet, Mme Beatrice Bossuet.
 130 € Earl Lassaussaye.

Temps total: 5'27"96"

Les Commissaires ont autorisé le changement de monte du jockey Valentin MORIN, accidenté, par le jockey Antoine COUPU sur le cheval HOLD THE HEART.

Le hongre KIRIAKOS s'étant accidenté a dû être euthanasié.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu en ses explications le jockey Alexandre BAUDOIN-BOIN, lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inappropriate de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête afin de déterminer les circonstances de la sortie de piste du jockey Jean-Stéphane LEBRUN.

Après examen du film de contrôle et après avoir entendu le jockey en ses explications, les Commissaires l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour être sorti de la piste et avoir continué le parcours sans être rentré à l'endroit même où il était sorti.

Pour ce motif, ils ont distancé le cheval JALOUSIE D'AINAY de la 3^e place.

Le classement est, en conséquence, devenu le suivant:

1er: NICAR DEL AVIGNON

2ème: KING PEDRO

3ème: LUNABELLE

4ème: JAZZ FESTIVAL

5^e: HOLD THE HEART

Après réclamation des jockeys Alexandre BAUDOIN-BOIN (JAZZ FESTIVAL), Antoine COUPU (HOLD THE HEART) et Damien THOMAS (LUNABELLE) contre le jockey Jean-Stéphane LEBRUN (JALOUSIE D'AINAY), les Commissaires ont ouvert une enquête pour une erreur de parcours dans le dernier tournant.

La piste a été décordée dans le dernier tournant, matérialisée par des piquets d'aloise sans drapeau ou des cônes biroute.

La modification a été signalée à l'entrée des vestiaires hommes ainsi qu'à la pesée.

Le jockey a signalé aux Commissaires qu'il avait le tour du parcours à pied et qu'il avait remarqué que c'était décordé.

Le jockey a volontairement passé à l'intérieur à chaque passage gagnant du terrain vis à vis des autres concurrents et l'a reconnu lors de son audition.

A l'issue de la course, les hongres KIRIAKOS et NICAR DEL AVIGNON ont fait l'objet d'un prélèvement biologique.

FOUGÈRES		
dimanche 23 mars 2025		
Terrain SOUPLE		
Commissaires de courses : Patricia MATHE - Françoise FOURNIS-PRUDHOMME - Marc BOUGIE - Bertrand MOREAU		
317	3267	PRIX LOUIS BAUDOUIN - BAR LE COMPTOIR 4 200 m (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 5)
		14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant jamais gagné en steeple-chase. Poids: 67 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 3.000 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
176		Le Charme , h, b, 4 ans, par Nidor et Cadouya Girl (Cadoudal), 67 k, ♂, E. Leray (s) (<i>A. Moriceau</i> , E. Leray (s))
		Lockbatan Thom , h, b, 4 ans, par Yeats IRE et Ecbatane (Balko), 67 k (63 k), ♂, P. Détré (<i>L. Vandamme</i>), J. Delaunay (s)
204		Lolly Star , f, b, 4 ans, par The Anvil IRE et Glory Star (My Risk), 65 k, ♂, Haras du Grand Chesnai (<i>E. Bureller</i>), J. Planque (s)
		Lys De Thaix , h, b, 4 ans, par Pour Moi IRE et Soie De Thaix [Network (GER)], 67 k (65 k), ♂, Soc. Bourgneuf (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)
98	4	Luciole Bleue , f, b, 4 ans, par Clovis Du Berlais et Tunique Bleue [Panoramic (GB)], 65 k (62 k), ♂, P. & C. Peltier (s) (<i>A. Gleyroux</i>), P. & C. Peltier (s)
		Leader De Sarti , h, 4 ans, 67 k (64 k), ♂, Ch. Herpin (s) (<i>N. Baillou</i>), Ch. Herpin (s)
98		Lord De Teillée , h, 4 ans, 67 k (67½ k), ♂, JP. Vallée-Lambert (<i>GG. Vibert</i>), P. Journiac
		Lola Des Genievres , f, 4 ans, 65 k (64 k), ♂, P. Journiac (<i>F. Besson</i>), P. Journiac
8 partants; 14 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. - Total des entrées: 264 €		
Eng. Sup.: <i>Le Charme</i> 1 long ¾, 4 long ½, 1 long, 3 long. 6 720€ - 3 360€ - 1 960€ - 1 330€ - 630€		
Primes aux éleveurs:		
974 € Eric Leray. 487 € Elevage Thom, Patrice Detre. 284 € Thomas Vignerol, Mathieu Lochin, Loïc Lochin. 192 € Michel Bourgneuf. 91 € Alain Peltier, Mme Delphine Juste, Mme Marlène Peltier.		
Temps total: 5'9"62"		
Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur VIEL (s) par une amende de 60 euros pour couleurs non conformes.		
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jeune jockey Lucas VANDAMME (LOCKBATAN THOM) arrivé 2 ^e , l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours pour avoir, en ayant failli se tromper de parcours, perdu une meilleure allocation, en l'occurrence la 1 ^e place, et pas défendu les parieurs qui avaient engagé les paris sur le hongre LOCKBATAN THOM en application de l'article 163 du Code des Courses au Galop.		
Le hongre LE CHARME a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.		
318	3268	PRIX DE LA COMMUNE DE JAVENE - BOUCHERIE DU BOCAIGNE 4 200 m (Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang) (Classe 5)
		14 000 € (6 720, 3 360, 1 960, 1 330, 630) - dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant pas, en steeple-chase, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 5.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course à obstacles (victoires et places) : 1 kg par 1.500 cette année et par 4.000 l'année dernière.		
Parcours n° S2: Steeple-Chase, Dist. 4 200 m env.		
		Karabine , h, b, 5 ans, par Buck'S Boum et Ubaniaka [<i>Prince Kirk (FR)</i>], 66 k, ♂, Mme D. Airlaldi (<i>A. Moriceau</i>), P. Auchere

150	Jewel Star , h, n.p, 6 ans, par Storm The Stars USA et Daya Win [Axxos (GER)], 72 k (69 k), ♂, Ecurie des Mouillotins (<i>N. Baillou</i>), Ch. Herpin (s)	3	Primes aux éleveurs: 4268 € Haras De Saint-Voir. 2134 € Gestut Ebbesloh, prime non attribuée.
175	King Denuo , h, al, 5 ans, par Voiladenuo et Saison Des Pluies (Nickname), 69 k (68 k), ♂, M ^{me} L. Denuault (<i>F. Besson</i>), G. Denuault (s)	4	1206 € Haras Des Coudraies. 835 € Gabriel Vagne, M ^{me} Gabriel Vagne. 417 € Ecurie Aulko. 278 € Philippe Desmard, M ^{me} Alexia Desmard.
181	Hotel Dieu , h, b, 8 ans, par Rail Link GB et Paula [Network (GER)], 68 k, D. Meslin (<i>G.G. Vibert</i>), D. Meslin	5	<i>Temps total : 4'43"71"</i> Le jockey Angelo ZULIANI a déclaré que le hongre DON LOOK COCO avait été victime d'une hémorragie pulmonaire.
94	Kom Ectot , h, 5 ans, 66 k, ♂, K. Communier (<i>E. Bureller</i>), M ^{me} J. Le Stang	6	Les hongres GENERAL EN CHEF et DON LOOK COCO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
53	Imoteph D'Arc , h, 7 ans, 68 k (64 k), ♂, M ^{me} N. Terriere (<i>Y. Follin</i>), F. Foucher	arr	
	I'M Super Quick , f, 7 ans, 68 k (65 k), ♂, SCEA Ecurie des Jap (<i>L. Vandamme</i>), A. Lefevre (s)	arr	
	Kastor De Sivola , h, 5 ans, 66 k (63 k), ♀, A. Morin (<i>M. Cypria</i>), P. Quinton (s)	arr	
	9 partants; 28 eng.; 9 part def. - Total des entrées: 277 € 2 long, 3 long ½, encolure, 1 long, loin. 6720€ - 3360€ - 1960€ - 1330€ - 630€		

Primes aux éleveurs:

974 € M^{me} Daniela Ainaldi.
487 € Gerard Caron.
284 € Emmanuel Rocton, Patrice Jamain.
192 € Guy Eluard.
91 € Suc. D' Armaille.

Temps total : 5'8"24"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nathan BAILLOU en ses explications lui ont adressé des observations pour avoir levé le coude au-dessus de la ligne de l'épaule (2 fois).

Le hongre KARABINE a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

COMPIÈGNE

0880 083

lundi 24 mars 2025

Terrain COLLANT

Commissaires de courses : Joanna SABARLY - M Tony CLOUT - Marie-Josèphe HUET - Patrick SOURD

319	PRIX DU MONT CENIS	3800 m
	(Haies) (Classe 1)	

64 000 € (29 440, 14 720, 8 320, 5 760, 2 880, 1 920, 960) - dotation France Galop

Pour tous chevaux de **5 ans et au-dessus**, n'ayant, en course de haies, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, ni été classés dans les trois premiers d'une course de Groupe, ni gagné une Listed, à Compiègne excepté. **Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places) : 1 kg par 10.000 depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 25.000 du 1^{er} juillet 2023 inclus au 31 décembre 2023 inclus.

Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.

1	General En Chef , h, b, 9 ans, par Martaline GB et Sortie De Secours [Tremplino (USA)], 68 k, ♂, A. Peake (<i>B. Gelhay</i>), N. George & A. Zetterholm (s)
2	Nothing To Sea GER , h, b, 5 ans, par Sea The Moon GER et Nada GER (Authorized IRE), 69 k, ♂, M ^{me} K. Meehan (<i>N. Gauffenac</i>), N. George & A. Zetterholm (s)
3	Okkido , h, b, 6 ans, par Martaline GB et Kotkiglotte [Poliglote (GB)], 68 k, ♂, Haras de Montaigu (<i>G. Re</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
4	Happyday , h, gr, 8 ans, par Coastal Path GB et Terenice (Dom Alco), 70 k, ♀, F. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele
5	Aulko , h, b, 7 ans, par Balko et Chamberkoe (Chamberlin), 69 k, Ecurie Aulko (<i>T. Chevillard</i>), G. Dumont
6	193 ¹ Don Look Coco , h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Marie D'Altissima (Voix Du Nord), 69 k, ♀, F. Deliberos (<i>A. Zuliani</i>), F. Nicolle

6 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 6 part def. - Total des entrées: 1544 €
Eng. Sup.: *General En Chef*
1 long ¾, 2 long, 7 long, 1 long, 1 long ½.
29 440€ - 14 720€ - 8 320€ - 5 760€ - 2 880€ - 1 920€

2	Primes aux éleveurs: 4268 € Haras De Saint-Voir. 2134 € Gestut Ebbesloh, prime non attribuée.
3	1206 € Haras Des Coudraies. 835 € Gabriel Vagne, M ^{me} Gabriel Vagne. 417 € Ecurie Aulko. 278 € Philippe Desmard, M ^{me} Alexia Desmard.
4	<i>Temps total : 4'43"71"</i> Le jockey Angelo ZULIANI a déclaré que le hongre DON LOOK COCO avait été victime d'une hémorragie pulmonaire.
5	Les hongres GENERAL EN CHEF et DON LOOK COCO ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
320	3275 PRIX DE DINARD
	3900 m
	(Steeple-Chase) (Classe 1)
	62 000 € (28 520, 14 260, 8 060, 5 580, 2 790, 1 860, 930) - dotation France Galop
	Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas reçu 36.000 en steeple-chase (victoires et places). Poids: 67 kg. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places) : 1 kg par 7.000.
	Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.
194 ³	Lebrio Des Mottes , h, b, 4 ans, par Castle Du Berlais et Brio Des Mottes [Martaline (GB)], 70 k (68 k), ♂, Ecurie des Mottes (<i>Mme B. Frost</i>), F. Nicolle
206 ²	Sir Marvel , h, b, 4 ans, par Masked Marvel GB et Sainte Saone (Saint Des Saints), 68 k, ♀, J. Andt (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)
	Polo Et Marie , h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Life In Blue [Anabaa Blue (GB)], 71 k (67 k), ♂, A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s) (<i>T. Bourguineau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)
	Kirakine , f, gr, 4 ans, par Muhtathir GB et Kiraline [Martaline (GB)], 68 k, EC Comte Pierre de Montesson (<i>G. Meunier</i>), D. Bressou
160	Amarna , f, gr, 4 ans, par Toronado (IRE) et Causa Proxima (Kendor), 65 k (65 ½ k), ♀, M ^{me} M. de Sousa (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele
	Team Light , h, al, 4 ans, par Team Flight et Laly Light (Start Fast), 69 k, ♂, Ecurie Herve Guerin (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)
219 ⁵	Tramontane , f, b, 4 ans, par Gemix et Thigh Way [High Rock (IRE)], 67 k (64 k), ♂, S. Jeddari (<i>B. Marchand</i>), S. Jeddari

7 partants; 19 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 750 €
¾ long, courte tête, courte encolure, 1 long ½, 1 long, 3 long.
28 520€ - 14 260€ - 8 060€ - 5 580€ - 2 790€ - 1 860€ - 930€

Primes aux éleveurs:

4 563 € Ecurie Des Mottes.
2 281 € Jeannot Andt, M^{me} Camille Andt, M^{me} Esther Kobler.
1 289 € Jean-Paul Marchand, M^{me} Marie Bacsich.
892 € Haras Des Coudraies.
446 € M^{me} Gilles Forien, Gilles Forien.
297 € Patrick Boiteau.
148 € M^{me} Baudouin De La Motte Saint-Pierre.

Temps total : 5'6"36"

Le hongre LEBRIO DES MOTTES a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

321	3278 PRIX BEAUTE DE COUR	3900 m
	(Steeple-Chase - À réclamer)	
	26 000 € (11 700, 5 720, 3 380, 2 340, 1 300, 910, 650) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus , mis à réclamer au minimum pour 9.000 avec prix de réclamations supérieurs de 2.000 en 2.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg. Surcharges accumulées 1 kg par 2.000 pour les prix de réclamations supérieurs à 9.000. En outre, les chevaux ayant, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 10.000 porteront 2 kg.	
	Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.	
272	Authentique Cotte , h, b, 6 ans, par Estejo GER et Romantique Cotte (Robin Des Champs), 69 k, ♀, (11 000), N. Galerne (<i>K. Dubourg</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	1
218	Grand Clermont , h, al, 9 ans, par Maresca Sorrento et Flo De Clermont [Hurricane Cat (USA)], 72 k (70 k), ♀, (17 000), V. Le Roy (<i>D. Lecomte</i>), L&M. Viel (s)	2
114 ⁷	Royalcity , h, b, 11 ans, par Clety et Little Royale [Poliglote (GB)], 72 k, ♀, (17 000), E. Lecoiffier (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	3
166 ⁴	Fleurieu , f, b, 6 ans, par Masked Marvel GB et Talwin IRE (Alhaarth IRE), 67 k, ♀, (11 000), S. Dufresne (<i>L. Zuliani</i>), S. Dufresne	4

267	Jolymin , h, b, 7 ans, par Muhaymin USA et Jolie Lola [Villez (USA)], 70 k (69 k), $\Delta\ddot{b}$, (13 000), Ecurie de La Verte Vallee (<i>N. Ferreira</i>), M. Pitart	5	Le hongre FEU DE DIEU a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.
166 ³	Javelot , h, b, 6 ans, par Cokoriko et Activite [Fragrant Mix (IRE)], 68 k, $\phi\ddot{b}$, (9 000), M ^{me} L. Moal (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} G. Menato	6	
251	Jango D'Airy , h, b, 6 ans, par It'S Gino GER et Canzka D'Airy [Anzillero (GER)], 72 k (69 k), Δ , (17 000), C. Trecco (<i>B. Marchand</i>), D. Windrif	7	
222	Jolifou De Guye , h, 6 ans, 68 k (65 k), $\star\ddot{b}$, (9 000), P. Frontero (<i>G. Faivre-Picon</i>), JR. Breton	8	
203 ²	Gallox , h, 9 ans, 70 k, $\otimes\ddot{b}$, (13 000), A. Philippot (<i>A. Zuliani</i>), D. Satalia	arr	
166	Merko , h, 6 ans, 68 k (65 k), \ddot{b} , (9 000), G. Blain (<i>E. Bonnet</i>), F. Bellemere	arr	
148	Ka Fee Inn , f, 5 ans, 68 k (67 k), $\phi\ddot{b}$, (17 000), Passion Racing Club (<i>T. Dumouch</i>), T. Viel	tbé	
11 partants; 28 eng.; 11 part def. - Total des entrées: 444 €			
2 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 4 long, 3 long, 5 long, 1 long.			
11700€ - 5720€ - 3380€ - 2340€ - 1300€ - 910€ - 650€			
Primes aux éleveurs:			
1696 € Georges Richardot.			
829 € Scea La Reigner.			
490 € Hubert Langot.			
339 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, M ^{me} Danielle Boin-Arnaudet.			
188 € Ecurie De La Verte Vallee, M ^{me} Delphine Lardot, M ^{me} Glwadis Lardot, Alexis Lardot.			
131 € Thierry Cypres, Jean-Paul Sanson.			
94 € Claude-Yves Pelsy.			
Temps total: 5'6"23"			
Le jockey Bastien MARCHAND a déclaré que le hongre JANGO D'AIRY (2 ^e favori à la cote de 3,7/1) avait été monté en retrait contrairement aux courses précédentes.			
Les hongres AUTHENTIQUE COTTE et JANGO D'AIRY ont fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
322 ³²⁷¹	PRIX DURTAIN	3600 m	
(Haies)			
(Listed)			
88 000 € (40 480, 20 240, 11 440, 7920, 3960, 2640, 1320) -			
dotation France Galop			
Pour tous poulains et pouliches de 4 ans , n'ayant pas, en course de haies, été classés 1 ^{er} d'une course de Groupe. Poids: 67 kg . Les poulains et pouliches ayant, en course de haies, gagné une Classe 1 porteront 1 kg; plusieurs Classe 1, 2 kg; une Listed, 4 kg; été classés 2 ^o ou 3 ^o d'une course de Groupe II ou III, 4 kg; été classés 2 ^o ou 3 ^o d'une course de Groupe I, 5 kg.			
Parcours n° H3: Haies, Dist. 3 600 m env.			
191 ⁶	Feu De Dieu , h, n, 4 ans, par Kapgarde et Folle De Toi [Sageburg (IRE)], 67 k, $\Delta\ddot{b}$, Dream With Me Stable Inc (<i>B. Gelhay</i>), M. Pitart	1	
188 ⁴	Neverchangedoctor , h, b, 4 ans, par Doctor Dino et Neverchangepartner [Lucarno (USA)], 67 k, T. Storme (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2	
221	Layla Lux , f, al, 4 ans, par Doctor Dino et Baie Des Iles [Barastraight (GB)], 65 k, \ddot{b} , Ecurie Herve Guerin (<i>de F. Giles</i>), Gab. Leenders (s)	3	
221 ⁶	Mimetique , f, b, 4 ans, par Kap Rock et Sistadenn [Apsis (GB)], 69 k, PY. Merienne (<i>A. Zuliani</i>), J. Merienne	4	
Diamond Du Berlais , f, b, 4 ans, par Zarak et Crystal Du Berlais [Great Pretender (IRE)], 69 k, \ddot{b} , Terrains d'Avilly Saint-Leonard (<i>N. Gauffenec</i>), Rob. Collet (s)	5		
221	Raffles Dolce Vita , h, b, 4 ans, par Kapgarde et Raffles Sun [Poliglote (GB)], 67 k, $\Delta\ddot{b}$, S. Munir (<i>M^{me} B. Frost</i>), Y. Fouini (s)	6	
220	Early Mist , m, b.f, 4 ans, par Goliath Du Berlais et Korkouee [Poliglote (GB)], 67 k, \ddot{b} , S. MacAuley (<i>L. Zuliani</i>), H. de Lageneste & G. Macaire (s)	7	
7 partants; 18 eng.; 7 part def. - Total des entrées: 1152 €			
$\frac{1}{2}$ long, 4 long $\frac{1}{2}$, 1 long $\frac{3}{4}$, 1 long $\frac{1}{4}$, 1 long, 1 long.			
40 480€ - 20 240€ - 11 440€ - 7920€ - 3960€ - 2640€ - 1320€			
Primes aux éleveurs:			
6 476 € Jean-Pierre-Joseph Dubois.			
3 238 € Thierry Storme, Thierry Lohest Racing&Breeding.			
1 830 € Ecurie Drost, Ecurie Tygaly.			
1 267 € Julien Merienne, Pierre-Yves Merienne, Suc. Gil Richard.			
633 € Haras Du Berlais, Ballantines Racing Stud Ltd.			
422 € Simon Munir, Isaac Souede.			
211 € Florent Fonteyne, Jean-Michel Tessier, Philippe Uzan.			
Temps total: 4'24"13"			
Le jockey Lucas ZULIANI a déclaré que le poulain EARLY MIST s'était retrouvé sans ressources pour aborder la ligne d'arrivée.			
323 ³²⁷⁷	PRIX DE PRECHAC	3 900 m	
(Steeple-Chase - Autres Que Pur Sang)			
(Classe 2)			
59 000 € (27140, 13 570, 7670, 5310, 2655, 1770, 885) - dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus , n'étant pas de race Pur Sang, n'ayant depuis le 1 ^{er} janvier de l'année dernière inclus, ni reçu, en steeple-chase une allocation de 15.000, ni, en course de haies, reçu une allocation de 32.000. Poids: 5 ans, 66 kg; 6 ans et au-dessus, 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en steeple-chase (victoires et places): 1 kg par 4.000. cette année et par 10.000 l'année dernière.			
Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.			
Klass Langy , h, b.f, 5 ans, par Cokoriko et Bamos [Coastal Path (GB)], 66 k, $\phi\ddot{b}$, M ^{me} D. Mele (<i>J. Charron</i>), M ^{me} D. Mele	1		
117 ⁵	Itiepy , f, b, 7 ans, par Karaktar IRE et Utiepy [Anzillero (GER)], 67 k, $\Delta\ddot{b}$, M. Contignon (<i>A. Renard</i>), AS. Pacault (s)	2	
31 ⁷	Kacou , h, gr, 5 ans, par Voiladenuo et Mirakel [Martaline (GB)], 66 k (63 k), Baie des Anges (<i>E. Bonnet</i>), J. Carayon	3	
175 ³	Kasadepapel , h, b, 5 ans, par Free Port Lux (GB) et Toscano [Shaanmer (IRE)], 67 k, T. Johnson (<i>T. Beaupain</i>), L. Carberry (s)	4	
174 ¹	Joyfull , h, gr, 6 ans, par Honolulu IRE et Calasiris (Smadoun), 71 k, \ddot{b} , J. Provost (<i>E. Bureller</i>), E. Lecoiffier	5	
203 ³	King Pineau , h, b, 5 ans, par Gentlewave (IRE) et Boheme D'Herodiere [Kandidate (GB)], 69 k, $\phi\ddot{b}$, Y. Le Louargant (<i>D. Thomas</i>), G. Juillet	6	
194 ⁴	Koutouzov , h, gr, 5 ans, par Karaktar IRE et Noisillette (Dadarissime), 67 k, M ^{me} de Tracy (<i>de F. Giles</i>), M. Seror (s)	7	
46	Kinder Du Gouet , h, 5 ans, 68 k (64 k), ϕ , G. Delourme (<i>A. Blais</i>), B. Lefevre (s)	8	
190 ⁵	Haut Les Coeurs , h, 8 ans, 68 k, \ddot{b} , Haras de Saint-Voir (<i>N. Gauffenec</i>), de N. Lageneste	9	
Kass Tete , h, 5 ans, 68 k (67 k), $\Delta\ddot{b}$, E. Boutin (<i>T. Dumouch</i>), Gab. Leenders (s)	10		
210 ⁴	Invite De Marque , h, 7 ans, 70 k, \ddot{b} , B. Collette (<i>K. Nabet</i>), AS. Pacault (s)	arr	
174 ²	Jalzan , h, 6 ans, 70 k (69 k), $\otimes\ddot{b}$, M ^{me} C. Darchy (<i>D. Lecomte</i>), W. Menuet (s)	arr	
210	Jibson , h, 6 ans, 70 k, $\Delta\ddot{b}$, G. Lenzi (<i>L. Zuliani</i>), M ^{me} D. Mele	arr	
210 ⁶	Juan Du Lemo , h, 6 ans, 68 k, $\phi\ddot{b}$, M ^{me} E. Collerais (<i>T. Chevillard</i>), M ^{me} M. Solignac	arr	
14 partants; 38 eng.; 15 part def. - Total des entrées: 1628 €			
Certif. vétérinaire: <i>Jamaico</i>			
3 long, nez, 2 long $\frac{1}{2}$, 2 long, 3 long, 2 long $\frac{1}{2}$, 4 long, $\frac{3}{4}$ long, courte tête.			
27140€ - 13 570€ - 7670€ - 5310€ - 2655€ - 1770€ - 885€			
Primes aux éleveurs:			
3 935 € Patrice Vagne.			
1 967 € Michel Contignon, M ^{me} Nelly Contignon, M ^{me} Mathilde Contignon.			
1 112 € Alain Gallo.			
769 € Jacques Cypres, Nicolas Cypres.			
384 € Gilles Defontaine, Patrick Ridard, Jacques Provost, Jean-Francois Talonneau.			
256 € Kevin Giraud.			
128 € Mise De Tracy.			
Temps total: 4'57"57"			
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Enzo BONNET, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{re} infraction - 5 sollicitations) et lui ont adressé des observations pour avoir fait un usage inapproprié de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1 ^{re} infraction).			
Le hongre KLASS LANGY a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.			
324 ³²⁷²	PRIX MASTER BOB	3 400 m	
(Haies - Mâles et Hongres)			
(Classe 4)			
48 000 € (22 080, 11 040, 6 240, 4 320, 2 160, 1 440, 720) -			
dotation France Galop			
Pour poulains entiers et hongres de 4 ans , n'ayant pas reçu 9.000 en course à obstacles (victoires et places). Poids: 68 kg . Surcharges accumulées pour les sommes reçues en course de haies (victoires et places): 1 kg par 1.500. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 kg.			
Parcours n° H2: Haies, Dist. 3 400 m env.			

116	Legolas Tek , h, b,f, 4 ans, par Legolas JPN et Reine Desjy (Nickname), 70 k, ♀, J. Lawson (<i>J. Reveley</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	1	183	3 Sacred Union , h, b, 5 ans, par Ultra IRE et Shawnee'S Glory [George Vancouver (USA)], 70 k, ♂, J. Merienne (<i>G. Richard</i>), Ch. Herpin (s)	6
208	5 Moonraker Chic GB , h, b, 4 ans, par Pether'S Moon IRE et Lyla'S Pipin GB (Black Sam Bellamy IRE), 69 k, ♀, R. Denny (<i>T. Andrieux</i>), N. George & A. Zetterholm (s)	2	174	6 Ecu De Ballon , h, b, 5 ans, par Doctor Dino et Majeste De Ballon (Ange Gabriel), 70 k, ♀, F. Martin (<i>T. Beaureain</i>), L. Carberry (s)	7
	Prestino , h, b, 4 ans, par Seahenge USA et Prestissima [Sageburg (IRE)], 66 k (63 k), ♀, M.L. Bloodstock Ltd (A. Blais), Mme D. Mele	3	159	5 Kool Des Ongrais , h, 5 ans, 72 k, ♀, Ch. Herpin (s) (<i>Q. Defontaine</i>), Ch. Herpin (s)	8
	Loustic D'Eral , h, b, 4 ans, par Muhtathir GB et Sailing Lady [Henrytherenavigator (USA)], 71 k, ♀, Ecurie du Haras d'Eral (de F. Giles), P. Quinton (s)	4	212	Mon Emperor IRE , h, 5 ans, 71 k, ♂, Passion Racing Club (B. Marchand), D. Windrif	9
	Lord Blagny , h, b, 4 ans, par Beaumec De Houelle et Elusive Esqua [Younzmain (IRE)], 72 k, ♀, L. Jamault (A. Zuliani), S. Zuliani (s)	5	228	2 Klovis Du Lin , h, 5 ans, 72 k, ♀, JP. Trinquier (A. Lelievre), d'E. Andigne	10
	Laffite , h, b,f, 4 ans, par Cokoriko et Fine Lame [Sinndar (IRE)], 68 k, ♀, M. Trinquet (B. Gelhay), S. Dehez (s)	6		Polo Dancer , h, 5 ans, 70 k, D. Bressou (Mme M. Herve), D. Bressou	-
116	Roi Du Reve , h, b, 4 ans, par Kingfisher IRE et Pommbelle (Apple Tree), 68 k, ♀, P. Lommele (<i>T. Beaureain</i>), AS. Pacault (s)	7	192	6 Kuflower De Couely , h, 5 ans, 71½ k, ♀, Mme G. Reille-Villeday (L. Vandamme), Butel & Beaunez (s)	-
215	2 Oxmo Du Mathan , h, 4 ans, 73 k (69 k), ♂, Ecurie du Mathan (<i>T. Bourguignneau</i>), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	8	94	3 Virtuose , h, 5 ans, 68 k, ♀, Mme D. Mele (A. Blais), Mme D. Mele	-
	Lorenzo Conti , h, 4 ans, 66 k, ♂, Ecurie Patrick Joubert (N. Gauffenac), H. Merienne (s)	9		Altesseroyaletavel , f, 5 ans, 73 k, ♀, JL. Pignet (Mme C. Prichard), E. Lecoiffier	arr
	Nick Of Time FR , h, 4 ans, 66 k, ♀, F&O Hinderze Racing (K. Nabet), D. Sourdeau de Beauregard (s)	10	192	2 Xat , h, 5 ans, 70½ k, Tenuta dei Principi (<i>T. Andrieux</i>), L. Maceli	arr
	Castagneur , h, 4 ans, 66 k, ♀, Mustang SARL (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	-		15 partants; 44 eng.; 1 eng. sup.; 16 part def. - Total des entrées: 2604 €	
	Rogation , h, 4 ans, 66 k, ♀, Marchosi Racing (L. Zuliani), AS. Pacault (s)	-		Eng. Sup.: <i>Kanon Devil</i>	
176	3 L'Elu D'Armor , h, 4 ans, 70 k, ♂, L. Hervo (<i>T. Chevillard</i>), L. Hervo	-		Certif. vétérinaire: <i>Boom Boom Ciao</i>	
	Loreto , h, 4 ans, 66 k, ♂, Mme D. Mele (J. Charron), Mme D. Mele	-		Chev. élim.: <i>Libya (IRE)</i>	
157	5 Acotango , h, 4 ans, 69 k, ♀, P. Sander (<i>L. Philippon</i>), M. Rolland (s)	-		1 long ¼, encolure, 5 long, 4 long, 1 long ¾, ¾ long, 2 long, ¾ long, courte tête.	
188	6 Henry The Rebel , h, 4 ans, 70 k (67 k), ♀, Mme D. Duperry (B. Marchand), R. Schmidlin	arr		28 800€ - 14 080€ - 8 320€ - 5 760€ - 3 200€ - 2 240€ - 1 600€	
	16 partants; 35 eng.; 16 part def. - Total des entrées: 897 € 1 long ¼, 4 long, ¾ long, 1 long ¼, courte encolure, ¾ long, ½ long, 5 long, ¾ long.			Primes aux éleveurs:	
	22 080€ - 11 040€ - 6 240€ - 4 320€ - 2 160€ - 1 440€ - 720€			4176 € Earl Patrick Joubert, Haras De Saint-Voir.	
	Primes aux éleveurs:			2 041 € Jean-Claude Sarais.	
	3 532 € Thomas Krau, Pascal Lhuillier, Frederic Badaut.			1 206 € Mme Isabelle Peltier, Jacques Detre.	
	1 766 € John Benfield, prime non attribuée.			835 € Herve Delom De Mezerac.	
	998 € M. L. Bloodstock Ltd.			464 € Ecurie Patrick Klein.	
	691 € Haras Des Sablonnets, Suc. Herve De Talhouet-Roy.			324 € Earl Haras Du Taillis.	
	345 € Laurent Jarnault.			232 € Mme Robert Gasche-Luc.	
	230 € Earl Trinquet, Olivier Trinquet, Marc Trinquet.			Temps total: 5'3"1"	
	115 € Pierre Lommele, Guy Wagner, Scea Lommele.			Les Commissaires, après avoir entendu en leurs explications le juge du départ et le jeune-jockey Maelys HERVE, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir provoqué la reprise du départ deux fois en faisant preuve d'indiscipline.	
	Temps total: 4'14"62"			Le hongre KELONIA a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.	
A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu en ses explications le jockey Tanguy ANDRIEUX, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1 ^{re} infraction - 5 sollicitations).					
Le hongre LEGOLAS TEK a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.					
325	3276 PRIX DE BRISSAC (Steeple-Chase - Handicap)	3900 m	326	3274 PRIX ROBERT FOURNIER SARLOVEZE (Haies - Handicap de catégorie)	3800 m
	64 000 € (28 800, 14 080, 8 320, 5 760, 3 200, 2 240, 1 600) - dotation France Galop			55 000 € (24 750, 12 100, 7 150, 4 950, 2 750, 1 925, 1 375) - dotation France Galop	
	Pour tous chevaux de 5 ans n'ayant pas, cette année, en steeple-chase, reçu une allocation de 24 000			Pour tous chevaux de 5 ans et au-dessus .	
	La référence applicable dans ce Handicap sera + 16.			Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur inférieure ou égale à 55 k.	
	Parcours n° S6: Steeple-Chase, Dist. 3 900 m env.			Parcours n° H4: Haies, Dist. 3 800 m env.	
	Référence : +16.			Références: 0 ans, +15 ; 1 ans et +, +17.	
	Kelonina , h, al, 5 ans, par No Risk At All et User Et Abuser [Tremplino (USA)], 72 k, ♀, Ecurie Patrick Joubert (K. Dubourg), H. de Lageneuste & G. Macaire (s)	1	193	3 Tatoo , h, b, 5 ans, par Amaron GB et Tuiga (IRE) (Rakti GB), 68 k, ♀, G. Blain (B. Le Clerc), F. Bellemere	1
242	3 Kako , h, al, 5 ans, par Gemix et Oh Divine (Baroud D'Honneur), 72 k, ♂, JC. Sarais (A. Zuliani), M. Seror (s)	2		Dixan Senora , h, gr, 6 ans, par Myboycharlie IRE et Kiss Senora (Chichicastenango), 70½ k, P. Goral (N. Gauffenac), N. George & A. Zetterholm (s)	2
94	2 Kaolin , h, b, 5 ans, par Chanducoq et Beaujeu Allen [Panoramic (GB)], 70½ k, ♀, J. Détré (M. Chailloleau), P. & C. Peltier (s)	3	33	3 Fanderik , f, b, 5 ans, par Masked Marvel GB et In Love New [Perrault (GB)], 70 k (67 k), ♂, Baie des Anges (E. Bonnet), J. Carayon	3
175	Kanon Devil , h, b, 5 ans, par American Devil et Dawara [Sendawar (IRE)], 68 k, ♀, H. Delom de Mezerac (<i>J. Reveley</i>), E. Thueux	4	212	6 Melle April , f, b, 8 ans, par Khalkevi IRE et Tinoroyale GB (Karina Bay GB), 71 k, ♀, T. Lebaron (B. Lestradé), J. Bertran de Balande (s)	4
258	4 Astalavista , h, b,f, 5 ans, par Cokoriko et Libranous [Ballinarry (IRE)], 72½ k, ♀, G. Plisson (D. Carre), Ch. Plisson (s)	5	193	2 Martin Guerre , h, b, 5 ans, par Choeur Du Nord et Turbolina [Turgeon (USA)], 69½ k, Pegasus Farms Ltd (de F. Giles), D. Cottin (s)	5
			212	2 Jaborosa , f, b, 6 ans, par Cokoriko et Duiveland [Network (GER)], 70½ k, ♀, JL. Da Silva (K. Nabet), M. Seror (s)	6
			173	2 Stellomaker , h, n.p, 5 ans, par Martinborough JPN et Stellamaker [Saddler Maker (IRE)], 70 k (67 k), ♀, F. de Sousa (L. Vandamme), Mme D. Mele	7
			212	5 Liverpool Park , h, 5 ans, 66½ k (67 k), O. Martinelli (<i>J. Reveley</i>), H. Merienne (s)	8
				Jeanne De Guye , f, 6 ans, 71½ k, ♀, SCEA Haras du Ma (B. Gelhay), M. Pitart	9
				In Victis , h, 7 ans, 70 k (66 k), ♀, JM. Callier (Mme M. Doudard), A. Chaillé-Chaillé & F. Pamart (s)	10
			250	2 Red Joy , f, 6 ans, 68 k, ♀, G. Hanouna (T. Chevillard), L. Postic	-

177	3	Free Lord D'Anjou , h, 7 ans, 67½ k, ♀, S. Dufresne (G. Re), S. Dufresne	-
165	5	Kalamata , f, 5 ans, 70 k, ♂, L. Jamault (<i>A. Zuliani</i>), S. Zuliani (s)	arr
153	6	King Of Freedom , h, 5 ans, 68 k, ♂, Haras de Saint-Voir (<i>L. Zuliani</i>), AS. Pacault (s)	arr
212	4	Raffles Liaison , h, 7 ans, 72 k (70 k), ♂, S. Munir (<i>Mme B. Frost</i>), P. Quinton (s)	dist
143	Lenel , h, 5 ans, 67½ k, ♂, Passion Racing Club (<i>T. Dumouch</i>), T. Viel	tbé	

16 partants; 40 eng.; 1 eng. sup.; 18 part def. - Total des entrées:
2431 €

Eng. Sup.: *Liverpool Park*

Certif. vétérinaire: *Burgandy*

Sans motif: *Celeb IRE*

Chev. élim.: *Koniac Wood, Black Track*

½ long, 3 long, ¾ long, tête, ½ long, ½ long, 3 long, 6 long, 1 long.
24750€ - 12100€ - 7150€ - 4950€ - 2750€ - 1925€ - 1375€

Primes aux éleveurs:

3588 € Michael Motschmann.

1754 € Ecurie Haras Des Senora.

1036 € Mme Fanny Bihrl.

717 € Jose Dias Gomes, Bertran De Balandra (S).

398 € Pegasus Farms Ltd.

279 € Thierry Cypres.

199 € Hubert Langot.

Temps total: 4'45"19"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les raisons pour lesquelles, le jockey Bryony FROST s'était présenté à la pesée après la course à un poids inférieur au poids résultant des conditions de la course.

Après audition du jockey Bryony FROST, les Commissaires ont distancé le hongre RAFFLES LIAISON de la 7^e place.

Pour ce motif, ils ont sanctionné le jockey Bryony FROST par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour.

Le hongre TATOO a fait l'objet d'un prélèvement biologique après la course.

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

Acotango , h, 4 ans, Tai Chi GER et Arganza, 324	Belabrah , f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Brava, 266/1	Champ Du Maine , f, 4 ans, Magneticjim (IRE) et Hypathie, 311/2	Djin'S , h, 4 ans, It'S Gino GER et Lady An Co, 308/2
Action Du Berlais , f, 3 ans, Born To Sea IRE et Anita Du Berlais, 254/7	Bella Du Davier , f, 5 ans, Birchwood IRE et Bellamya (IRE), 289/1	Chardasso , h, 5 ans, Shamalgan et Weepeeta, 258/2	Doctor Kaleo , h, 10 ans, Doctor Dino et Last Harvest, 255/5
Ain'T Got Wings , h, 7 ans, Martaline GB et Jolie De Ballon, 255/4	Benou , h, 6 ans, Great Pretender IRE et I Care Des Sources, 305/4	Charleston , f, 5 ans, Elvstroem AUS et Princesse Charlie, 279	Don Look Coco , h, 5 ans, Cokoriko et Marie D'Altissima, 319/6
Air Force Two , h, 4 ans, Saint Des Saints et Spring In The Air, 263/4	Berlex , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Laydex Du Frene, 265	Charly Demonmirail , h, 6 ans, Kapgarde et Kotkira, 291	Donatella , f, 3 ans, No Risk At All et Daniella, 254/3
Al Muzaffar , m, 4 ans, Almanzor et Giant Cruiser USA, 294	Bertutea , h, 3 ans, Beaumec De Houelle et La Vertu, 257/3	Cheap , h, 4 ans, George Vancouver USA et Nitza, 274/2	Dora Magic Pelem , f, 4 ans, Magician IRE et Meshadora Pelem, 286/3
Aleksandar , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et A Special Dream GER, 286	Best Of Us , h, 4 ans, Almanzor et Bergassana, 302/2	Chouchou D'Anjou , f, 4 ans, Chanducoq et Medaniv, 262	Dschingis Vacanda , h, 4 ans, Dschingis Secret GER et Concordance GER, 256/4
Altesseroyleatavel , f, 5 ans, Bathyrhon GER et Lady Tavel, 325	*Bibiche IRE , f, 4 ans, Phoenix Of Spain IRE et Dukinta IRE, 274	Chromatique , f, 4 ans, Nicaron GER et Six En Tique, 271/3	Early Mist , m, 4 ans, Goliath Du Berlais et Korkouee, 322/7
Altura , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Albanita GB, 302/1	Bienvathy , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Kap Ambition, 274/5	Clarte Du Sourire , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Andria, 290/1	Echalle , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Logardina, 262/5
Always Love You , h, 8 ans, Network GER et Lovely As, 268/7	Black Marvel , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Uriosa Roque, 261	Cloth Of Sea , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Lady Chloe, 262/4	Echo De Champdoux , h, 11 ans, Saddler Maker (IRE) et Pamella, 305/5
Amarna , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Causa Proxima, 320/5	Blade , h, 6 ans, Muhtathir GB et Apperella GB, 312	Colombieres , f, 4 ans, Doctor Dino et La Courette, 297/4	Ecu De Ballon , h, 5 ans, Doctor Dino et Majeste De Ballon, 325/7
Amiboy , h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Amicale, 296	Blouzeur , h, 8 ans, Honolulu IRE et Perle Des Cotieres, 291	Cuncerto , h, 6 ans, Kendargent et Fa Ul Cuncert GB, 306/7	Edamura , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Novadame, 257/6
Amour D'Un Jour , h, 7 ans, Polarix (GB) et La Laita, 314	Bon Garcon , h, 5 ans, Masterstroke USA et Coeur De Valse, 255/2	Cyclone De Bosda , h, 5 ans, Scalo GB et Equerryna De Bosda, 279	El Gado , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Latyle, 261/7
Amour Du Roi , h, 3 ans, Bathyrhon GER et Emprise Du Large, 257	Bonham Strand , f, 4 ans, Ten Sovereigns IRE et Comforting USA, 277	Dark Water , h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Eau Tenebreuse, 275/4	El Papio , h, 6 ans, Puit D'Or IRE et Drag Away, 312/4
Anatole , h, 4 ans, Calyx GB et Anatella, 253/1	Bony And Clide , h, 5 ans, Ballingarry IRE et Estrella Fugace, 295/1	Dark Wood , h, 12 ans, Bonbon Rose et Sherywood, 266/5	El Pedro , h, 6 ans, Pedro The Great USA et Qualida, 259/6
Angel First , h, 6 ans, Ardad IRE et Angel'S Tears GB, 314/4	Brexit , h, 9 ans, No Risk At All et Sonate Jem, 305/2	Dashka , f, 4 ans, Birchwood IRE et Diva Divina CAN, 253	Elektrix , f, 4 ans, Gemix et La Grande Dame, 256/3
Another World , h, 5 ans, Dabisim et Akaaleel IRE, 258/6	Briac D'Echal , h, 8 ans, Masked Marvel GB et Populonia, 265/3	Dead Cert , m, 3 ans, No Risk At All et Divine Protektion, 257	Elian , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Kokeshi, 263/7
Aristocratie , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Shy CZE, 261	Brunch Royal , h, 12 ans, Sunday Break JPN et Princess D'Orange, 266/4	Decisif , h, 3 ans, Attendu et Decision, 292/5	Empire Story , h, 7 ans, Sidestep AUS et Eternal Wave, 288
Astalavista , h, 5 ans, Cokoriko et Libranous, 258/4, 325/5	Buck'S Fizz , f, 5 ans, Buck'S Boum et Carolles, 276/4	Demon Vert , h, 5 ans, Nicaron GER et Joly Berengere, 284	Esastar , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Star D'Avril, 262
Athos Du Moulin , h, 4 ans, Montgolfier GER et Allegan GER, 301	Buck'Star , f, 5 ans, Buck'S Boum et Sairastar, 296	Denham Black , h, 5 ans, Whitecliffsofdover USA et Sundaysun, 288	Eskitme , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Enemie, 287
Aulkو , h, 7 ans, Balko et Chamberkoe, 319/5	By Exeter , h, 5 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Exeter, 307	Dentor Des Obeaux , h, 9 ans, Protektor GER et Dendhera, 288/1	Espion De Vindecy , h, 9 ans, Agent Secret IRE et Amazone De Balme, 264/2
Authentique Cotte , h, 6 ans, Estejo GER et Romantique Cotte, 272, 321/1	Call Me Queen , f, 3 ans, Ectot (GB) et Queenie'S Cash, 254	Desert Storm , h, 5 ans, Cloth Of Stars IRE et Desert Image GB, 307/6	Ever Faster , h, 5 ans, Manatee GB et Sandy Cat, 289
Avitchi , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Xingu, 256	Camarleen , f, 4 ans, Earnshaw USA et Fiammella IRE, 290/6	Diamant Du Rhei , h, 3 ans, Castle Du Berlais et Pepite Du Rhei, 278/3	Exupery , h, 10 ans, Desir D'Un Soir et Sirene Du Rhei, 315/1
Bahyadame , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Arkaline, 302	Camerise , f, 9 ans, Spider Flight et Regulatrice, 272/2	Diamond Du Berlais , f, 4 ans, Zarak et Crystal Du Berlais, 322/5	Fanderik , f, 5 ans, Masked Marvel GB et In Love New, 326/3
Balador , h, 6 ans, It'S Gino GER et Pluie D'Or (IRE), 299	Cantsbee , h, 4 ans, The Grey Gatsby (IRE) et Daly Whipy, 260/5	Dimitri , h, 4 ans, Sholokhov IRE et Caterina, 271/4	Farahina , f, 4 ans, Arakan USA et Tahiti Pearl GER, 294/5
Balmoral , h, 7 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Royale Demeure, 268	Carat Des Noes , h, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Sambaresca, 265/1	Dino Du Mesnil , h, 4 ans, Doctor Dino et King'S Crystal GB, 286	Father Day , h, 4 ans, Galiway (GB) et Anymore, 302/7
Bamac Bam'S , h, 4 ans, Silverwave et Vauquoise, 263	Cargo De Nuit , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Melancholy Hill, 256/2	Dino Style , h, 4 ans, Doctor Dino et La Turbale, 261/3	Fatu Hiva , f, 4 ans, Seahenge USA et Elusive Kay, 256
Bandero , h, 10 ans, Balko et Aubaine De Sivola, 305	Castagneur , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Net Apple'S, 324	Disco De Vaut , h, 12 ans, Pirateer IRE et Ketty De Vaut, 283/5	Felix Malpic , h, 4 ans, Seahenge USA et Don'T GB, 277
Beatrix Lestrangle , f, 4 ans, Sea The Moon GER et Ghaim GB, 253/4	Castanias , h, 4 ans, Castel Sant'Angelo USA et Pausanias, 277/4	Dites Moi Maitre , h, 4 ans, Morpheus GB et Pandora De Sou, 261	Fenice San Marco , h, 10 ans, No Risk At All et Magnolia De Toury, 304/7
Beau Charentais , h, 7 ans, Nicaron GER et Bara Bahau, 280/1	Celtic Jabaar , h, 5 ans, Whitecliffsofdover USA et Zoffanyia, 289	Dixan Senora , h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Kiss Senora, 326/2	Feu De Dieu , h, 4 ans, Kapgarde et Folle De Toi, 322/1
Beaubourg , h, 5 ans, Coastal Path GB et Brouaha, 284/2	Ceres (GER) , f, 3 ans, Beaumec De Houelle et Lolla Belle, 292/4	Djembe Davis , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Tamtam Davis, 261/6	Feuille Verte , f, 5 ans, Buck'S Boum et Laskaline, 258
Beautystars , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Beaute Fatal, 258			

Fidele Au Poste , h, 10 ans, Saint Des Saints et Posh Lady IRE, 304	Giacomo , h, 5 ans, Storm The Stars USA et Polimaya, 272/1	I Am A Doctor , h, 5 ans, Doctor Dino et Isarnixe GER, 307	Jalucine Dit , f, 6 ans, Estejo GER et Queserasera, 312/2
File Au Poteau , h, 7 ans, Doctor Dino et Turboka, 268/1	*Giacosa IRE , h, 7 ans, Shantou USA et Ma Pretention, 267/1	I'M Super Quick , f, 7 ans, Joshua Tree IRE et Quick Siren Mae, 318	Jalzan , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Vierge Sainte, 323
Firestorm , h, 6 ans, Cat Junior USA et Full Ovalie, 279/5	Gino'S Line , f, 4 ans, It'S Gino GER et Former Line, 290/3	Ialban , h, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Paloma De Saisy, 315	Jango D'Airy , h, 6 ans, It'S Gino GER et Canzka D'Airy, 321/7
First D'Anjou , h, 10 ans, Smadoun et Partie Time, 279	Gold For Nizzy , f, 7 ans, American Devil et Gold For Tina, 299/7	Iceberg Du Large , h, 7 ans, Bathyrhon GER et Rapsodie Sea, 305	Jaratata Du Dorat , h, 6 ans, Magneticjim (IRE) et Silhouette Du Dorat, 304
First Des Planches , h, 10 ans, Apsis GB et Quaty Des Planches, 313	*Golden Falls IRE , f, 3 ans, Vadamos et Zira'S Last IRE, 254/6	II YA , f, 5 ans, Pastorius GER et Inaya, 307/2	Jardin D'Eole , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Romaneda, 300/5
First Dream , h, 6 ans, Zanzibari USA et Next Dream, 267/6	Goliador , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Dalanaya, 303/3	Illarant , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Faustinette, 264	Jarry Dream , h, 4 ans, Captain Marvelous IRE et Tiger Cliff, 274
First Marvel , h, 5 ans, Masked Marvel GB et First Sandia, 276/2	Gracieuse Rodino , f, 9 ans, Alianthus GER et Riviere Normande, 313/2	Imoteph D'Arc , h, 7 ans, Diamond Boy et Lextrienne, 318	Jarsaud Des Aulmes , h, 6 ans, Falco USA et Tanagra Aulmes, 315
*Flaming Glass SPA , h, 5 ans, Whitecliffsodover USA et Zambezie, 284/5	Graffity Baie , h, 9 ans, Elasos et Afrika Baie, 304/1	Imperial Cross , h, 7 ans, Crossharbour GB et Pole Position Borget, 318/2	Java Bleue , f, 6 ans, Conillon GER et Dame Groom, 273/4
Flanker , h, 8 ans, Kap Rock et Sheraka, 305	Graine De Beaute , f, 5 ans, Karaktar IRE et Veille Au Grain, 267/7	Imperial Marengo , h, 4 ans, Nicaron GER et Vague De Lune, 311/4	Javanaise , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Candaline, 259/7
Fleurieu , f, 6 ans, Masked Marvel GB et Talwin IRE, 321/4	Grand Clermont , h, 9 ans, Maresca Sorrento et Flo De Clermont, 321/2	Imperium , h, 7 ans, Bathyrhon GER et Bella Napoli, 299	Javelot , h, 6 ans, Cokoriko et Activite, 321/6
Florentin , h, 4 ans, Mekhtaal (GB) et La Medicis, 270	Grandgador , h, 9 ans, Kapgarde et Newgador, 283/1	In Capri , f, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Toscane, 298	Jazz De Berce , h, 6 ans, Zanzibari USA et Zephrichane, 279
Follow To Follow , h, 5 ans, Dabirsim et Chokhani (IRE), 265	Great Music , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Gladiss, 270	In Memoria , h, 7 ans, Al Namix et Catholique, 304/6	Jazz Festival , h, 6 ans, Night Wish GER et La Grande Touche, 316/4
For Friendship , h, 5 ans, Seahenge USA et Country Girl, 296/5	Grey Fighter , h, 4 ans, Iffraaj GB et Hailstorm (GB), 256/5	In Victis , h, 7 ans, Lord Du Sud et Creatina, 326	Jazz Roque , h, 6 ans, Montmartre et Oryade, 300/1
For Life , h, 4 ans, Kamsin GER et Lady D'ogenne, 270	Groom Boy , h, 9 ans, Tiger Groom GB et Quoette De Touzaine, 268/5	Inaya Jones , h, 6 ans, Muhtathir GB et Inaya, 255/3	Jazzy Du Mestivel , f, 6 ans, Great Pretender IRE et Royale Solitaire, 298/3
Forest Du Pecos , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Fugees Du Pecos, 285/1	Happyday , h, 8 ans, Coastal Path GB et Terenice, 319/4	Indivis , h, 7 ans, Coastal Path GB et Quote Part Des Sacart, 255/7	Jeanne De Guye , f, 6 ans, Fly With Me et Charlaine De Guye, 326
Forro Emery , h, 5 ans, Herald The Dawn IRE et Do I Worry, 265	Hardeqarde , h, 8 ans, Kapgarde et Berry Qreasy, 313/1	Inea Jap , f, 7 ans, Great Pretender IRE et Beaba Jap, 273	Jericho D'Alene , h, 6 ans, Cokoriko et Avirca, 315/5
Framatho , h, 5 ans, Nicaron GER et Alizee Baie, 291/5	Hardi Les Gars , h, 8 ans, Network GER et Sortie De Secours, 280	Inner Success , h, 4 ans, Success Days IRE et Royal Memory GB, 301/1	Jet Seth Dubreau , h, 6 ans, Full Of Gold et Oska D'Airy, 265
Free Lord D'Anjou , h, 7 ans, Lord Du Sud et Misery Hill, 326	Harissa Douce , f, 8 ans, Balko et Aigre Douce, 273/2	Insolente De Thaix , f, 7 ans, Karaktar IRE et Rubilite, 296	Jeu De Piste , h, 6 ans, No Risk At All et Ulyssia Royale, 300/6
Frere Vert , h, 5 ans, Saint Des Saints et Kakoline, 259/3	Harlem Shuffle , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Chanel Des Places, 301/3	Invite De Marque , h, 7 ans, Network GER et Allez Les Rouges, 323	Jewel Star , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Daya Win, 318/3
Fret D'Estruval , h, 10 ans, No Risk At All et Udine D'Estruval, 305	Haut Les Coeurs , h, 8 ans, Saddler Maker (IRE) et Maitresse De Maison, 323	Iradius , h, 7 ans, Rail Link GB et Pic Pus, 305/3	Jeywell , f, 6 ans, Rail Link GB et Saratoga, 304/5
Freydis , f, 10 ans, Croco Rouge IRE et Marcheferais, 283	Haut Les Masques , h, 4 ans, Masked Marvel GB et La Bouille (GB), 287/1	Irish Sport , h, 7 ans, Cockney Rebel IRE et So Lovely Sport, 279/1	Jibe Des Dunes , h, 6 ans, Tiger Groom GB et Aramiss Des Dunes, 298
Friandise , f, 3 ans, Roman Candle (GB) et Palmarosa, 254	Hawax , h, 8 ans, Joshua Tree IRE et Urika, 276/3	Ironie Du Lac , f, 8 ans, Kamsin GER et Roue De Secours, 266/2	Jibson , h, 6 ans, Cokoriko et Upsonne, 323
Funaquoos , h, 4 ans, Naaquoos (GB) et Fun Grany, 301	Heleena , f, 8 ans, Choeur Du Nord et Jolila, 264/1	It'S Win O'Clock , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Changing Times, 303/2	Jobijoba De Viette , h, 6 ans, Gemix et My Miss, 314
Galaxie D'Ainay , f, 5 ans, No Risk At All et Melodie D'Ainay, 307	Henry The Rebel , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Bambinette Beatrix, 324	Itiepy , f, 7 ans, Karaktar IRE et Uitiepy, 323/2	Jogo De La Serre , h, 7 ans, Jeu St Eloi et Alix De Kerser, 280/2
Gallox , h, 9 ans, Samum GER et Venus Collonges, 321	Here We Go , h, 4 ans, Goken et Psyche, 271/1	J'Arrive De L'Est , h, 6 ans, It'S Gino GER et Deesse De L'Est, 305/7	Johnny Roque , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Pearl De La Roque, 305/1
Game Opal , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Opale Jolie, 312/1	High Cross , h, 8 ans, Crossharbour GB et Kalinca De Thaix, 313	J'Irai Loin , h, 6 ans, Buck'S Boum et Reale Des Sacarts, 264	*Johnnysaid GB , h, 6 ans, Pether'S Moon IRE et Leighton Lass GB, 304
Ganago , h, 6 ans, Scalo GB et Nuit D'Eaurage, 296	Hill Of Bamboo , h, 6 ans, Gemix et Melancholy Hill, 300/2	Jaborosa , f, 6 ans, Cokoriko et Duiveland, 326/6	Joker Du Lys , h, 6 ans, Nicaron GER et Verone Du Lys, 265
Garalui De Balme , h, 9 ans, Blue Bresil et Jonquille De Balme, 298	Hirson , h, 8 ans, Red Dubawi (IRE) et Eau Et Sable, 291/6	Jachar , h, 6 ans, Cokoriko et Creatina, 305	Joker Rochelais , h, 6 ans, Racerger et Une Des Chambres, 280/5
Gardien De Musee , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Samba Bresilienne, 306/4	Hokusai Vallis , h, 8 ans, Martaline GB et Athena Vallis, 304/3	Jade Or , f, 4 ans, Toronado (IRE) et Great Aventura IRE, 256	Jolicoeur , h, 6 ans, Elliptique (IRE) et Becky Des Bouliats, 299/4
Gayle , f, 3 ans, Gutafan IRE et Suricat Girl IRE, 278	Hold The Heart , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Hold The Dollar, 316/5	Jadore Des Fresnes , f, 6 ans, Ivanhowe GER et Venus Du Berlais, 264	Jolie Dam'S , f, 6 ans, Gentlewave (IRE) et Queen Dam'S, 313/3
Gaylord , h, 9 ans, Rail Link GB et Urielle Collonges, 268	Hooper De Brenus , h, 8 ans, Montmartre et Uxina, 288/4	Jaguar Des Obeaux , f, 6 ans, Joshua Tree IRE et Omega Des Obeaux, 305	Jolie Deesse , f, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Escale A Seville, 313
Gaze De Bedon , f, 9 ans, Legolas JPN et Kerosene De Bedon, 283/4	Hopefully , f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Hopa Hopa, 274	Jahidin , h, 5 ans, Kheleyf USA et Loda, 307/7	Jolifou De Guye , h, 6 ans, Willywell et Vania D'Airy, 321
General En Chef , h, 9 ans, Martaline GB et Sortie De Secours, 319/1	Horus D'Aubrelle , h, 8 ans, Balko et Brise D'Aubrelle, 298/1	Jahiro , h, 6 ans, It'S Gino GER et Ca Ira, 276	Joliriko , h, 6 ans, Cokoriko et Doriane, 315
Genovevo , h, 6 ans, Storm The Stars USA et Mirakel, 259	Hotel Dieu , h, 8 ans, Rail Link GB et Paula, 318/5	Jalogny , h, 6 ans, Estejo GER et Belisama, 313/5	Jolivent , h, 6 ans, Balko et Theme Song, 300/4
Gesko , h, 9 ans, Balko et Alvina, 291/7		Jalousie D'Ainay , f, 6 ans, Masterstroke USA et Torpille D'Ainay, 316	

Joly De Ciergues , f, 6 ans, Blek et Fragante Royale, 312	Kanon Devil , h, 5 ans, American Devil et Dawara, 325/4	Kelami Des Pictons , h, 5 ans, Tunis POL et Zahra Des Pictons, 265/2	Klassic Precieux , h, 5 ans, Spanish Moon USA et Tornade Precieuse, 259/1
Jolymin , h, 7 ans, Muhaymin USA et Jolie Lola, 267, 321/5	Kansas Du Seuil , f, 5 ans, Cokoriko et Shany De Loriol, 288	Keldoz D Humour , h, 7 ans, Pedro The Great USA et Kissmire D'Humour, 264/5	Klipper , h, 5 ans, Whipper USA et Nosca De Thaix, 307
Jonas Du Large , h, 6 ans, Great Pretender IRE et Donna Lavinia GER, 291	Kaolin , h, 5 ans, Chanducoq et Beaujeu Allen, 325/3	Kelisa Des Obeaux , f, 5 ans, Saddex (GB) et Shifra, 309	Kitchko De Belair , h, 6 ans, Walzertakt GER et Tragi Comedie, 305
Joshua Moon , h, 7 ans, Joshua Tree IRE et Mosogna Moon GB, 280/3	Kaolin Du Fenoir , h, 5 ans, Whipper USA et Brise De Thaix, 282/3 , 296	Kelonia , h, 5 ans, No Risk At All et User Et Abuser, 325/1	Klovios Bleue , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et Lisette Bleue, 284/3
Journee D'La Femme , f, 6 ans, Authorized IRE et Regle De L'Art, 299/2	Kap Lord , h, 6 ans, Kap Rock et Ho Good Lord Has, 304/2	Kentucky Sport , h, 5 ans, Montmartre et Safranriere, 282	Klovios Du Lin , h, 5 ans, Clovis Du Berlais et La Castelle, 325
Jovencitas Playa , f, 4 ans, Barastraight (GB) et Cridoun, 262/7	Kapsa , f, 5 ans, Kapgarde et Solarize, 282/2	Kermillis , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Miss Chaparall, 258/5	Knick Knack , h, 5 ans, Doctor Dino et Alerte Rouge, 281/2
Joy Smart , f, 6 ans, Castle Du Berlais et Demoiselle Smart, 312	Kapwood , h, 5 ans, Kap Rock et Sherywood, 267/3	Khal Tyron , h, 5 ans, Bathyrhon GER et Kalimnos, 307	Kocotte Mag , f, 5 ans, Cokoriko et Cabriole Mag, 284/1
Joyeuse Mome , f, 6 ans, Cokoriko et Amazone Mome, 273	Kara De Kerza , f, 5 ans, Universal IRE et La Salvetat, 312	Khilida , f, 5 ans, It'S Gino GER et Elitelida, 282	Kokogirl D'Ace , f, 5 ans, Rob Roy USA et Anzilla D'Airy, 282
Joyfull , h, 6 ans, Honolulu IRE et Calasiris, 323/5	Karabine , h, 5 ans, Buck'S Boum et Ubanika, 318/1	Kiaradame , f, 5 ans, Kapgarde et Catmoves, 300	Kom Ectot , h, 5 ans, Ectot (GB) et Belle Emeraude, 318
Juan Du Lemo , h, 6 ans, Voiladenuo et Melody Du Lemo, 323	Karla Conti , f, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Diva Conti, 309/4	Killing Bid , h, 3 ans, No Risk At All et Lotte Place, 257/5	Kool Cajou , f, 5 ans, Montmartre et Pegase Des Roses, 275/5
Jully Des Bruyeres , f, 6 ans, Bathyrhon GER et Ally Des Bruyeres, 312/5	Karma Du Grenat , f, 5 ans, Triple Threat et Magda, 264	Kim Du Lemo , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Amazone Du Lemo, 288	Kool Des Ongrais , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Tessa Des Ongrais, 325
Jump Dancing , h, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Quelle Shamaa, 313/4	Karmina Lady , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Traviata, 316	Kimbala De Cotte , f, 5 ans, Robin Du Nord et Traviata Valtat, 281	Kosovo , h, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Kayl, 298/2
Jupon D'Allier , h, 6 ans, Free Port Lux (GB) et Anita D'Allier, 314/5	Karmix , f, 5 ans, Gemix et Pleine Lune, 268	Kind Of Mix , h, 4 ans, Gemix et Midnight Of Paris, 269	Kotchet Law , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Law, 295
Just A Joke , h, 6 ans, Voiladenuo et Kilala, 288	Karnaval Point , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Merala, 305/6	Kinder Du Gouet , h, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Dolly Du Gouet, 323	Koudou , h, 5 ans, Tunis POL et Va Longtemps, 281/5
Just Comessa , f, 6 ans, Balko et Comeca, 313	Karpenn , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Karpathina, 302/3	King De La Noverie , h, 5 ans, Tiger Groom GB et Quat'Sous D'Or, 316	Koutouzov , h, 5 ans, Karaktar IRE et Noisillette, 323/7
Jutathir Du Breuil , h, 6 ans, Muhtathir GB et Paola Pierji, 276/5	Karthage , h, 5 ans, Galiway (GB) et Lounage, 306/5	King Denuo , h, 5 ans, Voiladenuo et Saison Des Pluies, 318/4	Krac Dore , h, 5 ans, Morpheus GB et Reveuse Blue, 272
Juval , h, 5 ans, Chanducoq et Kotkie Bleue, 275/1	Kasadepapel , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Toscane, 323/4	King Du Maffray , h, 5 ans, Magician IRE et Sleeping Frisk, 289/3	Krack Du Bonheur , h, 5 ans, Nidor et Chip Leader, 296
Ka Fee Inn , f, 5 ans, Polarix (GB) et Zauberlocke GER, 321	Kasaline De Vaut , f, 5 ans, Jeu St Eloi et Baika De Vaut, 282	King Of Freedom , h, 5 ans, Cokoriko et Carte Sur Table, 326	Kraken , h, 5 ans, Saint Des Saints et Sanouva, 305
Kabuki A La Motte , h, 5 ans, Morpheus GB et Unagrez, 265/5	Kash Bam'S , h, 5 ans, Masked Marvel GB et Urkashe, 289	King Pedro , h, 5 ans, Pedro The Great USA et Vodka Redbulla, 316/2	Kreedence , f, 5 ans, Great Pretender IRE et Dansala Reconce, 273/5
Kaciopée Collonges , f, 5 ans, Karaktar IRE et Fantasy Collonges, 295/3	Kash , h, 4 ans, Karaktar IRE et Zalatiya, 287/3	King Pineau , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Boheme D'Herodiere, 323/6	Kremlin , h, 5 ans, Karaktar IRE et Russie, 288/2
Kacou , h, 5 ans, Voiladenuo et Mirakel, 323/3	Kass Tete , h, 5 ans, Yeats IRE et Elucidee, 323	King S Boum , h, 5 ans, Buck'S Boum et Buzzy Lucky, 289	Kristal Player , f, 5 ans, Karaktar IRE et Virtual Player, 300/3
Kafkaienne , f, 5 ans, No Risk At All et En Memoire, 295/5	Kassel Allen , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Cookie D'Allen, 307/4	Kingman D'Amsy , h, 5 ans, Ivanhowe GER et Virgine Place, 296	Kuflower De Couely , h, 5 ans, Pastorius GER et Send Me Flower, 325
Kako , h, 5 ans, Gemix et Oh Divine, 325/2	Kastel D'Airy , f, 5 ans, It'S Gino GER et Bassika D'Airy, 309	Kirakine , f, 4 ans, Muhtathir GB et Kiraline, 320/4	L Audacieux , h, 4 ans, Creachadoir IRE et Lady La Lionne, 277/5
Kalamata , f, 5 ans, Masterstroke USA et Elusive Esqua, 326	Kastle De Lagarde , h, 5 ans, Castle Du Berlais et Prisma De Lagarde, 285/3	Kiriakos , h, 5 ans, Pastorius GER et Ariane Nopolis, 316	L'Amazone , f, 4 ans, Khalkevi IRE et Tamise, 310/2
*Kaleb IRE , h, 7 ans, Sir Percy GB et Kalane IRE, 268/6	Kastor De Sivola , h, 5 ans, Noroit GER et Savoyarde, 318	Kiroga , f, 5 ans, Voiladenuo et Adveniat, 258/7	L'Amiral D'Ainay , h, 4 ans, Cokoriko et Apple'S Manon, 260/6
Kalibre , h, 5 ans, Fly With Me et Bete De Scene, 258/3	Kate Des Genievres , f, 5 ans, No Risk At All et Lobelie, 281	Kirsch Pepper , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Parand GER, 281	L'As Du Tabert , h, 4 ans, Voiladenuo et Vahinee Du Tabert, 293
Kaline De L'Air , f, 5 ans, Tunis POL et Queen De L'Air, 295	Katiba D'Estruval , f, 5 ans, Balko et Dame D'Estruval, 282/1	Kiss Langy , f, 5 ans, Tunis POL et Upsonne, 255/6	L'Aziza Des Places , f, 4 ans, Alanadi et Liliane Star, 260/7
Kalinou Tennise , h, 5 ans, Tunis POL et Via Tennise, 275	Katika D'Engilbert , f, 5 ans, Cokoriko et Batika D'Engilbert, 273/3	Kiss Me Des Neiges , f, 5 ans, Nom De D'La et Carla Des Neiges, 312	L'Elu D'Armor , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Victoire D'Armor, 324
Kalipsia De Mee , f, 5 ans, Beaumec De Houelle et Upssa De Mee, 309	Katovice , f, 5 ans, Cokoriko et Boheme, 268/3	Kissy , f, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Kitkatie, 256/6	L'Ete En Mer , h, 4 ans, American Devil et Bouee En Mer, 293
Kalko Manie , f, 5 ans, Masterstroke USA et Durban Sea, 273/1	Kavaratti , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Terre Neuve, 267/2	Kiwi De Ciergues , h, 5 ans, Blek et Magicielle, 313	L'Etoile Du Matin , f, 4 ans, Tornibush (IRE) et L'Etoile Du Soir, 290/5
Kamarad De Sivola , h, 5 ans, Victory Song IRE et Dejabelle Sivola, 272	Kazador De Kerser , h, 5 ans, Karaktar IRE et Anyatta De Kerser, 289	Kiwidor , h, 5 ans, Nidor et Vamp De L'Iton, 284/7	L'Etoilee , f, 5 ans, Herald The Dawn IRE et L'Etoile Du Soir, 316
Kamondo , h, 5 ans, Tunis POL et Valle D'Ossau, 289/4	Kebebasan , h, 5 ans, Nicaron GER et Della Luna, 275/2	Klass A Dallas , f, 5 ans, Rob Roy USA et Bella Conti, 282	La Baie , f, 4 ans, Creachadoir IRE et Hurkova, 286
Kamyador , h, 6 ans, Kamsin GER et Playa Du Charmil, 305	Keen Sun , h, 5 ans, Diamond Green et Sister Sun, 288	Klass Langy , h, 5 ans, Cokoriko et Bamos, 323/1	La Boum , f, 4 ans, Erasmus GER et Chakalaboumboum, 269/4
Kango , h, 5 ans, Arakan USA et Fennel GB, 281/1	Keep Calm Dariyan , h, 5 ans, Dariyan et Princess Kaine IRE, 267	Klassee , f, 5 ans, Tunis POL et Une Unitee, 282/4	La Grande Malice , f, 4 ans, No Risk At All et Clarice, 309

La Normandie , f, 4 ans, Masked Marvel GB et La Vista, 269/7	Le Pere Celeste , h, 4 ans, Cokoriko et En Grande Pompe, 287	Little Burgonde , f, 4 ans, Indian Daffodil (IRE) et La Ultima Copia, 262	<i>Luciole Bleue</i> , f, 4 ans, Clovis Du Berlais et Tunique Bleue, 317/5
<i>La P'Tite Histoire</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Une Belle Histoire, 262/1	Le Petit Cheval , h, 4 ans, Fly With Me et Lilimond De L'Orme, 256	Little King , h, 6 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 305	Lucky D'Aubrelle , h, 4 ans, Karaktar IRE et Stella D'Aubrelle, 260/3
<i>La Pagaille</i> , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Alauda, 256	Le Philosophie , h, 6 ans, Doctor Dino et Conceptuelle, 306/6	<i>Live Performance</i> , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Aye Aye, 293/5	Lucky Maskel , f, 3 ans, Masked Marvel GB et Sunday Lucky, 292
<i>La Palmeraie</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et Chaouia, 310/1	<i>Le Rafal</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Grande Coeur, 293/3	Liverpool Park , h, 5 ans, Buck'S Boum et Lavalloise, 326	<i>Lui Pour Moi</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Bonjour D'Alfred, 293
<i>Labelle Mans</i> , f, 4 ans, Cokoriko et Adhiana Mans, 309/6	Le Rivage , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Ultratlantique, 260/2	Lizonne , f, 4 ans, Olzarte De Collongues et Gaya De Roc Marie, 285/2	<i>Lully Des Bruyeres</i> , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Ally Des Bruyeres, 302/5
<i>Labellevie</i> , f, 4 ans, Bande (IRE) et Apaisante, 309/1	Le Roi Klass , h, 4 ans, Cokoriko et Reine De Treve, 301/4	<i>Lockbatan Thom</i> , h, 4 ans, Yeats IRE et Ecbatane, 317/2	Luna The Great , f, 6 ans, Pedro The Great USA et Seven'O, 299
<i>Lacrima</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Vie Royale, 297	Le Roi Loth , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et La Bilbaude, 256/7	Loki De La Brunie , h, 4 ans, Gemix et Altica De La Brunie, 285/6	Lunabelle , f, 6 ans, Kingfisher IRE et Dejabelle, 316/3
Lady Ange Win , f, 4 ans, American Devil et Roshana De Vindecy, 261	Le Violoniste , h, 3 ans, Toronado (IRE) et Diyakalanie, 257/7	<i>Lola Des Genievres</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Fee Des Genievres, 317	<i>Luther'K</i> , h, 4 ans, Montmartre et Balnilla, 287
<i>Lady Du Clos</i> , f, 4 ans, Petillo et Osmazome, 286	<i>Leader De Sarti</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Quaty Des Planches, 317	<i>Lolly Star</i> , f, 4 ans, The Anvil IRE et Glory Star, 317/3	Lutte In , f, 4 ans, Karaktar IRE et Ardante (GB), 290
<i>Lady Du Seuil</i> , f, 4 ans, Ectot (GB) et Deesse Du Seuil, 294	<i>Leandro Nonantais</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Civelle, 311	Lord Blagny , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Elusive Esqua, 324/5	<i>Lycie</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Avacapa, 309/2
<i>Laffite</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Fine Lame, 324/6	<i>Lebrio Des Mottes</i> , h, 4 ans, Castle Du Berlais et Brio Des Mottes, 320/1	Lord Cierges , h, 4 ans, Buck'S Boum et Star Dance, 287	Lykkeur , h, 4 ans, Whipper USA et Troiville, 277
<i>LAGAZELLE</i> , f, 4 ans, Tiberian et Silent Approach, 290	Lefki Lises , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Vega Esqua, 277/2	<i>Lord De Teillée</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Venus De Teillée, 317	<i>Lyly De Marcigny</i> , f, 4 ans, Konig Turf GER et Quety De Marcigny, 294
<i>Lakadame</i> , f, 4 ans, Great Pretender IRE et Greenland, 311/1	Legend Race , h, 4 ans, Taj Mahal IRE et Olympic Girl, 287/5	Lordkap De Mee , h, 4 ans, Kapgarde et Capallyne, 263/2	<i>Lynx Des Genievres</i> , h, 4 ans, Jeu St Elo et Carte A Pus, 310
<i>Lamina</i> , f, 4 ans, Pour Moi IRE et Chic Lady, 301/5	Legolas Tek , h, 4 ans, Legolas JPN et Reine Desiy, 324/1	Lorenzo Conti , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Djedda Conti, 324	Lyon Clermont , h, 11 ans, Anzillero GER et Ania De Clermont, 279/2
<i>Lamirik</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Une Brik, 293	<i>Legrec</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Theramene, 293	Lorenzo Du Chenet , h, 4 ans, Spanish Moon USA et Chloe Triomphe, 256	<i>Lyrical Star</i> , f, 4 ans, Kapgarde et Victoria'S Star, 309
<i>Lamyjenka</i> , h, 4 ans, Gemix et Claydy Jenka, 311	<i>Leho</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Dosca, 303/1	<i>Loreto</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Ca Ira, 324	<i>Lys De Paris</i> , h, 4 ans, Cokoriko et Uddy, 293/4
<i>Lanivtsi</i> , h, 4 ans, Great Pretender IRE et Grakownia, 310/3	<i>Lek Will</i> , h, 4 ans, Ivanhowe GER et Bonne Graine, 297/3	<i>Lorraine Degrissay</i> , f, 4 ans, Castle Du Berlais et Chipsfly, 262/3	<i>Lys De Thaix</i> , h, 4 ans, Pour Moi IRE et Soie De Thaix, 317/4
<i>Lanzarote</i> , h, 4 ans, Salt Lake City et Rodyana, 286/4	Lenel , h, 5 ans, Non Rien De Rien et D'Or Et De Sang, 326	Losange Bleu , h, 6 ans, Martaline GB et Sweet Vairose, 306/2	Ma Fierte , f, 3 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 254
<i>Lastdream D'Oroux</i> , h, 5 ans, Karaktar IRE et Benghasi, 304/4	<i>Lenza Conti</i> , f, 4 ans, No Risk At All et Toscana Conti, 309	<i>Louba</i> , f, 4 ans, Voiladenuo et Secret Magic, 309/5	Madame De Labrunie , f, 3 ans, Gemix et Venerable, 254/5
<i>Lastronomy</i> , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Eclipse De Cotte, 294/2	Leonardo Du Large , h, 4 ans, Roman Candle (GB) et Donna Lavinia GER, 277/3 , 311/3	Loubarane , f, 4 ans, Barastraight (GB) et Loulane, 290	Madison , f, 5 ans, Kamsin GER et Sereine, 275/3
<i>Laureate</i> , f, 4 ans, Tunis POL et Quaiou, 262/6	<i>Lerika</i> , f, 4 ans, Agent Secret IRE et Urika, 290/4	Louise Demonmirail , f, 5 ans, Doctor Dino et Let'S Dance, 258	Magic Theyss , h, 4 ans, Magician IRE et Rain Artist'S, 311/5
<i>Lavande Des Obeaux</i> , f, 4 ans, Al Namix et Verdure Des Obeaux, 262	Les Mots Bleus , h, 5 ans, Anodin (IRE) et Imagine In Paris, 265/4	<i>Louisville</i> , f, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Nashkille, 290/2	Magneto , h, 8 ans, Boris De Deauville (IRE) et Villzane, 264/4
<i>Lavenire De Mee</i> , f, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Upssa De Mee, 262	<i>Lestru</i> , h, 4 ans, Magneticijim (IRE) et Oh Divine, 293/1	Loulou Bere , h, 4 ans, Whitecliffsodover USA et Madame Beatrice, 263/6	Maitre De Musique , h, 5 ans, Iffraaj GB et Terrienne, 279
<i>Layla Lux</i> , f, 4 ans, Doctor Dino et Baie Des Iles, 322/3	<i>Levoilatief</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Vlatiepy, 301/2	<i>Loulou Debelaire</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et La Joncaille, 263	Make Sense , h, 4 ans, No Risk At All et Makewish, 274/4
Le Blavet , h, 5 ans, Magician IRE et Speedy Blue, 259	<i>Libellia Antique</i> , f, 4 ans, Gemix et Biella Antique, 309	Lounis , h, 4 ans, Tunis POL et Louegarde, 269/3	Malaca , f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Linda Queen, 292
<i>Le Bon Samaritain</i> , h, 4 ans, Karaktar IRE et Maitresse De Maison, 293/2	<i>Liberte D'Esprit</i> , f, 4 ans, Saint Des Saints et En Memoire, 309	<i>Loup Fontanel</i> , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Old Mamy, 293	<i>Mamamilla</i> , f, 3 ans, Headman GB et Urane De Ferbet, 254
Le Caule (GB) , h, 4 ans, Advertise GB et La Cochere, 274/1	<i>Lidocaine De Cotte</i> , f, 4 ans, Bande (IRE) et Emeraude De Cotte, 253/2	Loustic D'Ebable , h, 4 ans, Muhtathir GB et Sailing Lady, 324/4	Mandarin Basc , h, 10 ans, Zambezi Sun GB et Queen'S Crown, 315/4
Le Champ Du Cygne , h, 4 ans, Saint Des Saints et Chasse Gardee, 297/5	Light Of Star , f, 4 ans, Bande (IRE) et Solame, 253	<i>Loustic De Cierge</i> , h, 4 ans, Robin Du Nord et Caline De Ferbet, 269/2	Manita , f, 3 ans, Moises Has et Mastermambo (IRE), 254/2
<i>Le Charme</i> , h, 4 ans, Nidor et Cadouya Girl, 317/1	<i>Light Wave</i> , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Spring In The Air, 258/1	<i>Louvetanza</i> , f, 4 ans, Ivanhowe GER et Nota Bene, 309	* Manlaga IRE , f, 3 ans, Maxios (GB) et Tornada, 254/1
<i>Le Coup D'Envoy</i> , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Odyssee Du Cellier, 310/5	<i>Lili Ball</i> , f, 4 ans, Nom De D'La et Voix De Montot, 309/3	Lovely Dino , h, 4 ans, Doctor Dino et Net Lovely, 303	Manticore , f, 5 ans, Castle Du Berlais et Ybara, 295/2
<i>Le D'Gino</i> , h, 4 ans, It'S Gino GER et Allo Cherie, 293	Lillou , h, 5 ans, Kamsin GER et Somewhere In Time, 307	<i>Lovely Jap</i> , f, 4 ans, Beaumec De Houelle et Beaba Jap, 309/7	Maohi , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Aimaissa, 303/6
<i>Le Grand Lux</i> , h, 4 ans, Free Port Lux (GB) et Exprim, 263/3	<i>Linda Slide</i> , f, 4 ans, Vif Monsieur GER et Une Dame D'Avril, 297/2	Lovely Marie , f, 4 ans, Elliptique (IRE) et Read, 256	Mare Sol , f, 6 ans, Manatee GB et Stellarmor, 266/3
Le Lison , h, 4 ans, Arakan USA et Fabiana GB, 269/5	<i>Lirak</i> , h, 4 ans, Buck'S Boum et Nosika D'Airy, 277/1	<i>Lowry</i> , h, 4 ans, Kitkou et Diabline, 310/4	Marie Va , f, 4 ans, Dariyan et Marie Shams, 294/1
<i>Le Magnifico</i> , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Utz, 287/4	Litote Du Lannier , f, 5 ans, Universal IRE et Lectrice, 289	<i>Lubersac</i> , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Souris Blanche, 270/4	Martin Guerre , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Turbolina, 326/5
Le Monde Est A Toi , h, 6 ans, Montmartre et Alix Pretty, 312		<i>Luciano Des Mottes</i> , h, 4 ans, Voiladenuo et Alicenora, 270	Marvin Marvelous , h, 4 ans, Bande (IRE) et Bara Bahau, 294

Maskaya , f, 5 ans, Masked Marvel GB et Kayanoura, 295/4	Naxos , m, 4 ans, Battle Of Marengo IRE et Thera, 285/4	Pacific Boy , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Painted Girl, 267	Rebel Du Mathan , h, 3 ans, Doctor Dino et Swahilie Du Mathan, 292
Masked Society , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Royal Society, 253/5	*Nebraska GER , h, 5 ans, Adlerflug GER et Nakura GER, 282/5	Paray , h, 5 ans, Motivator GB et Red Crown AUT, 298	Red Joy , f, 6 ans, Elvstroem AUS et Red Shot, 326
Master Light , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Master Haleyev IRE, 299/6	Nectaris , h, 4 ans, Zarak et Nuit Rose, 261/1	Parole D'Amis , f, 4 ans, Chanducoq et The Froid, 290	Reef Malpic , f, 3 ans, Taareef USA et Eva Malpic, 278
Maurren , f, 10 ans, Sumitas GER et Marashaan, 299	Nee En Bleue , f, 4 ans, Saint Des Saints et Nee Pour Vaincre, 287	*Parwaz GB , h, 4 ans, Gleneagles IRE et Polar Pearl IRE, 294	Reilingarry , h, 6 ans, Ballingarry IRE et Reine Troodos, 291/1
Mazarin Du Berlais , h, 5 ans, Great Pretender IRE et Hermine Du Berlais (IRE), 307	Nehiat , f, 3 ans, Threat IRE et Nehalennia USA, 254	Pau Clermont , h, 5 ans, Free Port Lux (GB) et Ania De Clermont, 288/5	Reims , h, 4 ans, Choeur Du Nord et Rasara, 270/1
Melle April , f, 8 ans, Khalkevi IRE et Tinoroyale GB, 326/4	Neverchangedoctor , h, 4 ans, Doctor Dino et Neverchangepartner, 322/2	Pelote Basc , f, 4 ans, Bathyrhon GER et Sainte Baume, 294	Revient Du Large , h, 4 ans, Kap Rock et Hold That Beaver, 256
Meme Pas Kap , f, 5 ans, Kapgarde et Mobilight, 258	Nicar Del Avignon , h, 5 ans, Nicaron GER et Chanson Celeste GB, 316/1	Perfect Trio , h, 5 ans, Nicaron GER et Lady Linda, 289/5	Richter , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Saint Isidore, 286/2
Memories , h, 5 ans, Desinvolte et Hotel California, 291	Nice Trio , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Lady Linda, 286	Permafrost , h, 8 ans, Magadan IRE et Perliegloite, 296/2	Risk Du Brizais , h, 8 ans, No Risk At All et Diane Du Brizais, 288
Merko , h, 6 ans, Saint Des Saints et Latyle, 321	*Nick Of Time FR , h, 4 ans, Doctor Dino et Nickelle, 324	Persyambre , h, 6 ans, Berkshire IRE et Persheva, 305	Risk Of Love , h, 5 ans, No Risk At All et Sainte Lovely, 281/3
Messy , h, 4 ans, Clovis Du Berlais et Merlin Woods, 253/3	Nicos Invicta , h, 3 ans, Nirvana Du Berlais et Silky Steps IRE, 257	Petit Andre , h, 6 ans, Jeu St Eloi et Baby Flaw, 268/4	Robin Hill , h, 5 ans, Battle Of Marengo IRE et Trasimene (GB), 307/5
Metronomique , h, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Gousse Vanille, 292/2	Nikki Flight , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Cindy Flight, 261/2	Petit Truc , h, 5 ans, Chanducoq et Santa Semana, 288	Rock Gina , f, 4 ans, It'S Gino GER et Rockin' Gorl GER, 301/7
Midnight Cowboy , m, 3 ans, Moises Has et Dabrovka, 257	Nitinha Has , f, 4 ans, Cokoriko et Nini Has, 274/3	Phalope , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Malisa, 278	Rock Of You , h, 5 ans, Kap Rock et Dreaming Of You, 275
Milady Royale , f, 3 ans, Van Beethoven CAN et Zamora GER, 292	No Bay , h, 4 ans, New Bay GB et Momo No Sekku, 303/5	Pham , f, 5 ans, Vif Monsieur GER et Pharita'S Lake, 299/3	Rock Teen , h, 6 ans, Kap Rock et Sainte Borgue, 264/3
Mimetique , f, 4 ans, Kap Rock et Sistadenn, 322/4	*Noble Run USA , h, 6 ans, Noble Mission GB et Toxis USA, 283/2	*Phil The Fluter IRE , h, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Typhoon Della, 296/4	Rogation , h, 4 ans, Bande (IRE) et Champ D'Honneur (GB), 324
Missamerican , h, 8 ans, American Post GB et Miss Sylvaine, 288	Noliver , h, 8 ans, Silver Frost (IRE) et Nolien IRE, 279/4	Pique Dame , f, 4 ans, Night Wish GER et Pique La Lune, 256	Roi Du Reve , h, 4 ans, Kingfisher IRE et Pommabelle, 324/7
Misstime D'Anjou , f, 3 ans, Clovis Du Berlais et Partie Time, 278/4	Noonch , h, 4 ans, Sageburg (IRE) et Garule, 261	Plume Du Nord , h, 5 ans, Choeur Du Nord et Tres Plume, 288	Roi K'Alin , h, 6 ans, No Risk At All et Brasil Dance, 296/1
Mister Flow , h, 5 ans, Ilbarritz et Cavatine, 285/5	Norville , h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Noce, 259/2	Polo Dancer , h, 5 ans, Racerger et Jetty Dancer, 325	Roman Skies , h, 3 ans, Romanised IRE et Shake The Moon (GER), 292/3
Mitchouka , h, 11 ans, Creachadoir IRE et Minnaloushe, 300/7	*Nothing To Sea GER , h, 5 ans, Sea The Moon GER et Nada GER, 319/2	Polo Et Marie , h, 4 ans, Beaumec De Houelle et Life In Blue, 320/3	Rosario Baron , h, 8 ans, Zambezi Sun GB et Early La Hutte, 255/1
Mitidja , f, 4 ans, Ectot (GB) et Bahama, 270	Noubaka , f, 4 ans, Buck'S Boum et Nouka Bazooka, 294/3	Pompano , h, 5 ans, Nathaniel IRE et Hyde, 307/3	Rose Rouge , f, 5 ans, Prince Gibraltar et Rose Wells, 284/4
Mohican , h, 5 ans, Toronado (IRE) et Miss Bikini IRE, 307/1	Nougaro , h, 4 ans, Paban De France et Noces De Diamant, 310	Pop Light , h, 5 ans, Hunter'S Light IRE et Thisbe, 312/3	Royal Louis Has , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Royale Ultimate, 263/1
Moissonneur , h, 3 ans, Great Pretender IRE et Crack'Sbuck, 257	Nuevitas , f, 7 ans, Kamsin GER et Vallee En Fleur, 314/2	Porzman , h, 4 ans, Vol De Nuit GB et Spice, 261/5	Royal Macan , h, 4 ans, No Risk At All et Royale Surabaya, 297/1
Mojito Des Mottes , h, 3 ans, Clovis Du Berlais et Magie Des Landes, 292/1	*Nyiri GB , h, 6 ans, Scorpion IRE et Veenwouden GB, 306/3	Precious Man , h, 3 ans, Almanzor et Previously, 257/2	Royal Pont Aven , h, 4 ans, The Anvil IRE et Saint Trop, 270/3
Mokaya , f, 3 ans, Magneticjim (IRE) et Thirassia, 278/5	Obidos , h, 6 ans, Hunter'S Light IRE et Tinoroyale GB, 267/5	Prestino , h, 4 ans, Seahenge USA et Prestissima, 324/3	Royalclety , h, 11 ans, Clety et Little Royale, 321/3
*Mon Emperor IRE , h, 5 ans, Holy Roman Emperor IRE et Marie Shams, 325	Oh Marie , f, 7 ans, Night Wish GER et Marie Octobre, 296	Pretty Gane , f, 4 ans, Goliath Du Berlais et Polie Gane, 290/7	Royalor , h, 6 ans, Scalo GB et Royalemixa, 267
Monclar De Mix , h, 4 ans, Gemix et Royale Ipanema, 253	Okkido , h, 6 ans, Martaline GB et Kotkieglove, 319/3	Prince Of Paris , m, 4 ans, Goliath Du Berlais et Parisienne USA, 297	Sacred Union , h, 5 ans, Ultra IRE et Shawnee'S Glory, 325/6
Mont Paulo , h, 4 ans, Nom De D'La et Montebella, 263	Oklahoma , h, 4 ans, Polarix (GB) et Une Histoire Vraie, 311	Proud Lucy , f, 4 ans, Taj Mahal IRE et Canonniade De Marie (GB), 308/3	Sagarric , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Poliaurea ARG, 302/6
Moody Risk , f, 4 ans, No Risk At All et Moody Mary, 308/1	Olga De Kiev , f, 3 ans, Latrobe IRE et La Vista, 254/4	Quedla Gagne , f, 4 ans, Gemix et Quedla Chance, 271/5	Saint Crystal , h, 4 ans, Crystal Ocean GB et Sainte Bumble, 256/1
*Moonraker Chic GB , h, 4 ans, Pether'S Moon IRE et Lyla'S Pipin GB, 324/2	One Way Or Another , f, 6 ans, Gris De Gris (IRE) et Ryde, 279/3	Queen De Teillee , f, 4 ans, Choeur Du Nord et Cletie De Teillee, 286	Saint Patis , h, 8 ans, Balko et La Loute, 315/2
Moonshine , h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Bombetta, 292	Opera Bastille , h, 5 ans, Kamsin GER et Air Theatre, 289/2	Quick Daddy , h, 7 ans, Quick Martin et What Cheeky, 296/3	Saint Sonnet , h, 10 ans, Saint Des Saints et Leprechaun Lady, 259/5
More Quality , h, 4 ans, Morandi et Qualyjenka, 286/5	Oplontis , h, 5 ans, Masterofthehorse IRE et Miss Lena GB, 284	*Quo Volare GER , h, 6 ans, Reliable Man (GB) et Queretara (IRE), 280	Sanntama D'Oroux , f, 5 ans, Cokoriko et Love Flight, 288
Moty Marc , h, 4 ans, Motivator GB et Kada Rique, 308/4	Oratorio De L'Aube , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Safety Car (IRE), 271/2	Raffles Dolce Vita , h, 4 ans, Kapgarde et Raffles Sun, 322/6	Santana Beach , f, 4 ans, Nom De D'La et Solana Beach, 302/4
Mount Angel , h, 4 ans, Doctor Dino et Lou Ange, 270/5	Orson , h, 3 ans, Goliath Du Berlais et Argendor, 278/2	Raffles Liaison , h, 7 ans, Balko et Saine Et Speed, 326	Seal Rocks , f, 5 ans, Martinborough JPN et Suwannee, 281/3
My Lord , h, 5 ans, Lord Du Sud et Alize Des Parcs, 264	Osaxalina , f, 6 ans, Karaktar IRE et Elle S'Envole, 267/4	Raison Gardee , f, 4 ans, Doctor Dino et Lettre De Chateau, 274	Secert Defense , h, 5 ans, Agent Secret IRE et Syb Dancer, 295
Mya Dream , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Lisadame, 286	Oximo Du Mathan , h, 4 ans, Goliath Du Berlais et Groove Du Mathan, 324	Ramses Chop , h, 4 ans, Born To Sea IRE et Raceness, 294/4	Sergent Pepper'S , h, 9 ans, Martaline GB et Royale Majesty, 279
	Pablo , h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Diktabama, 307	Real Des Rocs , h, 7 ans, Coastal Path GB et Black Monade (GER), 266/6	Shabrack , h, 3 ans, Shalaa IRE et Brasileira (GB), 257/4

Shamaldam , h, 10 ans, Martaline GB et Eladame, 314/3	The Must , h, 5 ans, Kamsin GER et Turn In Grey, 295	Xception , f, 4 ans, Desinvolte et Double Et Pas (IRE), 261/4
Shaving , f, 7 ans, Spanish Moon USA et Idaho Falls, 314	Ti'Punch Des Iles , h, 5 ans, Jeu St Eloi et Planete Rose, 289	Xena Du Moun , f, 3 ans, Earnshaw USA et Tour Magic, 278/1
Sherkara , f, 4 ans, Shrek et Sunsha, 285	Tiger Blood , h, 5 ans, Authorized IRE et Dark Fudge IRE, 307	Yes We Hope , f, 4 ans, Saint Des Saints et Yes We Can, 270/2
Shiva De Candale , h, 5 ans, Gentlewave (IRE) et Uranie De Candale, 285	Tillmouth , h, 3 ans, Whitecliffsofdover USA et Sijian'S Saga, 292	Ze Weekend , h, 3 ans, Gutaifan IRE et Gossipe, 257
Shokdor , h, 4 ans, Seabiac USA et La Colombe D'Or, 260/1	Tina De Lenzac , f, 8 ans, Jeu St Eloi et Ponkoli D'Itale, 280/4	
Sir Marvel , h, 4 ans, Masked Marvel GB et Sainte Saone, 320/2	*Top Daay GB , f, 5 ans, Adaay IRE et Afrodita IRE, 296	
*Six Figures IRE , h, 4 ans, Harzand IRE et Izzy Du Berlais IRE, 308	Touz The Crown , h, 4 ans, Recorder GB et Success Girl (GB), 263/5	
Soleil Petillant , h, 4 ans, Petillo et Sun Gold Sun, 286/1	Tramontane , f, 4 ans, Gemix et Thigh Way, 320/7	
Speed Des Landes , h, 8 ans, Sinnar IRE et Patiently Waiting, 314/1	Tzariane , f, 4 ans, Dariyan et Tzarine De La Mone, 286	
Spider Black , h, 4 ans, Bathyrhon GER et Lightning Of Light, 260	Un Chic Cheval , h, 4 ans, Jeu St Eloi et Garry D'Amour, 260	
Square Saint Roch , h, 5 ans, Polarix (GB) et My Valley, 306/1	*Undeniable Alibi FR , h, 6 ans, Saint Des Saints et Fleur Des Villes, 268/2	
St Regis Olivier , h, 8 ans, Crillon et Pres De L'Eden, 283/3	Uniketat , h, 10 ans, Vision D'Etat et Ahombros, 276/1	
Star Icon , f, 3 ans, Cloth Of Stars IRE et Style Icon, 278	*Upping The Anti IRE , h, 9 ans, Valirann et Hollygrove Cezanne IRE, 299/5	
Stellina , f, 6 ans, Martinborough JPN et Stellamaker, 312	Valse Du Nord , f, 5 ans, Choeur Du Nord et Ballerine Dauteuil, 275	
Stellomaker , h, 5 ans, Martinborough JPN et Stellamaker, 326/7	Valzoe , f, 7 ans, High Rock (IRE) et Valaway, 264	
*Sternkranz GER , h, 11 ans, Kamsin GER et Sternstunde GER, 268	Vamos A La Playa , h, 4 ans, Robin Of Navan et Vesper GER, 271	
Storm Full , h, 7 ans, Cat Junior USA et Full Ovalie, 280	Very Nice Dream , f, 6 ans, Very Nice Name et Shinydream, 291/4	
Strange Magic , f, 4 ans, Kamsin GER et Biche D'oo, 262	*Viadeipispini IRE , h, 4 ans, Profitable IRE et Kikonga GB, 269/6	
Style D'Emirs , h, 5 ans, George Vancouver USA et Anowe De Jelois, 307	Victory Valley , h, 4 ans, Nirvana Du Berlais et Dashing Rose, 260/4	
Sublime Chope , f, 4 ans, Panis USA et Sublimossi, 261	Villa Louise , f, 4 ans, Cokoriko et Polimere, 262/2	
Such A Diamond , f, 5 ans, Muhtathir GB et Sand Diamond, 265	Vinho Verde , h, 6 ans, Ivanhowe GER et Vie Royale, 315/3	
Sun Lady Marine , f, 4 ans, Prince Gibraltar et Marina Marine, 287/2	Virgo Felix , h, 4 ans, Montmartre et Brune Virginia, 263	
Super Flam , h, 9 ans, Nom De D'la et Super Sister ITY, 291/3	Virtuose , h, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Valse D'Estivaux, 325	
*Sweating Bullets IRE , h, 6 ans, Bullet Train GB et Dark Sunshine GER, 259/4	Vision Du Rheu , h, 6 ans, Choeur Du Nord et Gwel Du Rheu, 288/3	
Sweet Dina , f, 4 ans, Doctor Dino et Sweet Nano, 262	Vivre Libre , h, 3 ans, Van Beethoven CAN et Rumailah, 292	
Talented , f, 4 ans, Masked Marvel GB et Amandline, 262	Volcana Du Berlais , m, 3 ans, Nathaniel IRE et Katioucha, 257	
Talentueuse , f, 4 ans, Kamsin GER et Pistol Girl, 262	Volkov Jelois , h, 9 ans, Vol De Nuit GB et Jenne Jelois, 299/1	
Tante Zena , f, 4 ans, Doctor Dino et Zena, 269/1	Walka , f, 5 ans, Gris De Gris (IRE) et Walkada, 291/2	
Tatoo , h, 5 ans, Amaron GB et Tuiga (IRE), 326/1	Weasley , h, 4 ans, Seahenge USA et Qualida, 271	
Team Light , h, 4 ans, Team Flight et Laly Light, 320/6	West Martin , h, 6 ans, Martinborough JPN et City Charm, 315	
Tenalach , h, 4 ans, Doctor Dino et Princesse D'Anjou, 303/4	Windermere , h, 4 ans, Cloth Of Stars IRE et Dactilo, 301/6	
Tennessee River , f, 4 ans, Stormy River et Bella Cara, 286	*Winning Formula IRE , h, 4 ans, Exceed And Excel AUS et Ejazah IRE, 294	
Terre De Gane , f, 5 ans, Authorized IRE et La Champmesle, 284/6	Winstonpresident , h, 5 ans, It'S Gino GER et Karmine GER, 295	
*The Mighty Celt IRE , m, 3 ans, Walk In The Park IRE et Cathmart Desjy, 257/1	Wood Kay , h, 5 ans, Birchwood IRE et Elusive Kay, 312	
	Xat , h, 5 ans, Elm Park GB et Double Et Pas (IRE), 325	